



FEDERATION OF ASSOCIATIONS OF FORMER INTERNATIONAL CIVIL SERVANTS  
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX  
FEDERACION DE ASOCIACIONES DE EX-FUNCIONARIOS INTERNACIONALES

Quarante-sixième session du Conseil de la FAAFI  
Vienne, 17 au 20 juillet 2017

## Glossaire

ACABQ/CCQA	Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires
ALM Committee	Comité de contrôle des actifs et du passif
ASHI	Assurance santé après-service
ASHIL	Assurance santé et protection de longue durée après-service
CE/CAD	Certificat d'ayant-droit
FB Network	Réseau Finance et Budget
HLCM/HCA	Haut Comité pour l'Administration
IMD/DAI	Division de la gestion des investissements
IPAS/SIAP	Système intégré d'administration des pensions
MSS/SLSM	Système de libre-service des membres
RSG	Représentant du Secrétaire général pour l'investissement des actifs de la CCPNU
SPC/PPP	Comités des pensions du personnel
UN/NU	Nations Unies
UNJSPF/CCPNU	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
UNON/BNUN	Bureau des Nations Unies à Nairobi
UNOV/BNUV	Bureau des Nations Unies à Vienne
USD	Dollar des Etats-Unis

## Rapport de la session

1. La 46<sup>ème</sup> session du Conseil de la Fédération des Associations des Fonctionnaires Internationaux (FAAFI) s'est tenue du 17 au 20 juillet 2017 au Bureau des Nations Unies à Vienne (BNUV).
2. La session s'est ouverte le 18 juillet au matin. Auparavant, le Bureau de la FAAFI s'était réuni le 16 juillet dans l'après-midi. Le Comité permanent des Pensions s'était réuni sous la présidence de Gerhard Schramek le 17 juillet au matin tandis que le Comité permanent sur les questions d'assurance santé après-service (ASHIL), présidé par Georges Kutukdjian, s'était réuni l'après-midi du même jour.

### Séance d'ouverture

3. La Présidente, Linda Saputelli déclare la session ouverte le 18 juillet à 10h15
4. Le Conseil observe une minute de silence en souvenir des anciens collègues décédés et des fonctionnaires internationaux qui ont perdu la vie au service des Nations Unies au cours de l'année dernière.
5. Jerry Barton, Président de l'ARICSA, l'Association hôte, souhaite la bienvenue à Vienne aux participants (Voir l'Appendice 1 pour la liste des participants). Il ne s'était pas attendu à les accueillir de nouveau à Vienne aussi tôt. Il est conscient de l'état d'esprit particulier qui règne dans la salle : des gens d'expérience et de dévouement envers les Nations Unies, qui s'impliquent et sont désireux de donner quelque chose en retour. Il est étonné par les talents et l'expérience qu'ils ont acquis au cours de leurs nombreuses années de service. Ceci présage un débat informel. Il est conscient des échanges cordiaux et sérieux qui ont eu lieu, la veille, au cours des réunions du Comité permanent, autant qu'il a apprécié les échanges cordiaux mais pas aussi sérieux à la réception le soir même. Cela présage bien du reste de la semaine.
6. L'ARICSA a le privilège d'être, une fois de plus, l'Organisation hôte. Le fait que la tenue du Conseil des Pensions ait été déplacée à Vienne en raison du manque de facilités à New York signifie que l'ARICSA n'a pas eu à dépenser quoi que ce soit en voyages aériens et en frais de séjour à New York. Il espère des discussions respectueuses et pleines de sens dans les jours à venir. Enfin, il donne également des détails sur les mondanités qui ont été organisées durant la session du Conseil et détaille certains arrangements techniques et logistiques.
7. Dennis Thatchaichawalit, Directeur général adjoint pour l'Administration du Bureau des Nations unies à Vienne (BNUV) souhaite la bienvenue aux participants. Il est très heureux que le BNUV reçoive l'assemblée de la Fédération. L'ensemble de ses participants représente des milliers d'années de service aux Nations Unies. Beaucoup

d'entre eux se rappellent l'esprit de pionniers et l'ambiance non bureaucratique qui régnaient dans les débuts. Certains d'entre eux ont sans doute travaillé à l'établissement de procédures qui garantissaient plus de surveillance : des procédures qui ont toujours un impact significatif sur les vies de ceux servis par le système commun.

8. Les Nations Unies ont continué à se réformer. Les critiques et la surveillance qu'elles ont dû supporter les ont obligées à améliorer leurs méthodes de travail. Le monde devait continuellement faire face à des problèmes qui étaient inimaginables dans leurs premières années. Il n'y avait pas de solutions évidentes ni rapides. Les Nations Unies devaient continuellement faire face à des défis collectifs à une époque où les Etats membres recherchaient davantage d'économies et plus d'efficacité. Dans une telle situation, les retraités ont souvent été appelés à la rescousse. Ainsi que l'a dit le précédent Secrétaire général, les retraités 'restent des membres de valeur de la famille des Nations Unies'. Ban Ki Moon a rendu un hommage précieux à la participation active et continue des retraités à la communauté. La contribution des retraités aux délibérations du Comité des pensions en est un exemple typique. Il est donc encourageant de noter le nombre croissant d'adhérents de la Fédération. Cette augmentation renforce le rôle de la FAAFI en tant qu'unique représentant des retraités et de leurs bénéficiaires.
9. A la retraite, il est surtout question d'avancer et de refuser l'immobilité, de préserver son indépendance et de garder le contrôle de sa vie. La sécurité financière et une bonne santé sont essentielles au maintien de cette indépendance. Il s'ensuit que la sécurisation des pensions et le maintien d'une bonne assurance santé après-service sont d'une importance vitale.
10. Le soutien constructif de la FAAFI est essentiel lorsque les questions de paiement des pensions, d'assurance santé et de financement des obligations sont prises en compte au Comité des pensions. Ce sont des questions qui ont un impact sur la qualité de vie des personnels en service comme des retraités. La possibilité d'une assurance santé unifiée pour le système des Nations Unies dans son entier est suivie de près à Vienne où un bon système d'assurance santé est déjà en place.
11. En conclusion, il souhaite aux participants le succès de leurs délibérations. Les retraités ont tous contribué au système commun des organisations des Nations Unies au cours de leur carrière. Ceux qui leur succèdent sont fiers de ce que leurs précurseurs ont réalisé ; ils continueront à soutenir les retraités chaque fois qu'ils le pourront.

### **Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour**

12. Le Conseil examine le projet d'ordre du jour (document Conseil 46/2017/D.1) ainsi que le projet de programme de travail. L'ordre du jour et le programme sont approuvés. Au cours des discussions, néanmoins, il apparaît que certains sous-points seraient mieux à leur place sous d'autres points que ceux envisagés à l'origine et un sous-point est ajouté. L'ordre du jour en Appendice 2 reflète ces modifications.
13. La liste des documents soumis au Conseil avant et pendant ses délibérations est reproduite en Appendice 3.

### **Point 2 de l'ordre du jour : Election du Président et du Rapporteur**

14. Sont élus : Tedia Tedshome (AFICS-Addis-Abeba), Présidente pour la session et Peter Lillie (ARICSA), Rapporteur.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Adhésions**

15. La Secrétaire, Jay Sundaresan et le Coordonnateur des adhésions, Adama Pierre Traoré, introduisent le point et annoncent que la Fédération aura le plaisir d'accueillir un nouveau membre de plein-droit, l'ASAFI-Sénégal. L'association existe depuis quelque temps, mais, avant de rejoindre la Fédération, il lui fallait introduire certains changements dans ses statuts et les faire approuver par l'Assemblée générale. Abdou Khadre Diakhate remercie Adama Pierre Traoré pour son aide indéfectible tout au long de ce processus. L'Association ne se contentera pas de s'occuper des besoins des retraités dans le pays mais établira également des contacts avec le Ministère des Affaires Etrangères et, si possible, ultérieurement, avec le Président du Sénégal. Il est très heureux d'entrer dans la famille FAAFI.
- 16. Le Conseil approuve l'admission de l'ASAFI-Sénégal en tant que 60<sup>ème</sup> membre à part entière et accueille l'Association par une salve d'applaudissements.**
17. Linda Saputelli et Jay Sundaresan, assistées du Coordonnateur des adhésions, Adama Pierre Traoré, ont également joué un rôle clef dans la préparation de l'entrée de l'AAFI-Panama dans les rangs de la FAAFI. Juan Antonio Casas-Zamora explique qu'en termes de Nations Unies, le Panama est un centre régional assez important et accueille un grand nombre de personnels du système commun des Nations Unies. De même qu'en Autriche, un nombre croissant de retraités choisissent de rester dans le pays après leur retraite. En fait, l'Association s'attend à atteindre le chiffre de 60 membres au cours des douze prochains mois. Bien que l'enregistrement d'organisations non-gouvernementales (ONGs) soit devenu plus difficile dans les remous des 'Panama Papers', le Programme de Développement des Nations Unies (PNUD) a offert d'intercéder auprès des autorités locales et ainsi d'accélérer le nécessaire processus d'enregistrement. L'un des projets de l'Association est de créer un séminaire annuel de préretraite semblable à ceux qu'il a eu l'occasion d'expérimenter à Vienne.
18. Selon la Présidente, l'AAFI-Panama, en termes de projets et de desseins, est déjà 'à bord'. Le Conseil pourrait donc souhaiter admettre l'Association avec effet immédiat.
- 19. Le Conseil approuve l'admission de l'AAFI-Panama en tant que 61<sup>ème</sup> membre à part entière et accueille l'Association par une salve d'applaudissements.**
20. Le Conseil est informé que, selon toute probabilité, la nouvelle association du Portugal rejoindra la Fédération en 2018. L'Association souhaite discuter de la question lors de sa prochaine assemblée générale prévue au début de l'an prochain. On espère que la discussion se soldera par une issue positive. Le Conseil est informé également qu'une nouvelle association a été créée en Côte d'Ivoire, le 8 juin 2017 ; elle attend incessamment l'aval du gouvernement pour exister légalement. Mary Johnson presse la Fédération de faire une nouvelle tentative pour assurer l'admission des Iles Fidji; l'association a besoin d'un simple coup de main et d'une mise à jour de sa demande. Jay Sundaresan et Adama Pierre Traoré, le Coordonnateur des adhésions, continuent leurs efforts en vue de créer des Associations en Afghanistan, Algérie, Maroc, Slovaquie Tchad, et Tunisie.

## **21. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport de la Présidente**

22. La Présidente présente son rapport oralement (Document Conseil 46/2017/D.4) (Voir Appendice 4).
23. Elle commence son discours en remerciant Jerry Barton, le Président de l'ARICSA, pour l'étendue des efforts de son association afin d'assurer le succès de la session du Conseil, la seconde de l'année en cours. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la FAAFI et expose les actions qu'elle a entreprises au Portugal afin d'assurer l'admission de l'association locale.
24. Elle est particulièrement heureuse de voir tant de nouveaux visages à la session du Conseil. Elle rend également hommage à Oscar Larghi, ancien Président de l'AAFI-Argentine et Vice-président de la FAAFI qui est décédé plus tôt dans l'année. Son absence se fera cruellement sentir.
25. Les sujets-clés attendant la Fédération, à savoir les pensions et la santé après-service (ASHI), sont couverts dans les grandes largeurs par l'ordre du jour de la session en cours. Néanmoins, Waren Sach et elle-même ont eu des réunions d'envergure avec le Secrétaire/Chef de l'exécutif de la Caisse des pensions et le Président du Comité des pensions. Ils se sont tenu au courant des événements, entre autres en assistant aux différentes réunions organisées par les associations et fédérations du personnel. Ils ont également rencontré le Chef de cabinet du Secrétaire général afin de lui présenter la FAAFI et d'exprimer leur préoccupation du manque d'une politique mieux ciblée, qui a suscité des inquiétudes parmi les retraités.
26. Elle donne également des détails sur le travail des représentants de la FAAFI au sein du groupe de travail sur l'ASHI institué par le Haut comité pour l'administration (HCA) et le réseau Finance et Budget (FB).
27. Bien qu'elle ait appris que son discours sur l'ASHI devant la 5<sup>ème</sup> Commission, en tant que Présidente de la FAAFI, l'année dernière, ait représenté une exception et ne pourrait constituer un précédent, la Présidente de la FAAFI s'est adressée à la 5<sup>ème</sup> Commission pour la deuxième fois en 2017. Il est à espérer que la FAAFI pourra s'adresser à la 5<sup>ème</sup> Commission chaque fois que celle-ci se saisira de la question de l'ASHI, chose qui n'est pas susceptible de se produire au cours de cette année. Etant donné que les retraités sont les uniques bénéficiaires de l'ASHI, il incombe à la Fédération d'agir dans les intérêts de ses membres et de combattre l'érosion des avantages de l'assurance santé pour les retraités.
28. La Présidente attire également l'attention sur la nécessité de respecter les lignes directrices servant à proposer des sujets de discussion lors des sessions du Comité et de soumettre des documents solides à l'appui. Elle insiste ensuite sur l'importance de communiquer et d'exercer une retenue - ainsi qu'il a été mis en évidence par le passage, par certains représentants du personnel, d'un dialogue civil (même si contentieux) à des invectives 'ad hominem' qui constituaient une déformation des faits. Les membres sont instamment priés de se familiariser avec les différentes lettres et pétitions. Dans deux lettres ouvertes, le Président du Comité des pensions a parlé d'une 'attaque impitoyable, fausse et malavisée' de la Caisse des pensions et de sa direction. Il a ensuite rejeté une

lettre ouverte injustifiée de deux bénéficiaires autoproclamés, comme étant ‘un ramassis d’insinuations malveillantes, d’inexactitudes et de mensonges’. Dans la deuxième lettre, il accuse quatre nouveaux représentants des participants au Comité des pensions de diffuser des informations inexactes avant la session du Comité et les rappelle à leur devoir de réserve.

29. La Fédération est attentive au maintien de relations cordiales et de la collaboration avec le Secrétariat de la Caisse. Cela ne signifie pas, néanmoins, que la Fédération ignore un certain nombre de défauts tels que le délai mis au paiement des premières pensions ou le manque de réponses en temps utile aux courriels, appels téléphoniques et autres. Tout en reconnaissant que des améliorations se sont produites au cours de ces derniers mois, la FAAFI est convaincue qu’il faut améliorer les services à la clientèle. La demande d’améliorations de la Fédération fait pendant à sa demande d’allocation de ressources appropriées au Secrétariat de la Caisse afin qu’il puisse s’acquitter de ses tâches essentielles.
30. Alors qu’il peut sembler que les contempteurs du Secrétariat de la Caisse et de son administration sont de meilleurs communicants, la politique consciente de la Fédération est d’ignorer les critiques basées sur la fuite du projet incomplet d’un rapport du Bureau de Surveillance Interne des Services, projet qui a été mis à jour depuis lors. La Fédération est convaincue qu’il convient d’attendre l’issue des discussions au Conseil dont les membres auront devant eux le rapport complet.
31. La politique de la Fédération consiste à conseiller à ses membres d’ignorer les déclarations d’individus sans statut officiel. Si leurs allégations sont fondées, la FAAFI sera la première à le reconnaître et à conseiller ses membres en conséquence. La FAAFI encourage donc ses associations membres à partager avec leurs constituants les rapports que la Fédération a diffusés sur le sujet. L’ampleur des sujets traités dans les dix-huit rapports distribués au cours des dernières années prouve combien la Fédération se soucie de tenir ses membres informés des événements. La FAAFI persévéra et essaiera d’établir des liens d’information avec ses associations membres.
- 32. Le Conseil prend note du rapport de la Présidente et remercie son auteure pour les détails complets qu’elle a donnés dans son rapport oral, lequel sera distribué ultérieurement sous la cote Council46/2017/D.4.**

## **Point 5 de l’ordre du jour : Pensions**

### **(a) Rapport du Comité permanent**

33. Le Président du Comité permanent présente le rapport (document Council46/2017/D.5a). Il remercie le rapporteur ainsi que les participants qui ont contribué si positivement aux discussions.
34. Le Conseil examine le rapport et les recommandations individuelles qui reflètent les discussions intervenues la veille au sein du Comité permanent. Quelques amendements mineurs sont incorporés dans le rapport et le Président est félicité pour l’efficacité avec laquelle il a conduit la réunion ainsi que le Rapporteur pour l’excellence de son rapport.

**35. Le Conseil prend note du rapport du Comité permanent ainsi que des sujets évoqués au cours de ses délibérations et adopte les recommandations et conclusions qui y figurent (voir Appendice 5).**

**(b) Positions de la FAAFI au Comité des pensions**

36. Incluses, à l'origine, comme un sous-point du point 6 de l'ordre du jour, les positions que les représentants de la FAAFI au Comité des pensions pourraient adopter au cours des délibérations du Comité, sont passées au point 5 de l'ordre du jour sur les questions de pensions. Le Comité discute des positions possibles à la lumière des délibérations du Comité permanent sur les questions de pensions et des discussions avec le Secrétaire exécutif/CEO de la Caisse et la RSG pour les investissements.

**37. A l'issue des discussions, le Conseil adopte les positions ci-après pour servir de guide aux représentants de la FAAFI au Comité des pensions :**

**Investissements de la Caisse**

. Les réalités de la sous-performance devront être évoquées au cours des délibérations du Comité, ainsi que les problèmes associés aux vacances de postes persistantes, à la fois à la Division de l'Administration des Investissements (DAG) et au secrétariat de la Caisse.

**Actif et passif**

. La Fédération devra appuyer toutes les recommandations et constatations de Deloitte Advisory. Elle devra contrer toute tentative d'édulcorer ces constatations et tout changement devra être entièrement justifié d'après ses mérites techniques.

**Fonds de secours**

. La Fédération devra réaffirmer fortement qu'elle-même et ses associations membres devront s'impliquer davantage dans la promotion du Fonds de secours et la modernisation de ses opérations. Beaucoup des propositions avancées au cours de la discussion ont déjà été faites précédemment, mais cela n'annule pas leur pertinence dans le cadre actuel. Une étude devrait être entreprise afin d'identifier les divers défauts et goulots d'étranglement, les changements indispensables des critères gouvernant l'allocation de fonds ainsi que les moyens d'accélérer le processus dans son ensemble. En proposant cette étude, la Fédération voudra collaborer avec le secrétariat de la Caisse à toute étude entreprise et mettre l'accent sur l'expérience acquise par les membres qui se sont longtemps occupés d'opérations charitables d'une complexité comparable.

**Représentation des retraités au sein des Comités des pensions (CPs)**

. La Fédération devra arguer que, pour des raisons de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité, il est essentiel que toutes les parties soient entièrement représentées aux Comités des pensions.



## La vieillesse

**La Fédération devra arguer qu'étant donné la longévité croissante des retraités et l'impact des problèmes associés à l'âge sur le travail du secrétariat de la Caisse, la nécessité d'améliorer et d'adapter les services à la clientèle aux besoins spéciaux des seniors devrait être soutenue et des ressources budgétaires appropriées y être affectées. En outre, les outils ordinaires comme le site Internet et les fascicules devraient être adaptés aux besoins d'un nombre croissant de clients âgés, due considération étant donnée à l'apport d'une information bienveillante envers les usagers, dans toutes les langues des Nations Unies.**

### **c) Situation des anciens participants à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations unies (CCPNU) dans les ex-URSS, RSS d'Ukraine et RSS de Biélorussie**

38. En l'absence d'un document relatif au point de l'ordre du jour, Robert Gumen (AAFI-Moscou) résume l'histoire de la crise concernant les anciens participants de la CCPNU originaires des ex-URSS, RSS d'Ukraine et RSS de Biélorussie, crise qui remonte à l'époque de Staline. Alors que celui-ci était partisan, pour les citoyens soviétiques, d'un statut et d'un salaire identiques à ceux des autres fonctionnaires des NU, le Ministère des Affaires étrangères a constamment soutenu que les traitements des NU étaient supérieurs à ceux du service étranger soviétique et n'étaient donc pas admissibles. Cette dernière attitude prévalut lorsque les trois agréments de transfert entre la Caisse des pensions et les gouvernements des ex-URSS, RSS d'Ukraine et RSS de Biélorussie entrèrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1981. Ils furent suspendus au début 1992, suite à la dissolution de l'ex-URSS en décembre 1991.
39. Robert Gumen et d'avis que les choses ont changé depuis lors. Dmitry Medvedev, l'actuel premier ministre, a quelque peu augmenté les pensions nationales. Il semblerait donc que le temps soit venu de reprendre la question et un accord pourrait être conclu entre le gouvernement russe et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Dans ce but, un groupe de travail spécial pourrait être créé, comprenant des représentants des parties concernées, y compris des représentants de la FAAFI, du secrétariat de la Caisse des pensions et de l'AAFI-Moscou.
40. Il suggère qu'une lettre congruement rédigée à la signature du Président de la FAAFI pourrait être envoyée au Ministre russe concerné pour mettre les choses en route.
41. Au cours de la discussion qui suit, de nombreuses délégations soutiennent sans équivoque cette dernière initiative : un pas positif dans ce qui a été un très long processus. Une diplomatie tranquille devrait être l'approche la plus pertinente. Il ne servirait pas à grand-chose d'ennuyer les membres du Comité des pensions ou les partenaires gouvernementaux russes, comme ce fut le cas par le ton adopté dans une lettre récente.
42. Un autre indicateur du changement d'atmosphère doit être vu dans la conclusion récente d'un accord de sécurité sociale entre le gouvernement russe et Israël, accord qui prévoit le paiement de droits à pension russe aux ressortissants russes qui ont émigré en Israël dès les années soixante-dix.

43. Il est convenu que la Fédération sera tenue informée de tout développement, étant entendu que la stratégie pourrait changer après consultations ultérieures. En tout cas, c'est là la preuve que l'espoir renaît éternellement.

**Point 6 de l'ordre du jour : Rencontres avec le Secrétaire exécutif/CEO de la Caisse et la RSG avec Q&A**

*(a) Présentation par le CEO/ secrétaire exécutif de la Caisse*

44. Le Conseil a rencontré Sergio Arvizu, le Secrétaire exécutif/CEO de la Caisse, Paul Dooley, CEO adjoint de la Caisse, Alan Blythe, Chef du Bureau de Genève, Maria-Clarissa O'Donnell, Chef des opérations, Karl-Ludwig Soll, Contrôleur financier, Dulcie Mapondera, Juriste en chef, Dino Dell'Accio, Chef de l'Information, Lee Woodyear, Chef de la communication et Katrin Toomel, Chargée de l'analyse des politiques.
45. Sergio Arvizu donne un aperçu général de la Caisse et de ses activités principales. Il donne une évaluation générale de la situation de la première décennie du siècle, lorsque des doutes s'étaient élevés quant à la longévité de la Caisse. A l'époque, les procédés, systèmes et matériels en usage étaient hautement fragmentés avec pas moins de 42 interfaces internes et de multiples banques de données. Le secrétariat avait perdu de sa longue connaissance institutionnelle tandis que le hardware et le software étaient de plus en plus désuets.
46. Des composantes clés de la gouvernance faisaient défaut, en particulier les politiques de gestion des risques, l'établissement de marges actuarielles de sécurité et le renforcement du contrôle financier. Les ressources dont disposait la Caisse étaient limitées et il semblait à certains que la Caisse fonctionnait avec un budget infime. L'évaluation indépendante des risques en 2005 identifia le manque de personnel en tant que risque principal de la Caisse.
47. En même temps, la Caisse doit servir une population de plus de 200.000 participants et bénéficiaires alors que les calculs deviennent de plus en plus complexes. Les retraités sont de plus en plus vieux, le nombre de ceux dépassant 90 ans a été multiplié par six depuis 2000 et la Caisse sert couramment des clients dans plus de 190 pays. La demande de la clientèle pour davantage de services et plus d'efficacité augmente de façon exponentielle, associée à une augmentation significative du volume opérationnel et de nombreuses requêtes pour une meilleure communication. Les ressources n'ont pas augmenté au même rythme que ce contexte.
48. De son côté, la Caisse peut prouver qu'elle a réussi à renverser les courants négatifs dus à la différence historique entre les taux de contribution souhaitables et réels : une amélioration significative. La variable la plus importante pour assurer la solvabilité est le retour sur investissements. Si la Caisse ne réussit pas à atteindre son objectif de 3,5% de retour sur investissements (taux réel) et reste sous-performante de près de 1% de ce chiffre, elle ne sera plus solvable sur le long terme. Dans cette éventualité, compte tenu du volume des actifs par rapport aux prestations, si les retours sur investissements diminuaient sensiblement, il lui serait très difficile de redevenir solvable en augmentant les contributions.

49. Très récemment, l'emphase a été mise sur le passage d'une approche fragmentée, risquée et obsolète à un système intégré, flexible, de plus en plus sûr et large, pour assurer le maintien de la fourniture des prestations et des services. La création, la spécification, la construction et la mise en œuvre du système intégré d'administration des pensions (SIAP) a été la plus importante opération que la Caisse ait réussie à ce jour. On peut dire que c'est le registre de paie de pensions et de migration de droits le plus complexe jamais vu ; c'est la clé de la sécurité future de la Caisse.
50. En 2017, la population servie par la Caisse est passée à 203.000 personnes : 128.000 participants et 75.000 retraités et bénéficiaires. Le nombre de ces derniers a augmenté de 469% depuis 1988 et le nombre de participants actifs de 261% au cours de la même période. La proportion de participants par rapport aux retraités est tombée de 3,12% à 1,70% au cours de cette même période. Il est clair que la Caisse vieillit.
51. Les taux de traitement augmentent de façon palpable. Actuellement, 80% de tous les cas prêts à régler sont traités au cours du même mois et la durée moyenne de traitement en juin 2017 a été de seulement huit jours.
52. Les retards de versement de leur pension initiale que les 'nouveaux' retraités ont subis au cours de la période suivant immédiatement l'introduction du SIAP sont regrettables. Les organisations employeurs sont responsables de la prévision et de la validation de la fin de service du membre du personnel. Elles sont responsables du règlement final et de la préparation des documents de fin de service pour soumission à la Caisse.
53. A réception des documents originaux de l'organisation employeur, le secrétariat de la Caisse doit vérifier que la documentation de séparation est complète, y compris les instructions de paiement et le choix des prestations. C'est seulement une fois reçu le dossier complet que la Caisse peut verser les prestations. Ces dossiers sont connus sous le nom de cas 'prêts à régler'. Si des documents sont manquants, les dossiers incomplets sont connus sous le vocable de 'non-prêts à régler'. De plus, lorsqu'un retraité a opté pour une retraite différée jusqu'à l'âge normal de la retraite ou décidé de reporter le choix d'une prestation ou le versement d'un retrait en capital, ces cas sont qualifiés de 'pas encore prêts à régler'.
54. Le Secrétaire exécutif/CEO de la Caisse présente des tableaux de statistiques pour les organisations/agences qui ont tendance à soumettre des dossiers incomplets et le temps pendant lequel les dossiers 'non-prêts à régler' restent en plan faute de documentation complète. Dans les grandes caisses de pensions hors des NU, une information/documentation complète est envoyée le jour où l'employé quitte l'organisation. Aux NU, il semble que, plus l'organisation est grande, plus lente est la réaction. Les organisations de moyenne et petite taille ont tendance à envoyer l'information chaque semaine ou chaque mois selon la date à laquelle elles activent leurs interfaces, bien que des délais beaucoup plus longs se produisent aussi. Ceci mis à part, un tiers de tous les cas mettent plus de 120 jours à arriver au secrétariat.
55. On a essayé de moderniser le système de libre-service des membres et de le rendre plus amical. Dans sa forme courante, le libre-service (SLSM) donne de l'information en temps réel sur les comptes des membres, les relevés annuels et la réception des certificats d'ayant-droit (CAD). Il permet même aux clients de la filière dollar de télécharger et d'imprimer leur CAD et de l'envoyer à la Caisse.

56. Une démonstration pratique a été faite du type d'information accessible via Dashboard. On compte bien qu'en définitive, le site de la Caisse deviendra le principal outil d'information du client. La nécessité d'un meilleur accès global est soulignée par le fait qu'il y a moins d'un membre du secrétariat pour 1.000 retraités et par pays.
57. Sergio Arvizu détaille également les missions que la Caisse a entreprises au cours des dix-huit derniers mois et celles qu'il reste à entreprendre au cours du reste de l'année en cours. Il souligne le recrutement d'un officier de liaison de la Caisse au Bureau des NU à Nairobi (BNUN) en avril 2017. Il rappelle également que la Caisse a reçu le 'JP. Morgan Elite Quality Recognition Award' deux années de suite ainsi que 'l'International Standards Organisation certification' pour la sécurité de ses informations et la gestion des systèmes de service.
58. Le Secrétaire exécutif/CEO de la Caisse énumère les points principaux de l'ordre du jour du Comité des pensions pour la semaine à venir. Le plus important est le projet de budget et la prévision des ressources nécessitées d'urgence. Le Comité traitera également des projections pour l'évaluation actuarielle, la performance d'investissement et la revue complète. Il considèrera aussi les questions de gouvernance telles que le Comité de contrôle du rapport actif-passif (ALM-Committee) et la représentation des retraités aux CPPs ainsi que les rapports des auditeurs.
59. Le principal travail qui s'impose au projet de budget est de transformer la Caisse en une organisation réactive, agile et orientée vers le service. Dans ce but, les facteurs clés sont l'amélioration des services, la flexibilité des ressources afin de les adapter aux pics de volume de travail et aux événements inattendus, la poursuite et l'expansion d'initiatives pilotes réussies et l'exploitation des nouvelles technologies afin de rationaliser encore plus les processus.
60. Etant donné que la solvabilité de la Caisse est bonne, qu'elle a remédié aux vulnérabilités du système précédent et renforcé ses processus de gouvernance, elle est en bonne position pour remplir ses promesses en dépit de tous les risques et aléas. Ceci étant, la Caisse a besoin de fonds pour satisfaire les demandes croissantes et variées, en particulier celles émanant d'une population vieillissante. Son objectif le plus important pour sa solvabilité est d'atteindre l'objectif de 3,5% de retour sur investissements et de le maintenir tel à long terme.
61. Le Secrétariat de la Caisse a en vue un plan stratégique, des priorités claires et un bouquet d'initiatives bien coordonnées pour répondre aux défis à venir. La gestion de la Caisse et le personnel possèdent l'expertise et l'expérience aussi bien que le dévouement requis pour entrer dans la seconde phase de modernisation et de renforcement de la Caisse.
62. Les questions soulevées au cours de la discussion qui s'ensuit concernent les communications et les délais de versement des premières prestations aux 'nouveaux' retraités, la situation particulière des conjoints survivants, le CAD et autres.

#### *Communication et délais dans le versement des pensions*

63. Il est suggéré que la commotion causée par les délais de versement des pensions aurait pu être moindre si le secrétariat de la Caisse avait adopté, dès le début, une position plus

proactive et communiqué plus efficacement avec ceux dont l'arrivée à la retraite a coïncidé avec l'introduction de SIAP. Par exemple, le tableau de bord du SLSM aurait pu être utilisé pour fournir des mises à jour sur l'état d'avancement de cas individuels.

64. La mise en œuvre du versement des pensions, souligne le Secrétaire exécutif/CEO, dépend de la soumission à la Caisse d'une documentation complète. Ainsi qu'il l'a expliqué dans sa présentation, les organisations et agences ont été alertées tous les mois au sujet des cas 'non prêts à traiter' qu'ils avaient soumis au secrétariat de la Caisse. Tant que les organisations et agences concernées n'avaient pas revu leurs soumissions et resoumis celles-ci avec tous les manques comblés, ces cas restaient entre les mains des organisations et agences. Néanmoins, une fois que le secrétariat de la Caisse avait reçu le jeu complet des documents remplissant les conditions propres à rendre un cas prêt à traiter, le délai pouvait ne pas dépasser une semaine. Les seuls cas qui restaient à la Caisse étaient les cas 'pas-encore prêts à traiter' que les membres du personnel avaient expressément souhaité retarder.
65. Si, ainsi qu'indiqué dans la revue intégrale, la responsabilité pour les délais soufferts aujourd'hui reste aux organisations et si le traitement ne peut pas commencer avant que le Secrétariat de la Caisse n'ait reçu les documents de fin de service, y compris les instructions de paiement et le choix de la prestation, il est essentiel de trouver une solution. C'est pourquoi il ferait du sens d'envoyer à toutes les organisations des instructions précises leur rappelant les documents indispensables pour activer complètement le système.
66. Les délais peuvent également être attribués au manque de ressources du secrétariat de la Caisse. Le CEO/Secrétaire exécutif de la Caisse explique qu'actuellement, les services clientèle du secrétariat de la Caisse comptent 19 membres du personnel dont les tâches comportent également du travail de bureau. Ils doivent s'occuper des demandes émanant de plus de 200.000 participants et retraités. Les onze postes supplémentaires que le secrétariat de la Caisse a inclus dans son projet de budget pour le biennium prochain est une demande modeste compte tenu de la complexité des règlements légaux et financiers qui doivent être scrupuleusement observés.
67. Plusieurs délégations font remarquer que les délais de paiement n'ont pas été réservés au versement des prestations de pension. Nombre de paiements du Fonds de secours concernant les inondations à Chennai (Inde) en décembre 2015 sont toujours en attente alors que les anciens participants des ex- URSS, RSS d'Ukraine et RSS de Biélorussie ont subi les plus longs délais de tous. A sa présente session, le Conseil de la FAAFI discute d'une nouvelle approche afin de résoudre cette dernière question.
68. Le secrétaire exécutif/CEO de la Caisse réaffirme la nécessité d'optimiser tout le processus avec les organisations et agences. La priorité absolue est d'assurer le fonctionnement harmonieux du registre de paie et de rationaliser le processus intégral depuis la fin de service jusqu'au versement des prestations en passant par la réception des documents. Même chose pour le traitement des cas concernant les prestations d'invalidité et de conjoints survivants.

*Conjoints survivants*

69. Il est reconnu que le retard des versements aux conjoints survivants a été un défi particulièrement difficile. Les raisons en étaient diverses. Ainsi qu'il a été noté lors de la précédente session du Conseil, la fin de service est prévisible, pas la mort. En cas de grande détresse personnelle, les conjoints survivants se voient demandé de produire des certificats de mariage et autres documents afin de prouver qu'ils étaient toujours mariés à leur conjoint défunt. De plus, le cas des conjoints survivants ne concerne pas les anciennes organisations ou agences du défunt. Une autre contrainte : la documentation à compléter est exclusivement en anglais dont beaucoup de conjoints survivants – même dans les pays développés – n'ont qu'une connaissance limitée voire nulle. Une autre contrainte encore : le conjoint survivant n'a souvent pas accès à Internet, tandis que dans certains pays, certains des documents requis ne sont pas disponibles.
70. Pour toutes les prestations que SLSM peut fournir, le degré d'autosuffisance qui est demandé de l'usager s'est souvent révélé un obstacle insurmontable pour les plus âgés. De plus, leur fragilité et leur détresse sont souvent accrus quand le secrétariat de la Caisse manque d'accuser réception des documents et requêtes. Plus qu'aucun autre groupe de clients, les conjoints survivants ont besoin d'être rassurés sur le fait qu'il est tenu compte de leur problème. La détresse des conjoints survivants nécessite l'établissement d'un point focal identifiable au secrétariat de la Caisse.
71. Les associations de retraités font de leur mieux pour intervenir quand c'est possible ; néanmoins, le secrétariat de la Caisse pourrait améliorer les choses en envoyant des accusés de réception informatisés avec l'indication du moment auquel une action sera prise.
72. Une solution consisterait à inclure dans le tableau de bord du site la liste des documents que le conjoint survivant est censé soumettre.
73. Des plans-pilotes, tels l'introduction de tableaux de bord, l'institution d'un centre d'appel à New York et l'affectation d'un agent de la CCPNU au BNUN sont des avancées recommandables qui, on l'espère, aideront à résoudre les problèmes rencontrés par les conjoints survivants.
74. Les conjoints survivants n'ont pas tant besoin d'aide numérique que d'assistance physique. En l'absence de point focal de référence au secrétariat de la Caisse, les associations de retraités sont réduites à utiliser les bonnes relations qu'elles entretiennent avec le secrétariat de la Caisse et leurs rapports individuels avec des membres du personnel. Les associations de retraités aident également les conjoints survivants à compléter leur dossier. Elles encouragent aussi les retraités à préparer, de leur vivant, un dossier avec tous les certificats nécessaires afin de rendre, ultérieurement, les choses plus faciles à leur conjoint.
75. Dans sa réponse, Sergio Arvizu se dit préoccupé par les problèmes rencontrés par les conjoints survivants. Il accueille donc chaleureusement la suggestion de préparer un tableau de bord spécifique. Puis, il annonce qu'un point focal identifiable a été créé. Maria-Clarissa O'Donnell, Chef des opérations et son personnel se chargeront des cas concernant les conjoints survivants. Il mentionne également une adresse e-mail spéciale pour faire part des décès à la CCPNU : 'deceased@unjspf.org'.

## *Certificat d'ayant-droit*

76. En dépit de tous les services rendus par le SLSM, il échoue en ce qui concerne le certificat d'ayant-droit. Les retraités de la filière locale (double filière) ne peuvent pas imprimer le formulaire pour le compléter. Dans le même ordre d'idées, SLSM révèle également les difficultés rencontrées par les laissés pour compte de l'âge des technologies de l'information et qui ont raté le circuit de la communication. Le CAD est souvent égaré, les familles et les aidants ignorent qu'il est important de remplir le formulaire et que le défaut de le faire entraîne inéluctablement la suspension de la prestation.
77. Le secrétariat de la Caisse demande souvent l'aide des associations de retraités afin de localiser ceux qui n'ont pas retourné leur CAD. Les associations le font bien volontiers mais les choses se compliquent du fait qu'elles disposent de peu de renseignements sur lesquels baser leurs recherches. Il serait beaucoup plus simple que le Secrétariat de la Caisse fournisse, si possible, l'adresse complète, le numéro de téléphone et le nom de l'ancienne organisation du retraité.

## *Divers*

78. La stratégie hors Siège de la Caisse a longtemps été un sujet de préoccupation pour les retraités. Il est donc bon de savoir qu'il existe un projet pilote comportant le recrutement d'un officier de liaison au BNUN. Il est à espérer qu'il soit imité ailleurs, à condition que les problèmes récurrents de manque de personnel et de ressources budgétaires puissent être surmontés une bonne fois pour toutes.
79. Les associations de retraités remercient la Caisse d'avoir envoyé un expert aux séminaires de retraite ou préretraite qu'elles organisent. Outre le rôle central qu'ils jouent en alertant les retraités potentiels sur les documents nécessaires et les différents processus, ces visites aident également à doper les chiffres des adhésions. On espère qu'ils pourront être étendus à d'autres lieux.
80. Au Japon, l'association des retraités s'est arrangée pour qu'un membre du secrétariat de la Caisse, en congé dans les foyers, renseigne les retraités et futurs retraités au cours d'un séminaire de retraite.
81. Les associations applaudissent à la perspective du développement des applications Smartphone qui sont de plus en plus courantes dans nombre de pays.
82. Les associations disent apprécier le travail du chargé de communication. Ainsi qu'il l'a annoncé lors de la précédente session du Conseil, Lee Woodyear a l'intention d'aider la Caisse à écrire sa propre histoire. Il espère également qu'il sera possible de renforcer les liens avec les associations de retraités et d'entraîner les gens à se prévaloir des prestations offertes par SIAP et à accéder au SLSM. Il profite des derniers stades de la discussion pour présenter une 'animation au tableau blanc'\* des procédures relatives au CAD qui figurent couramment en anglais et en français sur le site de la CCPNU. Une version espagnole de ces tableaux est également prévue. Les tableaux blancs sont aussi sur YouTube\*\* que certains trouvent plus simple d'accès

\*Une animation au tableau blanc est un processus par lequel une histoire et un tableau avec dessins sont inscrits sur un tableau blanc pour communiquer des messages. Il est si simple que l'on peut l'utiliser même pour expliquer les sujets les plus ardues.

\*\* Voir <https://www.youtube.com/channel/UCIYus21XTS2fV-wnDjOnbaQ>.

83. En remerciant les retraités pour leurs questions et leur engagement, Sergio Arvizu confirme que des plans sont en préparation pour imiter le modèle de briefing préretraite japonais. Il faut seulement s'assurer que le membre du personnel en question est capable de bien expliquer et connaît parfaitement le travail. La Caisse projette également de rendre visite à des sites où se trouve un grand nombre de bénéficiaires ainsi qu'à des sites adjacents et de les renseigner sur les questions relatives à la Caisse.

*(b) Présentation par la représentante du Secrétaire général (RSG) pour l'investissement des avoirs de la CCPNU*

84. La session avec le Secrétaire exécutif/CEO de la Caisse est suivie d'une session avec Carol Boykin, la RSG. Elle est accompagnée d'Herman Bril, Directeur de la Division de gestion des investissements.

85. Avant de se lancer dans sa présentation de l'état des investissements de la Caisse, la RSG déclare qu'elle a presque fini de pourvoir les postes les plus hauts parmi ceux approuvés dans le précédent budget biennal.

86. La volatilité du marché continue à être élevée, compte tenu des annonces de la Banque Centrale et des événements politiques tels que le résultat des élections. L'impact total de cette volatilité sur la Caisse a été modéré par la large diversification de la Caisse en termes de marchés et de type de capitaux. La Caisse reste axée sur le long terme et est bien positionnée par rapport à ses objectifs. Au 14 juillet 2017, la valeur marchande des avoirs de la Caisse était de 59.966 milliards de dollars avec un retour annuel initial de 10.29% à ce jour.

87. La Caisse a atteint ses objectifs dans tous types de capitaux, les actions mondiales sont à près de 63%, les capitaux immobiliers à 6,8% et les capitaux alternatifs à 3%. Les affectations de capitaux tactiques ou à court-terme sont comparativement proches des objectifs maximum d'affectation de fonds stratégiques ou à long-terme. Plus la Caisse s'approche des objectifs d'affectation maximum à des actions mondiales à court-terme, plus elle reviendra à l'équilibre, en revendant des actions et en rachetant des obligations.

88. A long terme, la Caisse accumule des richesses ; à court terme, elle fait face à de la volatilité. Elle se voue entièrement à atteindre son objectif de 3,5% de retour sur investissements sur le long terme.

89. La Caisse est incontestablement le plan de pension le plus complexe du monde. A long terme, l'impact des mouvements de taux monétaires est minime. A court terme, néanmoins, la situation est très différente – d'autant plus dans un environnement d'investissement comportant autant de monnaies autres que le dollar. La Caisse est gérée de façon conservatrice et ne détient pas de valeurs dans l'armement ou le tabac.

90. Les questions soulevées au cours de la discussion qui s'ensuit sont relatives à l'impact d'un taux réel plus bas de retours sur investissements et l'adéquation des fonds au paiement des pensions, la durée de la tendance actuelle positive du marché, le genre d'actions qui rapporte le plus haut intérêt, les éventuelles pertes sur les devises et le rôle de Northern Trust.



91. Dans ses réponses la RSG, en tandem avec Herman Bril, dit que si l'on atteint l'objectif de 3,5% de retour réel sur investissements sur le long terme, les coûts devraient être couverts et l'on ne devrait pas avoir besoin de toucher au capital avant 2067. Le cash-flow négatif est modeste : 200 millions de dollars par an. On peut dire que les dépenses et les contributions sont en équilibre.
92. Le taux réel de retour sur investissements de 3,5% est toujours considéré comme un objectif réaliste, bien que parfois, l'hypothèse d'inflation qui est actuellement de 2% puisse devoir être portée à 2,5%.
93. En ce qui concerne les pertes sur les devises, les fonds sont généralement diversifiés sur 120 pays dans tous les types d'actions, dont quelque 50% sont en US dollars, mais pas tous dans le même pays. Les dépôts en espèces diffèrent dans le monde. La volatilité s'applique à tous les aspects des activités de la Caisse; néanmoins, la diversité générale de ses activités tempère le degré de volatilité.
94. Dans la plus récente étude sur les actif et passif, ce dernier est entièrement calculé en dollars US, ce qui rend difficile l'identification des passifs dans tous les pays et toutes les devises. Au cours des trois dernières années, les courants ont été négatifs ; cette année au contraire, ils sont positifs. Plus tard au cours de la discussion, il est établi que la Caisse a investi environ 45% en devises autres que le dollar, parmi lesquelles le yen japonais, l'euro et la livre sterling comptaient pour 85%.
95. De même, les dépôts en espèces de la Caisse sont généralement variés – avec une distinction entre les espèces opérationnelles (pour le paiement des prestations) et les espèces d'investissement.
96. La totalité des actions (y compris les actions publiques, les actions de volatilité minimum et les stratégies d'actions vertes) ajoutées aux actions immobilières (y compris l'immobilier, les infrastructures et les forêts) et les investissements alternatifs (actions privées et une modeste allocation de fonds de retour immobilier), sont le genre d'actifs rapportant l'intérêt le plus élevé.
97. Il est confirmé que la Caisse n'a pas investi dans des compagnies qui tirent un revenu de la production de tabac. De même pour les compagnies qui tirent leur revenu de la production d'armes de guerre, de systèmes d'armes et d'armes de destruction massive. Dans les deux cas, les investissements ne seraient ni logiques ni compatibles avec les principes des NU. Néanmoins, si de tels investissements étaient autorisés, ils simplifieraient certainement l'accession à l'objectif de 3,5% de retour réel sur investissement sur le long terme. En même temps, la Caisse tient compte des objectifs de développement durable (ODSs) et des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESGs) qui sont strictement respectés. Les fonds de pension tout autour du monde sont évalués selon leur taux d'incorporation des ODSs et ESGs dans leur politique d'investissements. La CCPNU est bien notée.
98. L'investissement dans les énergies renouvelables, en particulier dans les pays en développement est un trait saillant de l'affectation des avoirs de la Caisse, ainsi que le prouve la note ESG qu'elle a méritée.

99. La RSG explique que les fonds de pension tels que la CCPNU sont exempts d'impôt, bien que certains pays ne respectent pas toujours cette immunité et prélèvent des taxes. Réclamer le retour de ces impôts est souvent un processus problématique qui est le mieux réussi en s'appuyant sur l'expertise disponible dans les plus grandes firmes comptables internationales.
100. Le rôle de Northern Trust est celui d'un archiviste principal entièrement indépendant, responsable de tous les rapports et fonctions de préservation des données en relation avec les actifs de la Caisse. Son rôle est distinct de celui d'un surveillant général qui agirait en tant que gardien ou trésorier des actifs de la Caisse.
101. L'accent est mis sur le fait que la Caisse applique des règles rigoureuses de gestion des risques pour les investissements bancaires. Elle pratique également des tests d'effort, mène des analyses d'impact et envisage des scénarios 'quoi-si ?'. La Caisse a très peu d'appétence pour le risque de perdre sa pérennité et de ne pas être capable de remplir ses obligations financières à long terme. L'objectif ultime est d'atteindre le retour sur investissements maximum compatible avec l'appétence de la Caisse pour le risque.
102. Pour finir, la RSG réitère que la Caisse est bien positionnée. De plus, la Caisse est sûre. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter et elle encourage chacun à profiter de sa retraite.

#### **Point 7 de l'ordre du jour : Assurance santé après-service et sur le long terme (ASHIL)**

##### **(a) Rapport du Comité permanent**

103. Georges Kutukdjian présente le rapport (document Council 46/2017/D.7). Après avoir remercié la vice-présidente, qui a également servi de rapporteure, pour le soutien qu'elle lui a apporté tout au long d'une très longue discussion, et rend hommage à ses collègues du groupe de travail sur l'ASHI du HCA.
104. Le rapport est centré sur les recommandations émanant du groupe inter agences sur l'ASHI du HCA/FB, dont quatre ont été adoptées par le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQA). La discussion s'est poursuivie en toute connaissance des points que le Comité permanent a adoptés lors de la précédente session du Conseil :
- Réaffirmation du principe selon lequel la préservation de la santé après-service est une composante essentielle des conditions d'emploi et une affaire sociale et non pas financière ;
  - Protection des droits acquis des retraités ;
  - Rejet du principe 'la même taille pour tous'. L'ASHI n'est pas un élément du système commun ;
  - Rejet de l'incorporation obligatoire dans un système national de protection de la santé, à laisser à la discrétion des organisations, compte dûment tenu, entre autres, des aspects légaux et de l'impact négatif de la mobilité des retraités ; et
  - 'Pay-as-you-go' reste une option valable pour les Etats membres : insister pour imposer un financement intégral pourrait en tenter certains de prendre le chemin du plan national pour faire des économies.

105. Au cours de la discussion qui suit, les représentants de la FAAFI au Groupe de travail du HCA/FB sont félicités pour l'excellence de leur travail. La rapporteure est félicitée pour l'excellence de son rapport qu'elle a réussi à terminer en dépit des contraintes de temps.
106. Une délégation attire l'attention sur le fait que, dans certains cas, les autorités nationales des pays dans lesquels résident les retraités ne reconnaissent pas le système d'assurance santé du système commun. En Suisse, les résidents doivent être assurés au plan LAMAL, considéré comme l'équivalent des systèmes d'assurance des organisations basées à Genève. Néanmoins, les retraités des organisations dont les Sièges ne sont pas à Genève sont assurés principalement à CIGNA, un assureur qui n'est pas reconnu par les autorités fédérales ou cantonales suisses.
107. A la lumière de ce qui précède, le Conseil presse les représentants de la FAAFI au groupe de travail sur l'ASHI du HCA/FB de revoir la question et d'insister pour la reconnaissance des systèmes d'assurance santé des organisations du système commun dont les Sièges sont situés ailleurs. Le Président du Comité permanent sur l'ASHI assure le Conseil que la question sera reprise dans le contexte du Groupe de travail du HCA/FB.
108. Le Conseil demande également aux représentants de la FAAFI au groupe de travail sur l'ASHI du HCA/FB de s'assurer qu'un point sur la représentation des retraités dans les Comités de gestion de l'assurance santé des organisations des Nations Unies sera mis à l'ordre du jour du programme du Groupe de travail pour le biennium 2017-2018.
109. Le Conseil recommande encore que la protection de longue durée soit inscrite à l'ordre du jour du Comité permanent sur l'ASHIL, à la 47<sup>ème</sup> session du Conseil de la FAAFI. Dans ce contexte, le Conseil suggère également que le groupe de travail sur l'ASHI du HCA/FB prenne la question de la protection de longue durée en tant que composante clé de la couverture santé après-service.
110. Le Conseil prend note du rapport du Comité permanent ainsi que des questions soulevées au cours de ses délibérations et adopte les recommandations et conclusions y contenues (voir Appendice 6).
111. Après discussion sur leur utilisation et leur signification, il est convenu que le rapport du Conseil devra inclure un glossaire des abréviations et acronymes y figurant.

### **Point 8 de l'ordre du jour : La vieillesse**

112. Samuel Mbele-Mbong présente le document (document Council 46/2017/D.8) de la part de l'AAFI/AFICS Genève. Il insiste sur l'attention croissante apportée aux questions du grand âge (car elles sont liées aux droits de l'homme), aux conditions médicales y afférentes et à certaines situations sociales, tels l'abus de faiblesse, l'impact du climat sur les personnes âgées et les menaces suscitées par les conflits armés. Des Journées mondiales sur la vieillesse ont été instituées, telle la Journée internationale des personnes âgées le 1er octobre de chaque année. Le Conseil des droits de l'Homme a engagé un expert indépendant sur la jouissance de tous les droits de l'Homme par les plus âgés et institué un groupe de travail illimité sur le vieillissement, ainsi qu'un groupe partie prenante sur le vieillissement. Les organisations ont de plus en plus tendance à inclure des points relatifs à l'âge et à inviter les ONGs à assister à leurs réunions. A Genève, un

Comité ONG sur la vieillesse a été constitué et il existe des comités similaires à New York et Vienne qui s'occupent des mêmes problèmes.

113. L'AAFI/AFICS est d'avis que la FAAFI doit s'impliquer davantage dans ces questions. La Fédération devrait continuer à assister aux réunions d'entités tel le Comité des Nations Unies pour les droits de l'Homme ainsi qu'à l'Assemblée générale de l'OMS ; prendre part aux journées internationales sur la vieillesse ; et inclure un point à l'ordre du jour de toutes les sessions du Conseil de la FAAFI dans le but principal d'échanger des vues et de partager l'information sur les questions relatives à la vieillesse.
114. Au cours de la discussion, il est également pris note du papier sur la vieillesse (document Conseil 46/2017/D.13b) soumis par l'Association australienne des anciens fonctionnaires internationaux (AAFI) et l'association néozélandaise des anciens fonctionnaires des Nations Unies (ANZAFNU) inclus au point 13 (questions diverses) de l'ordre du jour. Ce papier cible principalement l'application directe des droits et besoins de la vieillesse dans l'étroit environnement organisationnel, en particulier la CCPNU. Les changements significatifs qui surviennent avec l'augmentation de la durée de vie tels l'anxiété et la perte de mémoire, ainsi qu'une plus grande dépendance, ne relèvent pas exclusivement des procédures introduites par SIAP et SLSM mais marquent le bouleversement causé par le passage de l'indépendance à une vie assistée. Quel que soit le contexte, il est absolument nécessaire d'observer une attitude amicale envers les personnes âgées.
115. Outre leur activité de base visant à augmenter le nombre de leurs membres et à diffuser les activités des Nations Unies, les associations locales se trouvent amenées à conseiller leurs membres, à intervenir auprès des autorités locales et des ministères, à organiser des festivités et soutenir les entités culturelles autant qu'à réunir des fonds pour de 'bonnes œuvres'. La nécessité de coopérer activement avec les entités nationales, qu'il s'agisse de corps gouvernementaux, d'ONGs ou de groupes de la société civile, aussi bien que des corps internationaux, est considérée comme ayant une importance majeure. Il est essentiel de travailler avec ceux qui peuvent transformer les résolutions en actions.
116. Certaines délégations rappellent que le Conseil, lors d'une précédente session, a insisté sur l'importance de la participation à la Journée internationale des personnes âgées. En une occasion, les retombées d'une telle participation ont culminé avec l'organisation d'une réunion patronnée par le gouvernement, à laquelle assistaient des retraités des NU, des associations locales s'occupant de la vieillesse et des corps officiels. Dans un autre cas, la célébration a eu pour effet le lancement d'une initiative intergénérationnelle sous le titre de '*Solidarité ou conflit ?*'.
117. Une mise en garde est formulée : les associations locales ne devraient pas avoir à partir de zéro. Elles devraient tirer parti de l'expérience des autres. Elles sont encouragées à se familiariser avec le Plan d'action de Madrid qui comporte un agenda pour traiter les questions du vieillissement au 21<sup>ème</sup> siècle. Le plan met l'accent sur trois champs de priorités : les vieilles personnes et le développement ; les progrès dans la santé et le bien-être dans la vieillesse ; et la création d'environnements qui permettent d'agir et qui aident. Dans ce contexte, l'attention est attirée sur l'Acte des personnes âgées promulgué au Brésil en tant que Loi n°10741 lors de la Journée internationale des personnes âgées en octobre 2003. Dans un pays qui devrait avoir la sixième plus grande population de gens âgés en 2025, l'acte est une pierre angulaire de la législation complète concernant la

vieillesse que le Brésil a dessinée au cours des ans. La loi régit les droits des personnes âgées de soixante ans et plus. Elle garantit leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Elle établit de nouveaux paradigmes de la vieillesse et d'une vie vécue dans la liberté, le respect et la dignité touchant, comme elle le fait, aux domaines de la santé, de la sécurité sociale, du bien-être social, du logement, des transports, des droits de l'Homme et aux programmes et services y relatifs.

118. Les questions de vieillesse font partie du travail de routine de toutes les associations membres et tiennent à cœur à tous. Elles sont également au centre du travail de la FAAFI. De plus, elles impactent le travail de la Caisse des pensions ainsi que le prouve l'institution d'une task force destinée à mettre l'accent sur les besoins des conjoints survivants. De telles initiatives représentent un bon argument pour augmenter les ressources des services clients du secrétariat de la Caisse. De toute façon, la Caisse des pensions devrait être encouragée à s'occuper en priorité des problèmes concernant les relations avec les plus âgés.
119. D'autres exemples du travail quotidien des associations vont de l'organisation de présentations par des notaires, de conseils aux membres pour éviter les scans internet, de la résolution de problèmes relatifs aux aidants, et de la préparation de listes de maisons de retraite, à la recherche d'appartements spécialement aménagés pour les gens âgés. Par exemple, les tableaux blancs couramment lancés par le secrétariat de la Caisse pourraient également être consultables sur You Tube. Une association décrit sa façon d'utiliser 'WhatsApp' pour maintenir des liens quotidiens avec ses membres ; elle a également promu l'usage de 'boutons de panique' pour ceux qui vivent seuls.
120. Les associations ont également attiré l'attention sur les initiatives culturelles qu'elles ont prises. A Chypre, par exemple, l'AAFI-Chypre a soutenu un centre culturel tandis qu'au Royaume-Uni, le BAFUNCS vient de publier un Guide pour les chercheurs dans le Projet de registre des carrières des Nations Unies (PRCNU). Le PRCNU est l'archivage complet de mémoires, rapports et lettres, relatifs aux carrières d'anciens fonctionnaires des Nations Unies (principalement britanniques) de toutes les parties du système commun, qui ont été conservés pour la postérité à la Bodleian Library de l'Université d'Oxford. L'association travaille actuellement sur une biographie de Sir Eric Drummond, 7<sup>ème</sup> comte de Perth, qui fut le premier Secrétaire général élu de la Société des Nations en avril 1919, à la Conférence de la Paix de Paris. La publication est prévue pour marquer le centenaire de cet événement.\*
121. Il est certain que la vieillesse empire avec la solitude : un sort qui affecte particulièrement les expatriés. De plus, l'élément genre est ignoré : les femmes âgées sont devenues 'le peuple caché'.

---

\*voir détails dans la section UNCRP du site du BAFUNCS ([www.bafuncs.org](http://www.bafuncs.org))

122. Ainsi que le fait remarquer une délégation, la question n'est pas tant de déterminer ce qui peut être fait pour les vieux que ce qu'ils peuvent faire pour eux-mêmes. Ainsi que le fait remarquer la Présidente, la longévité a compliqué les choses avec le passage des grandes familles multi-générationnelles traditionnelles aux familles 'nucléaires' : une tendance qui est également perceptible dans les pays en développement. La charité doit bien commencer par soi-même mais l'assistance de longue durée ne reçoit plus la prééminence qu'elle mérite dans les délibérations du groupe de travail sur l'ASHI du réseau HCA.
123. Les Associations membres doivent échanger des détails sur leurs expériences ainsi que sur les bonnes pratiques qu'elles ont adoptées. L'insertion de liens appropriés sur les web sites des associations faciliterait les échanges. Les associations ont une expérience pratique sans égale des problèmes rencontrés par leurs membres âgés, expérience qui pourrait être communiquée à d'autres associations membres lorsque les aidants, les familles et les juristes ne s'y retrouvent plus. De même, elles pourraient conseiller ces entités et le secrétariat de la Caisse.
- 124. En conclusion de cette discussion extensive, le Conseil note avec satisfaction les vastes activités que les associations membres ont entreprises afin d'aider leurs constituants.**
- 125. Le Conseil adopte de nombreuses recommandations à trois niveaux différents.**
- 126. Au niveau de la Caisse des pensions, la FAAFI doit réaffirmer que la vieillesse est la question prioritaire à laquelle toutes les agences et organisations, les participants et les Etats membres doivent prêter une attention particulière. En outre, la protection de longue durée doit être réintroduite en tant que facteur d'une importance cruciale dans les délibérations du groupe de travail sur l'ASHI du réseau HCA.**
- 127. Au niveau de la Fédération, il faut établir un point focal sur la vieillesse. Il est convenu que ce point focal doit être à la FAAFI à Genève.**
- 128. De plus, la Fédération doit continuer son étroite collaboration avec le secrétariat de la Caisse et réaffirmer que les besoins des bénéficiaires âgés doivent désormais constituer son activité la plus importante.**
- 129. Au niveau des associations membres individuelles, celles-ci doivent dépasser la défense des droits et entrer dans une coopération plus active avec les entités nationales et internationales afin de sauvegarder les intérêts de leurs membres dans un contexte élargi et contribuer à leur bien-être.**

## **Point 9 de l'ordre du jour : Questions administratives et financières**

### **Rapport des auditeurs sur les comptes de 2016**

130. Le Trésorier présente le rapport des auditeurs au 31 décembre 2016 (document Council 46/2017/D.9(a)). Il explique les différents tableaux et rapporte qu'un certain nombre d'associations a depuis lors payé ses arriérés. De même que l'an passé, le Conseil suggère qu'on essaie de connaître les raisons de non-paiement.

131. Le Trésorier explique que la cotisation à la FAFI ne sera pas payée en 2017 compte tenu de ce que la Fédération bénéficie cette année d'une participation gratuite. Il explique également que la ligne budgétaire pour l'assistance de secrétaire a couvert le coût de l'organisation par l'ARICSA de la session du Conseil en 2016.

132. **Etant donné que les auditeurs confirment que les livres ont été correctement tenus et que la situation financière et les résultats de l'année donnent une vue exacte et correcte des affaires de la Fédération, et conformément à la recommandation des auditeurs, le Conseil approuve le bilan et le relevé des recettes et dépenses pour l'année 2016.** En conclusion du sous-point de son ordre du jour, le Conseil remercie les auditeurs pour la façon consciencieuse et scrupuleuse dont ils se sont acquittés de leur tâche.

133. ?

#### **(b) Rapport intérimaire sur la gestion du budget 2017**

134. Le Trésorier présente le rapport intérimaire sur la gestion du budget 2017 (document Council 45/2016/D.10b) et donne le détail des recettes et dépenses ainsi que l'état des contributions au 14 juillet 2017. Il assure le Conseil que les fonds suffisent pour couvrir les dépenses envisagées pour le restant de l'année.

135. La Présidente rapporte qu'en compagnie de l'ancien Président de la FAAFI, elle a pris contact avec l'UNFCU et négocié avec succès un don de 10.000 dollars US afin de couvrir le coût du voyage des participants à la session du Conseil ainsi qu'un petit per diem. Si ce don devait devenir régulier, il faudrait établir des critères pour la sélection des participants et créer une ligne budgétaire séparée. **Le Conseil demande au Bureau de travailler sur ces critères.**

136. **Le Conseil prend note du rapport intérimaire sur la gestion du budget 2017 et félicite le Trésorier pour sa prudence en matière de finance. Le Conseil félicite également la Présidente pour son initiative et ses négociations efficaces avec l'UNCFU.**

#### **(c) Projet de budget pour 2018**

137. Le Trésorier présente le projet de budget pour 2018 (document Council 45/2017/D.10c). Il explique que le budget de 2018 est un budget administratif comparable dans son approche et son amplitude aux budgets des années précédentes. Néanmoins, il ne propose pas d'augmenter les cotisations

138. Les délégations font valoir que si la Fédération devait en faire davantage, il s'ensuit qu'il faudrait davantage de ressources, or, rien n'est demandé. Des délégations demandent qu'on prélève une contribution minimum tandis que d'autres rappellent à la session que les retraités qui touchent une petite pension trouvent déjà assez difficile de payer même la cotisation actuelle. La question n'est pas tant d'augmenter les cotisations que de déterminer à quoi la Fédération consacrera les fonds.

139. Il est rappelé au Conseil que les budgets doivent être basés sur un programme de travail. Le projet de budget devant le Conseil est basé sur des dépenses ou un budget 'comme d'habitude' ainsi qu'une délégation le décrit. Les activités dans de nombreux pays consistent à envoyer des courriels ou à constituer une 'tirelire' pour les gens qui travaillent à différents titres et ceux qui effectuent des travaux pour le compte de leurs associations respectives.
140. Il est suggéré, encore une fois, qu'action soit prise en ce qui concerne les associations membres en retard de cotisations qui se trouvent, depuis longtemps, dans une position délicate.
141. Il est fait remarquer qu'on pourrait avoir besoin de fonds, pendant l'année en cours et les suivantes, afin de couvrir les coûts associés à la résurrection du bulletin, *FAFICS MATTERS* et d'améliorer le site Internet de la Fédération. Le Trésorier explique que la FAAFI pourrait tirer sur les fonds dans les quelque 6.000 dollars US qui ont été réservés suite à une décision prise à la 44<sup>ème</sup> session du Conseil de la FAAFI, car cette réserve s'est accrue depuis l'an dernier, du fait que les vidéoconférences ont été utilisées plutôt que des réunions qui impliquent un voyage des participants. La disponibilité de ces réserves signifie que le Trésorier n'a pas besoin d'une décision du Conseil sur les dépenses, dans la limite de ce montant. Néanmoins, il faut rester prudents en puisant dans les réserves, dans l'éventualité d'une crise.
142. En réponse à une question sur le coût du déjeuner traditionnel offert au Secrétaire exécutif/CEO de la Caisse et à ses acolytes, il est expliqué qu'il concerne uniquement les repas offerts aux invités.
143. Quelques délégations font remarquer la grande quantité d'espèces : l'équivalent de trois budgets annuels. D'autres délégations parlent de solliciter des contributions volontaires ou de rechercher d'autres donations. D'autres délégations encore parlent de faire campagne auprès des associations locales et d'offrir davantage de services d'intérêt pour les membres. Il est également suggéré que des relations de travail visant à faciliter l'entrée en retraite pourraient être établies avec les associations de personnel et les fédérations aussi bien qu'avec les départements des ressources humaines et les différentes agences et organisations.
144. **En dernière analyse, néanmoins, la meilleure façon d'augmenter les ressources est d'accroître le nombre de membres.**

#### **(d) Nomination des auditeurs**

145. Le Conseil est informé que les auditeurs, MM.Ventura Garcia Garnateo, et Mohammed Rharha ont déclaré qu'ils étaient prêts à se charger de nouveau de l'audit des comptes de la Fédération. Le Conseil accepte avec gratitude.

### **Point 10 de l'ordre du jour : Elections et nominations**

#### **(a) Responsables de la FAAFI**



148. Le Secrétaire avait fait circuler le nom des candidats à une responsabilité à la FAAFI, conformément à l'article 6.7 des règles de procédure de la Fédération (document Council 46/2017/D.10a.rev.1). Il présente la liste des candidats et supervise l'élection.

**149. Linda Saputelli est élue Présidente par acclamation**

**150. Sont élus sept Vice-présidents :**

- **Jerry Barton** (39 voix)
- **Warren Sach** (38 voix)
- **Katia Chestopalov** (33 voix)
- **Junko Sato** (28 voix)
- **Marashetty Seenappa** (27 voix)
- **Adriana Gomez** (26 voix)
- **Ari Toubou Ibrahim** (23 voix)

**151. Jayaraman Sundaresan et Wolfgang Milzow sont élus, par acclamation, aux postes respectifs de Secrétaire et Trésorier.**

152. Les membres nouvellement élus entrent immédiatement en fonction.

**153. Il est demandé que, pour les élections futures, des mesures soient prises afin que les CV des candidats soient diffusés en même temps que la liste, suffisamment tôt pour que les délégations soient à même d'en discuter à l'avance. Il est également souligné que, dans le futur, les procédures et critères gouvernant le scrutin, y compris une large consultation préliminaire, essentielle pour arriver à une décision bien informée, soient dûment appliqués.**

**(b) Président et Vice-président du Comité permanent sur les questions de pension**

**154. Il est décidé d'élire le Président et le Vice-président pour un an seulement, ce qui permettra de synchroniser les élections aux deux Comités permanents. Les personnes élues sont :**

<b>Président :</b>	<b>Gerhard Schramek</b>
<b>Vice-président/rapporteur :</b>	<b>Warren Sach</b>

155. En déclarant clos le scrutin, la Présidente souhaite aux élus, de la part de la FAAFI, le succès de leurs entreprises.

**Point 11 de l'ordre du jour : Nomination des représentants de la FAAFI au Comité des pensions et autres corps pour 2018.**

**156. Sur recommandation de la Présidente et après large consultation, le Conseil nomme les personnes suivantes pour représenter la Fédération au Comité des pensions en 2018 :**

- **Marco Breschi**
- **Adriana Gomez**
- **Warren Sach**
- **Linda Saputelli**

- **Gerhard Schramek**
- **Mohammed Sebti**

**157. Katia Chestopalov, Georges Kutukdjian, Warren Sach et Gerhard Schramek continueront à représenter la Fédération au Groupe de travail du HCA sur l'ASHI.**

158. En réponse à une question sur : (i) les critères de sélection des représentants de la FAAFI au Comité des pensions et (ii) la nécessité, dans l'intérêt de la transparence, de faire connaître ces critères à toutes les associations membres, la Présidente explique que les représentants de la FAAFI au Comité des pensions de 2018 ont été choisis sur la base des critères établis à cet effet. De plus, comme dans le cas de l'élection du Président et du Vice-président (voir paras.148-152) tout a été tenté afin d'assurer l'équilibre géographique et celui des genres.

159. Elle rappelle au Conseil que le Président de la Fédération et celui du Comité permanent sur les questions de pensions sont des membres *ex officio*. Deux autres membres sont représentants au Comité des pensions actuel. Deux nouveaux membres, Adriana Gomez et Mohammed Sebti ont été choisis en tant que 'sang neuf' et conformément aux critères établis. Ils se familiariseront avec les travaux du Comité des pensions et assureront ainsi la continuité de représentation des intérêts de la Fédération.

#### **Point 12 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 47ème session du Conseil**

160. La date et le lieu des sessions du Conseil sont déterminés en fonction de ceux choisis pour la session du Comité des pensions. Jusqu'à nouvel ordre, le Comité des pensions doit se réunir à Rome du 26 juillet au 3 août 2018. Etant donné que le Conseil se réunit avant les sessions du Comité, sa quarante-septième session se tiendra du 19 au 24 juillet 2018. Confirmation sera donnée ultérieurement et les associations membres sont instamment priées de participer.

#### **Point 13 de l'ordre du jour : Questions diverses**

161. Un certain nombre de questions sont évoquées sous ce point.

##### *(a) Communication de la FAAFI avec ses membres*

162. Les questions relatives aux communications soulevées dans le document Council 46/2017/D.13a ont été traitées en partie dans le rapport de la Présidente et dans les discussions avec le Secrétaire exécutif/CEO et le personnel de la Caisse (voir paras.63-68).

163. En fin de session, le Conseil est également revenu sur le thème de la communication. Il est entendu qu'une communication efficace est essentielle à une bonne préparation et la FAAFI réfléchira aux moyens de la renforcer. Un soutien est exprimé en faveur de la résurrection de *FAFICS MATTERS* qui publierait les résolutions et rapports pertinents et dont des copies seraient également disponibles sur le site de la FAAFI.

164. Il est suggéré, en outre que, dans certaines régions il est contreproductif de publier des informations par voie numérique étant donné que les membres de certains pays manquent de pratique technique et même dans certains cas, du courant électrique nécessaire. Dans les deux cas, la documentation, qu'elle soit digitale ou sur papier, doit être concise et attirante afin de

retenir l'intérêt du lecteur. Bien que FAFICS MATTERS soit publié uniquement par voie informatique, la Présidente, avec le soutien de certaines délégations, n'accepte pas la suggestion que la FAAFI soit sur Face book ou Twitter.

165. Il est convenu qu'en allouant des tâches aux Vice-présidents, la responsabilité de la communication est d'une importance éminente. Afin d'aider au processus, Michael Atchia offre de rédiger un projet et de fournir une évaluation du coût d'une version informatique de FAFICS MATTERS que le Bureau de la FAAFI pourrait prendre en considération.

*(b) S'occuper des retraités les plus âgés*

166. Les questions soulevées dans le document Council 46/2017/D.13b ont été traitées in extenso sous le point de l'ordre du jour sur la vieillesse (voir paras. 112-129). Il a été reconnu que les retraités les plus âgés devraient recevoir un traitement de faveur, avec une emphase particulière sur les besoins des conjoints survivants. Les premiers pas positifs dans cette direction ont été discutés au cours de la réunion avec le Secrétaire exécutif/CEO et le personnel de la Caisse (voir paras.69-75).

*(c) Financement de la FAAFI et des AAFI*

167. Giovanni Quaglia, AAFIB-Brésil, présente un document offrant un plan pour améliorer les affaires financières, à la fois de la Fédération et des Associations membres. A cet égard, les arrangements financiers actuels et la collecte des cotisations, sont pesants. En outre, moins d'un tiers des 75.000 retraités ont adhéré.

168. Il propose une solution systémique, comportant la retenue mensuelle par la Caisse des pensions d'un pourcentage des prestations, sur le modèle des retenues mensuelles pour ASHI. Les centenaires en seraient exemptés et les conjoints survivants paieraient une contribution réduite.

169. La formule suggérée consiste en une déduction automatique de 0,1% par mois avec un minimum de 2 dollars US. Les retraités pourraient refuser cet arrangement qui leur serait expliqué au cours des formalités de séparation. En un mot, les retraités échangeraient la cotisation à leur association, si applicable, contre une contribution à la FAAFI. Celle-ci garderait 25% des cotisations reçues et les 75% restants seraient distribués aux associations membres. Le résultat net serait une augmentation palpable des fonds ordinaires de toutes les associations qui pourraient offrir un meilleur service à leurs membres.

170. Au cours de la discussion qui s'ensuit, la Présidente souligne qu'au début, le secrétariat de la Caisse était réticent à se charger du travail de la FAAFI. Bien que cette attitude se soit modifiée depuis lors, ainsi qu'il apert de l'aide précieuse de la Caisse aux campagnes de recrutement des associations individuelles, le projet tel qu'il est poserait un fardeau administratif considérable sur le secrétariat.

171. Un certain nombre de délégations soutiennent le projet qu'elles considèrent comme une pratique mensuelle familière. D'autres y sont absolument opposées. Une association membre met en garde contre les tentatives d'élargir le champ des attributions de la Caisse à un moment où les Etats membres essaient d'élargir les activités du secrétariat pour y inclure l'administration de l'assurance santé après-service. Un plaidoyer est fait en faveur de

l'abandon de ce travail au niveau local où des volontaires capables de se charger des fonctions de base sont disponibles. Il est facile de collecter des fonds et de les utiliser efficacement.

172. Si la Fédération adoptait la pratique proposée, elle courrait le risque d'être accusée de taxer sans représenter. Cette pratique pourrait également compliquer SIAP où de nouvelles modalités devraient être introduites. De plus, le projet comporte des implications légales qui pourraient se révéler problématiques.

173. En fin de discussion, des idées sont émises sur des méthodes alternatives de financement de la Fédération.

**174. La meilleure approche, pense-t-on, est d'augmenter le nombre d'associations et de membres. L'influence de la Fédération devrait être améliorée. Il est essentiel que tous les retraités d'un pays soient approchés et encouragés à rejoindre leur association locale.**

**175. Au cours des ans, le secrétariat de la Caisse a été disposé à diffuser, de la part des associations membres, une lettre encourageant les retraités à adhérer et décrivant les bénéfices de la participation appliqués au pays dans lequel ils résident (voir également le para.145). Les associations qui se sont prévaluées de ce service ont enregistré une vague de nouveaux membres.**

176. La FAAFI devrait également mieux faire connaître ce qu'elle pourrait et devrait faire pour ses membres. Les exemples cités comprennent la bienfaisance gérée par l'AAFI-New York ainsi que les fonds détenus par BAFUNCS et AAFI-AFICS/Genève. Ces trois fonds sont ouverts à tous les retraités en détresse quels que soient leur pays de résidence ou leur ancienne organisation.

**177. La directive émise par l'Administrateur du PNUD il y a quelques années incitant les bureaux hors-Siège à aider à la création d'associations membres locales est un autre cas en cause. Néanmoins, bien que la directive ait été très efficace dans le passé, elle est depuis lors tombée en désuétude et les Résidents coordonnateurs n'appliquent plus les instructions. Il faut une nouvelle directive, signée par le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale et diffusée dans tout le système commun, pour demander que les associations membres de la FAAFI hors Siège soient soutenues. En même temps, les membres des équipes locales de gestion qui ont constaté les avantages d'une association locale in situ, doivent être encouragés à créer des associations dans leur propre pays quand ils prennent leur retraite.**

178. L'importance du rapport du Conseil en tant qu'outil de communication, est reconnue. Tout à la fin de la session, la discussion porte sur sa traduction en français et espagnol. A l'origine, une entreprise commune est suggérée impliquant trois associations dans trois pays. En dernière analyse, néanmoins, l'AAFU offre généreusement d'entreprendre la traduction de la totalité du rapport. L'AAFU-Argentine aurait bien voulu aider à la traduction en espagnol, mais le manque de ressources humaines et financières rend impossible l'entreprise d'un tel travail sur une base globale. On continuera à explorer les possibilités.

179. Giovanni Quaglia est remercié pour l'étendue du travail qu'il a fait pour préparer le projet dont le contenu est apprécié mais pourrait se révéler infaisable dans la conjoncture actuelle.

**(d) Anciens membres du personnel du système des Nations Unies qui déménagent à Vienne**

180. Jean Barton présente un papier (document Council/46/2017/D.13d) décrivant les idées fausses que beaucoup de retraités entretiennent en ce qui concerne leur droit de résider en Autriche, du fait qu'ils ont servi aux Nations Unies. Tandis que les citoyens de l'Union européenne plus la Suisse, la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande sont libres de prendre résidence en Autriche, aucune exception n'est faite pour les anciens fonctionnaires des Nations Unies originaires de pays non-européens. Les nationaux des autres pays qui reçoivent une pension de la CCPNU ne sont pas automatiquement éligibles à résidence en Autriche, ils sont soumis à un quota annuel et les demandes doivent être faites depuis le pays de nationalité du demandeur. La récente loi restrictive est appliquée encore plus strictement qu'autrefois.

Même les retraités des organisations basées à Vienne ne sont pas exemptés du système de quotas, à moins qu'ils n'aient demandé un permis de résidence au moment-même de leur séparation. Outre prouver qu'ils disposent d'un revenu convenable et d'une assurance santé, les demandeurs doivent également connaître la langue allemande au moment de la demande et montrer une connaissance de l'histoire et de la culture autrichiennes lorsqu'ils prétendent à une résidence de longue durée.

181. Il est essentiel de défaire les gens de la croyance erronée qu'ils peuvent bénéficier, en Autriche, d'une existence exempte d'impôt. Les retraités des NU résidant en Autriche sont soumis à l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs ressources ; seules leurs pensions de la CCPNU sont exemptées de l'impôt sur le revenu en vertu de l'agrément passé entre les organisations basées à Vienne et la République d'Autriche. Les retraités des Nations unies doivent payer tous les autres impôts autrichiens et fournir la preuve tangible de leur présence physique dans le pays pendant au moins six mois par an. S'ils y manquaient, le permis de résidence serait révoqué.

182. Le document a été conçu pour donner une description définitive des conditions exigées pour prendre résidence en Autriche. Ainsi que Jerry Barton le souligne, ces exigences changent continuellement et ne devraient donc pas être ignorées.

*(e) Déclaration du Président du Comité des pensions*

183. L'avant-dernier jour de la session, Vladimir Yossifov, Président du Comité des pensions à sa 63<sup>ème</sup> session, traite des problèmes rencontrés l'an dernier par le Comité des pensions. Il parle chaudement de la contribution des représentants de la FAAFI aux délibérations du Comité. Aujourd'hui, ils ont bien servi les intérêts des retraités et des participants.

184. Grâce à la 'task force' qui a été créée, il s'est avéré possible de résoudre les problèmes du secrétariat de la Caisse en relation avec les parfois longs délais dans le paiement des premiers bénéficiaires aux 'nouveaux' retraités. Depuis lors, les choses sont redevenues normales et on peut dire meilleures qu'avant. De plus, les paiements aux bénéficiaires déjà sur les rôles sont passés sans accroc au nouveau système. Ceci dit, un peu plus tard, le Président du Comité des pensions dit qu'il incombe au secrétariat de la Caisse de traiter ses clients comme des êtres humains plutôt que des numéros. On admet que les retours sur investissements n'ont pas encore atteint l'objectif mais la CCPNU est l'un des très peu nombreux fonds de pension dans le monde à être entièrement provisionné.

185. Les problèmes les plus immédiats résultent des perturbations causées par un petit nombre de représentants des participants qui prétendent représenter les intérêts des actifs comme des retraités. En vérité, l'étendue de leur 'représentativité' au sein même de leur circonscription est discutable. De toute façon, la FAAFI doit repousser leur demande que les représentants des participants représentent également les bénéficiaires. C'est plutôt une question de vérité contre mensonge. Beaucoup de leurs déclarations, comme leur assertion relative à la menace de modification du plan de retraite, ont suscité des soucis superflus.

186. Après une brève discussion, le Président du Comité des pensions est congratulé pour la clarté de son message. Il est remercié d'être venu s'adresser à la session du Conseil, une 'première' pour les Présidents du Comité.

187. La Fédération se doit d'établir la vérité. Il est à espérer que ses interventions au Comité des pensions contribuent à atteindre cet objectif. Les délégués ont montré leur dédain pour la campagne de diffamation et le Président a été encouragé à ignorer les gens qui lui 'mordent les mollets'. La 'vérité alternative' ne devrait pas être autorisée à assombrir la vision de la Fédération et la compréhension par les membres de la situation réelle.

188. Vladimir Yossifov dit ensuite qu'il a rencontré le nouveau Secrétaire général et l'a encouragé à mettre les pensions à l'ordre du jour du Conseil des Chefs de Secrétariats. Il doit garder un œil sur l'évolution des investissements de la Caisse des pensions et l'annonce de vacance du poste de RSG. En même temps, il confirme qu'en termes actuariels, la Caisse des pensions est en bonne forme et sa performance en milieu volatile, réconfortante.

189. Le Président est remercié une fois de plus pour s'être adressé au Conseil. Son expérience en tant que participant, représentant du gouvernement et Président sortant, lui donne une vue interne unique des travaux de la Caisse. Il a travaillé avec talent et succès, formulant des remarques utiles avec une grande clarté. Sa visite est grandement appréciée.

### **Clôture de la session.**

190. La Présidente remercie la Présidente de la session et les participants pour leur contribution au succès de la réunion. Elle exprime sa gratitude pour l'association hôte et l'hospitalité offerte aux participants par l'équipe d'ARICSA. Elle souhaite à chacun un bon voyage de retour : un sentiment dont se fait l'écho le Président de l'Association hôte qui annonce que des photos de la soirée de la veille sont disponibles sur le site d'ARICSA.

191. Le Président félicite tous les participants pour leur sens de la discipline ainsi que les collaborateurs occasionnels qui ont assuré le bon déroulement de la réunion. Il les remercie sincèrement pour avoir contribué à la mise en valeur de l'image de la Fédération.

192. Georges Kutukdjian dit combien la conduite de la réunion a été calme et méthodique, grandement aidée par le caractère et la présence du Président. Il le remercie très sincèrement.

193. Des discours d'adieu sont également faits par les délégations de l'AGAFNU-GN-Guinée et l'ASAFI-Sénégal. Le premier exprime des remerciements à Adama Pierre Traoré, au Secrétaire et à la Présidente de la Fédération et pour les tentatives que tous ont faites pour améliorer la situation des retraités dans des pays comme la Guinée. Le second est une expression similaire de gratitude. Abdou Khadre Diakhate remercie la FAAFI d'avoir accepté pour membre l'ASAFI-Sénégal. Il espère jouer un rôle semblable à celui d'ambassadeur

itinérant, étant donné qu'il a entrepris d'encourager les autres associations à suivre l'exemple de son pays.

194. La Présidente réitère ses fervents remerciements à tous pour leur si efficace contribution au débat et déclare la session close à 11h55 le 20 juillet 2017.

\*\*\*\*\*

(Traduit de l'anglais par Yolaine Nougier, AAFU/AFUS Paris)

## Appendices

Appendice 1	Liste des participants
Appendice 2	Ordre du jour
Appendice 3	Liste des documents
Appendice 4	Rapport de la Présidente
Appendice 5	Rapport du Comité permanent sur les questions de pensions
Appendice 6	Rapport du Comité permanent sur ASHIL
Appendice 7	Budget 2017 approuvé



## Appendice 1

### Liste des participants

<b>Président</b>	Linda Saputelli
<b>Présidente de séance</b>	Tedla Teshome
<b>Secrétaire</b>	Jay Sundaresan
<b>Trésorier</b>	Wolfgang Milzow
<b>Rapporteur</b>	Peter Lillie
<b>AAFI-AFICS-Genève</b>	Katia Chestopalov Ravindra Chopra Samuel Mbele-Mbong Mohammed Sebti Odette Yaggi Foudral
<b>AAFIB-Brésil</b>	Giovanni Quaglia
<b>AAFICS-Australie</b>	Mary Catherine Johnson Michael Sackett
<b>AAFNU-BF Burkina Faso</b>	Louis Dominique Ouedraogo Adama Pierre Traoré
<b>AAFNU-N-Niger</b>	Ari Toubou Ibrahim
<b>AAFU/AFUS-Paris</b>	Neda Ferrier Georges Kutukdjian
<b>AEFNUC-Cuba</b>	Ana Maria Gudz Robak
<b>AFICS-Addis Abebba</b>	Tedla Teshome
<b>AFICS-Argentine</b>	Isabel Kantor Ines Valentina Leibo
<b>AFICS-Chypre</b>	Judit Isabel Luraschi Michalakis Voniatis
<b>AFICS-Japon</b>	Junko Sato
<b>AFICS-Kenya</b>	Brigitte Anna Hillen
<b>AFICS-Kiev</b>	Aleksey Kostomarov

<b>AFICS-Malaisie</b>	Mei-Mei Kong
<b>AFICS-Maurice</b>	Michael Atchia Ahmud Yousuf Maudarbocus
<b>AFICS-Moscou</b>	Robert Gumen
<b>AFICS-Pays-Bas</b>	Kees Tuinenburg
<b>AFICS/New York</b>	Warren Sach
<b>AFICS-Panama</b>	Juan Antonio Casas-Zamora
<b>AFICS-Philippines</b>	Lydia Ontal
<b>AFICS-Santiago</b>	Adriana Gomez Mario La Fuente
<b>AFIJUB-Espagne</b>	Miguel A. Espinar-Sierra
<b>AFUNCS-Nigéria</b>	Edward Omotoso
<b>AFUNPI-Inde</b>	D.V. Si Narasimhan Marashetty Seenappa
<b>AFUNSOB-Bangladesh</b>	Abu Khaled Masood Ahmed Fazlur MD Rahaman
<b>AGAFNU-GN-Guinée</b>	Mamadou Pathé Diallo
<b>AMAFINU-Mali</b>	Mariam Ndiaye Coulibaly
<b>APUNG-Grèce</b>	Maroulla Iossif
<b>ARICSA-Vienne</b>	Jerry Barton Werner Blenk Rosemarie Orkan-Lecki Gerhard Schramek Olaf-Michaël Stefanov Elisabeth Swaton
<b>AAFI-Sénégal</b>	Abdou Khadre Diakhate
<b>ASOPENUC-Colombie</b>	Helene Hasselbalch
<b>BAFUNCS-Gde Bretagne</b>	Carolyn Murphy
<b>CAFICS-ACAFI-Montréal</b>	Jean Marjorie Bacon
<b>FFOA-Rome + FOA-Turin</b>	Marco Breschi

**IAFICS**-Israël

Michael Suess

**Président d'honneur**

Andrès Castellanos del Corral

**Mandataires**

**ASSOCIATIONS**

**POUR**

**AAFICS**-Australie

**AFUNO**-Nouvelle Zélande

**AFICS**-Argentine

**AAFIB**-Uruguay

**APNU-CR**-Costa Rica

**AFICS**-Chili (Santiago)

**APEFONU/AFICS**-Paraguay

**AEFNUP**-Pérou

**ASOPENUC**-Colombie

**AFICS**-Mexique

## Appendice 2

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du Président et du Rapporteur
3. Adhésions
4. Rapport de la Présidente
5. Pensions
  - (a) Rapport du Comité permanent
  - (b) Situation des anciens participants à la CCPNU des ex URSS, RSS d'Ukraine et RSS de Biélorussie
  - (c) Positions de la FAAFI au Comité des pensions
6. Rencontre avec le Secrétaire exécutif/CEO de la CCPNU et la RSG pour les investissements
7. Assurance santé-après service et protection de longue durée (ASHIL)
  - (a) Rapport du Comité permanent
8. Vieillesse (Note de l'AAFI-AFICS)
9. Questions administratives et financières
  - (a) Rapport des auditeurs pour les comptes de 2016
  - (b) Rapport intérimaire sur la gestion du budget 2017
  - (c) Projet de budget pour 2018
  - (d) Nomination des auditeurs
10. Elections et nominations
  - (a) Responsables de la FAAFI
  - (b) Président et Vice-président du Comité permanent sur les pensions
11. Nomination des représentants de la FAAFI au Comité des pensions et autres instances en 2018
12. Date et lieu de la 47<sup>ème</sup> session du Conseil
13. Questions diverses

## **Appendice 3**

### **Liste des documents**

#### **Documents de session**

Council 46/2017/CRP.1 - Liste des participants

Council 46/2017/CRP.2 - Positions de la FAAFI à évoquer au Comité des pensions

Council 46/2017/CRP.3 - Bureau des affaires juridiques des Nations Unies – Division légale générale (Annexe à D.7)

Council 46/2017/CRP.4 - Liste des documents distribués

#### **Documents pré-session (Séries D)**

Council 46/2017/D.1 – Ordre du jour

provisoire Council 46/2017/D.1a – Programme

de travail Council 46/2017/D.3 – Adhésions

Council 46/2017/D.4 – Rapport du Président

Council 46/2017/D.5a – Rapport du Comité permanent sur les questions de pensions

Council 46/2017/D.7 – Rapport du Comité permanent sur les questions d'assurance

santé Council 46/2017/D. 8 – Vieillesse

Council 46/2017/D.9a – Point 9a de l'ordre du jour provisoire – Rapport des auditeurs

Council 46/2017/D.9b – Point 9b de l'ordre du jour provisoire – Budget

Council 46/2017/D.9c – Point 9c de l'ordre du jour provisoire – Projet de budget pour 2018

Council 46/2017/D.10a Rev.1 – Candidats désignés pour élection

Council 46/2017/D.13a – Point 13 de l'ordre du jour provisoire – Communication de la FAAFI avec ses membres

Council 46/2017/D.13b – Point 13b de l'ordre du jour provisoire – Prendre soin de nos retraités les plus âgés

Council 46/2017/D.13c – Point 13c de l'ordre du jour provisoire – Note de Giovanni Quaglia, Président de l'AAFIB (Brésil)

Council 46/2017/D.13d – Point 13d de l'ordre du jour provisoire – Note d'information par d'anciens fonctionnaires du système des NU

## **Comité permanent sur l'assurance santé après-service (ASHI)**

SC/ASHI/2017/DOC/1 – Ordre du jour provisoire

SC/ASHI/2017/DOC/2 – Comité permanent sur les questions d'assurance santé après-service (ASHI)

SC/ASHI/2017/DOC/3 – Représentation des retraités à la direction de l'assurance santé

## **Comité permanent sur les questions de pensions (CPQP)**

SCP/2017/DOC/1 – Ordre du jour provisoire

SCP/2017/DOC/2 – Investissements de la Caisse des pensions

SCP/2017/DOC/3 – Rapport du Comité CAP

SCP/2017/DOC/4 – Fonds de secours

SCP/2017/DOC/5 – Représentation des retraités aux Comités des

pensions SCP/2017/DOC/6 – Proposition de l'AAFI Argentine

## Appendice 4

### Rapport de la Présidente

Chers collègues,

1. C'est un plaisir de me retrouver de nouveau à Vienne cette année pour le 46<sup>ème</sup> Conseil de la FAFI. Nous ne pouvions guère imaginer que nous nous réunirions de nouveau aussi tôt dans cette jolie ville. Après des mois d'incertitude concernant notre venue, Vienne est une solution très bienvenue. Nous aimerions remercier nos hôtes du Bureau des Nations Unies à Vienne pour nous avoir accueillis. Le Président d'ARICSA, Jerry Barton a dû encore une fois prêter ses services pour réaliser les arrangements. Lui et son équipe ont fait leur maximum pour s'assurer que nous étions bien logés et nous les remercions pour leurs efforts.

2. Je voudrais, de la part de la Fédération, vous souhaiter à tous la bienvenue à cette réunion et congratuler nos membres les plus récents, l'AAFI/Sénégal et l'AAFI-Panama. L'AAFI-Panama est présente ici et bien qu'elle attende encore l'aval du gouvernement du Panama, aval qui prend plus de temps que prévu ; il a été proposé qu'elle soit formellement admise cette année. Nous souhaitons également la bienvenue en personne au Président de l'AAFI-Guinée qui n'a pu venir l'an dernier quand son association a été admise. Comme toujours, notre Conseiller spécial en charge des adhésions, Pierre Traoré, a travaillé toute l'année pour ces résultats. Au cours de notre session, il vous dira où en sont ses efforts incessants pour attirer de nouvelles associations. Pour ma part, après la réunion du Bureau en décembre dernier, je suis allée au Portugal où existe, depuis longtemps, une association des retraités des NU. J'ai rencontré plusieurs membres de ce groupe qui sont prêts à rejoindre la FAFI mais doivent mettre leurs statuts en ligne avec ceux de la Fédération. Bien que le Portugal ait espéré se joindre à nous cette année, cela n'a pas été possible mais ils m'ont assuré qu'ils finaliseraient les arrangements l'année prochaine.

3. Les vétérans du Conseil remarqueront également quelques nouveaux visages au sein de très anciennes associations membres. Nous vous souhaitons à tous la bienvenue et espérons que vous trouverez le Conseil aussi passionnant et intéressant que ceux d'entre nous qui y reviennent année après année. Note de tristesse : j'aimerais que tous ceux qui l'ont connu se remémorent Oscar Larghi qui est mort en avril de cette année. Oscar était un ancien Président de l'AAFI-Argentine et un ancien Vice-président de la FAFI. Il était un pilier de la FAFI, ayant servi pendant de nombreuses années en tant que Président du Groupe de travail de la FAFI sur les pensions avant que ce groupe ne devienne le Comité permanent. Il a contribué à modifier le mode de calcul de l'indice du coût de la vie pour le bénéfice durable des retraités. Le plus important : Oscar était une personne institutionnelle qui s'identifiait fortement à son association et était un ardent supporter de la FAFI. Il nous manquera.

4. Mon rapport sur les sujets les plus importants pour nous, les pensions et l'assurance santé après-service, sera bref étant donné qu'ils sont entièrement et substantiellement couverts par l'ordre du jour sous vos yeux. Sur les pensions, le Vice-président Warren Sach et moi avons rencontré tout au long de l'année le CEO de la Caisse des pensions et ses cadres supérieurs afin d'attirer son attention sur les plaintes et critiques de nos membres et discuter des moyens d'améliorer le service. Nous avons également rencontré à plusieurs reprises le Président du Comité des pensions lorsqu'il était à New York. En décembre, nous avons assisté à deux assemblées publiques sur les pensions, tenues à Genève et New York. Elles étaient conduites

par le Président du Comité des pensions en présence du CEO, du représentant de la RSG pour les investissements de la Caisse et, à New York, de la RSG elle-même.

5. Très récemment, le 9 juin, Warren et moi avons rencontré pour la première fois la Chef de Cabinet du Secrétaire Général, Mme Maria-Luiza Ribeiro-Viotti et son équipe de conseillers du Secrétaire général. Nous avons présenté la FAAFI et exprimé notre préoccupation au sujet de la performance, l'an dernier, du portefeuille des investissements, qui a failli à s'augmenter de quelque 1 milliard ce que, d'après nous, une politique d'investissement meilleure et mieux ciblée aurait pu réaliser. Vous en avez appris davantage hier et en apprendrez encore plus demain. Nous avons également profité de l'occasion pour inviter le Secrétaire général ou son représentant à s'adresser à la FAAFI, à sa convenance, sur n'importe quel point au cours de notre session. Nous avons appris samedi qu'il ne le pouvait pas mais envoyait ses meilleurs vœux pour une session réussie.

6. Comme vous le savez bien maintenant, la FAAFI s'est impliquée, depuis ces trois dernières années, dans un Groupe de travail sur l'ASHI créé par le réseau Finance et Budget (FB) du Haut-Comité pour l'Administration (HCA). Pour ceux d'entre vous qui assistent pour la première fois au Conseil de la FAAFI, les quatre représentants de la Fédération à ce groupe de travail sont Georges Kutukdjian, AAFU (France), Katia Chestopalov, AAFI/AFICS (Genève), Warren Sach, AAFI/NY (New York) et Gerhard Schramek, ARICSA (Vienne). Ils ont travaillé diligemment pendant plusieurs années, participant à de nombreuses réunions pour défendre nos intérêts et protéger notre assurance santé. Cette année, le groupe de travail sur l'ASHI a été particulièrement occupé, ainsi que le Président du Comité permanent vous en a informés hier avec quelque détail.

7. Vous vous souviendrez que, pour la première fois, la FAAFI a eu la permission cette année de s'adresser à la 5<sup>ème</sup> Commission sur ce sujet, ayant été informée que ce serait sur une base exceptionnelle qui ne saurait servir de précédent dans le futur. Néanmoins, nous avons encore approché la 5<sup>ème</sup> Commission cette année et, après des efforts considérables, avons pu, en définitive, les convaincre qu'étant, en fait, **les seuls**, bénéficiaires d'ASHI, il nous incombait d'agir dans notre propre intérêt en s'assurant qu'il n'y ait pas d'érosion des bénéfices de l'assurance santé pour les retraités. Je vous ai envoyé la **déclaration** que j'ai faite devant la 5<sup>ème</sup> Commission en mars, déclaration qui a été alors mise sur le site de la FAAFI en demandant aux associations de la partager avec leurs membres. La réunion de la 5<sup>ème</sup> Commission a également été **télévisée sur Internet**. Il n'est guère probable que la Commission se saisisse du sujet cette année mais le Groupe de travail continuera à fonctionner. Vous en saurez davantage à ce sujet de la part des co-présidents du Comité permanent sur l'ASHI.

8. Avant de passer à d'autres sujets, j'aimerais, avec ces remarques, parler, en général dans certains cas, plus spécifiquement dans d'autres, de l'ordre du jour et de la communication avec le Secrétaire. Comme vous le savez, la FAAFI a un programme strict qui fixe un délai pour la sortie des documents et communications du Conseil. Les propositions de points de l'ordre du jour doivent être soumises deux mois avant la session du Conseil et être accompagnées d'un document spécifique. Le Secrétaire, ne peut accepter, par exemple, de vagues suggestions pour discuter d'un sujet, un sujet non accompagné d'un exposé raisonné, ou un autre consistant principalement en répétitions de principes déjà clairement énoncés et soutenus depuis longtemps par la FAAFI. Le Secrétaire a expliqué que les questions des membres ne peuvent pas être considérées comme points de l'ordre du jour et devraient être posées oralement sous le point correspondant de l'ordre du jour. Les propositions relatives



aux pensions et à l'ASHI sont normalement soumises aux Comités permanents. L'approbation de l'ordre du jour du Conseil et des deux Comités permanents est la prérogative des présidents respectifs et l'inclusion d'un point proposé, même si la date limite de soumission est respectée, n'est par conséquent pas un droit automatique. Les Présidents décideront quels points seront inclus dans l'ordre du jour définitif, compte tenu de leur pertinence, des priorités et du temps disponible.

9. Quelques mots maintenant au sujet de la communication parce que c'est une fonction cruciale. Néanmoins, elle est également compliquée parce qu'elle est sujette à certaines restrictions de la part de la FAAFI. Elle s'est révélée un sujet épineux il y a environ trois ans, dans le sillage des attaques de certains représentants du personnel, ultérieurement soutenues par quelques retraités, contre le CEO et la direction de la Caisse des pensions. Ces attaques, menées d'abord dans les réseaux sociaux, transformèrent une dynamique d'abord caractérisée par un dialogue civilisé, même si litigieux, en véritables invectives et attaques personnelles. En fait, le rapport du Conseil de l'an dernier faisait allusion aux atteintes ad hominem qui m'étaient adressées par certains représentants autoproclamés de syndicats de retraités parce que je ne pouvais pas accepter, au nom de la FAAFI, leur déformation des faits. Les attaques contre la Caisse des pensions et sa direction ont créé un trouble, dressant les deux principales associations l'une contre l'autre et ne faisant aujourd'hui que ternir la réputation de l'institution à laquelle nous avons voué nos années d'activité. Deux campagnes de pétitions des associations du personnel ont été des échecs pitoyables et n'ont pas été prises en compte par le Secrétaire général ; cela ne les a pas néanmoins découragées de lancer une nouvelle pétition pas plus tard que le mois dernier. Il y a moins d'une semaine, le 11 juillet, le Président de la Caisse des pension a été obligé d'écrire deux lettres, 1) l'une à tous les participants, retraités et bénéficiaires de la Caisse, reprochant aux Syndicats du personnel de Genève et New York, à leur Fédération et au Comité de coordination des syndicats et associations du personnel (CCSAP) « une attaque impitoyable, fausse et malavisée de la Caisse des pensions et de sa direction » et se référant également à une lettre ouverte diffusée par l'administration des NU à New York, émanant de deux bénéficiaires de la région de New York lettre qu'il a décrite comme « un ramassis d'insinuations, d'inexactitudes et de mensonges » et, 2) l'autre aux quatre nouveaux représentants des participants des Nations Unies au Comité des pensions, les accusant de diffuser de fausses informations avant le début de la session du Comité, la semaine suivante, et les rappelant à leur devoir de réserve. Il m'a demandé de partager ces lettres avec vous, ainsi avons-nous fait, la Fédération et moi. Voilà le contexte tendu dans lequel la FAAFI travaille actuellement et qui dicte également la nécessité d'être circonspects.

10. En ce qui concerne la Caisse des pensions et notre interaction avec elle, nous nous estimons chanceux d'être à New York où nous avons un accès facile au CEO et à ses collègues. Etre près de l'action, nous permet d'être en contact constant avec la direction de la Caisse, pour leur apporter nos suggestions et nos préoccupations et d'entendre leurs réponses à nos questions. Nous sommes fiers des relations de travail cordiales et coopératives entretenues par la Fédération depuis de nombreuses années avec ses interlocuteurs en chef, à la fois à la Caisse et avec ceux responsables de l'ASHI. Que nous ne participions pas, en tant que vos représentants, à la campagne de critique publique dirigée contre eux, ne signifie pas que *tout* va bien et que *tout* est parfait. Nous sommes bien conscients des défauts, tels le retard du versement des pensions pour quelques groupes en particulier, le manque de réponses en temps utile aux courriels, appels téléphoniques et autres. Nous sommes également bien conscients que les versements aux nouveaux retraités, qui ont causé beaucoup de détresse l'an dernier, se sont beaucoup améliorés depuis lors, avec des taux de réalisation significativement

meilleurs. Le domaine dans lequel nous pensons qu'il y a place à amélioration est le Service clients et il est prouvé que la FAAFI l'a réclamée, année après année, au Comité. La FAAFI a également répétitivement soutenu l'augmentation des ressources en personnel en proportion de la croissance importante du nombre de clients. Nous espérons entendre du CEO de la Caisse quels sont ses plans pour assurer cette amélioration et espérons qu'il obtiendra les ressources budgétaires nécessaires.

11. Quelques-uns de nos membres ont eu l'impression que les différentes tierces personnes qui critiquent la Caisse et ont répétitivement appelé à l'éviction du CEO, communiquent avec leurs membres beaucoup mieux que la FAAFI avec les siens, insinuant également que la FAAFI a tort de rejeter leur point de vue. Ne vous y trompez pas, il a toujours été une politique consciente de notre part d'ignorer ces voix avec lesquelles nous sommes largement en désaccord, que nous estimons attirer trop d'attention sur la Caisse et être dommageables pour les NU et la Caisse des pensions. Il y a peu, ces individus ont réussi à susciter une controverse sur les réseaux sociaux, au sujet d'un rapport d'audit intitulé ' Résultats détaillés d'une vérification du contrôle de la gestion des délais dans le traitement des pensions'. Un projet préliminaire consultatif de ce rapport avait quelque peu fui en décembre dernier et été mis sur les réseaux sociaux, bien avant que la réponse de l'administration de la Caisse des pensions ait été complétée et jointe au rapport. Le rapport contenait des données incorrectes sur lesquelles étaient basées quelques-unes des conclusions, ce qui a entraîné l'annonce, par certains critiques, de l'existence de 10.000 cas de pensions en souffrance, un nombre ridicule et carrément invraisemblable. Il continue néanmoins à être largement diffusé. Parce qu'il n'incombe pas à la FAAFI de contester les conclusions du BSCI pour le compte de la Caisse, la Fédération a décidé de fermer les yeux sur ce rapport et d'attendre le résultat de la discussion au Comité quand les membres auront le rapport complet sous les yeux.

12. La FAAFI s'abstient de réfuter les déclarations faite par des individus qui n'ont pas de statut officiel. Lorsque cela nous est demandé, et les associations nous écrivent souvent pour solliciter notre opinion, nous leur conseillons d'ignorer les communications de ces individus. Plus important, la plupart de nos membres savent que la FAAFI aurait été la première à les informer si l'une quelconque de ces allégations était suffisamment inquiétante pour qu'ils puissent en être affectés négativement.

13. Au cours des ans, la FAAFI a communiqué régulièrement pour porter les préoccupations des retraités à l'attention des responsables et vous en référer. Pour notre part, nous comptons sur les présidents des AAFI pour partager ces rapports avec leurs constituants. Pour la seule année dernière, nous avons mis sur le site de la FAAFI environ 19 avis contenant des informations intéressantes et jusqu'à ce jour, nous avons diffusé cette année des informations sur notre déclaration sur l'ASHI à la Cinquième Commission, sur le résultat des réunions du Comité de gestion des actifs et passif auquel participent des représentants de la FAAFI, sur le Président du Comité des pensions et davantage, lesquelles informations ont toutes été mises sur le site de la FAAFI. Les résultats exposés concernaient de nombreux pas faits 'en coulisses', quelques-uns nécessitant des efforts extraordinaires pour surmonter la résistance de ceux qui ne veulent toujours pas que les retraités trouvent une place à table.

14. Nous espérons discuter ces questions plus en détail au cours de la session et rester prêts à explorer les moyens d'améliorer la communication dans les limites de nos ressources. Mais il faut également avoir une connaissance générale et reconnaître que la communication nécessite une augmentation des ressources. Je passe une grande partie de ma journée à répondre aux

courriels et à la correspondance avec les membres, comme le font tous les présidents d'associations de la FAAFI. Nous n'avons pas de personnel à notre disposition pour nous aider bien que, dans le cas du Président de la FAAFI, les fonctions de Secrétaire et de Vice-présidents puissent certainement être élargies pour prendre en charge quelques-unes de ces tâches. Au cours des sept dernières années, nous avons essayé sans succès de faire revivre la revue FAFICS MATTERS, qui a été publiée à plusieurs reprises il y a quelques années. Le Bureau a discuté de ce problème pendant plusieurs années et n'a pas encore trouvé une personne qui accepte de s'en charger. Nous persisterons néanmoins et verrons ce qui peut être fait pour assurer un lien plus régulier avec nos membres.

15. Sur un autre sujet, l'an dernier je vous ai rapporté que le Bureau examinait le fonctionnement du secrétariat de la FAAFI. Cet examen couvre nombre de sujets, y compris le financement et la révision générale des besoins d'une fédération qui est de loin différente aujourd'hui de celle qui a été créée il y a plus de 40 ans avant l'Age actuel de l'information. De telles considérations s'appliquent sans aucun doute également aux associations individuelles membres de la FAAFI. Pour commencer, je suis très heureuse de rapporter que nous pouvons, cette année, augmenter la participation par deux AAFIs grâce à la généreuse contribution de l'Union fédérale de crédit des Nations Unies (UNFCU). Le 19 juin, le Président d'honneur Andrés Castellanos et moi avons rencontré le CEO de l'Union, Bill Predmore, et lui avons parlé de nos besoins financiers. Nous nous sommes adressés à l'Union parce qu'il y a plusieurs années, lorsqu'Andrés était président, il avait eu des discussions avec le CEO d'alors qui avait approuvé des arrangements financiers. Suite à notre réunion avec Bill Predmore, et au précédent créé, nous avons pu obtenir de l'UNFCU un financement de dernière minute. Le feu vert ayant été donné seulement le 29 juin, il fallait, compte tenu de l'heure tardive, sélectionner les associations sur la base de critères ad hoc. L'utilisation du financement futur de l'UNFCU sera prise en charge par le Bureau et un jeu de critères établi à cet effet.

1. Chaque année, il semble qu'à la fois le Conseil et le Bureau ont les yeux plus grands que le ventre en termes à la fois d'intentions et de demandes. Un sujet pendant concerne la situation des anciens participants à la CCPNU des ex URSS, RSS d'Ukraine et RSS de Biélorussie qui est resté, pendant plusieurs années, un point permanent de l'ordre du jour de la FAAFI avec encore peu de progrès à rapporter. Tandis que nous espérons avancer et arriver à une sorte d'agrément pour solder cette question pendante depuis longtemps, l'arrivée récente d'un nouveau Secrétaire général, aussi bien que d'autres considérations, n'ont pas encore permis d'avancer.

17. Une autre question en souffrance est la lettre à l'administrateur du PNUD pour lui rappeler son accord sur la fourniture de bureaux et autres facilités aux retraités dans les pays où le PNUD a un Bureau. Néanmoins, non seulement les Nations Unies ont choisi cette année un nouveau dirigeant, mais le PNUD a également engagé un nouvel Administrateur à la mi-avril, ce qui donne à penser qu'il vaudrait mieux reporter son approche juste après son arrivée. Par ailleurs, lors de sa réunion de décembre 2016, le Bureau a mené une longue discussion sur son propre fonctionnement, mais n'a pas résolu toutes les propositions qui lui étaient faites d'une manière ou d'une autre. Le Bureau a été néanmoins unanime à convenir, à la même réunion, que la représentation pleine et entière de toute les parties, aux Comités des pensions du personnel de toutes les organisations était essentielle et que la FAAFI devrait soumettre cette année au Comité des pensions un document sur ce sujet. Ce document a été préparé et soumis au Comité permanent sur les pensions et sera devant le Comité des pensions.

18. J'ai occupé suffisamment de votre temps et finirai maintenant afin que le travail du Conseil puisse commencer. Je vous souhaite une discussion fructueuse et espère un résultat substantif.

19. Merci pour votre attention.

\*\*\*\*\*

(Traduit de l'anglais par Yolaine Nougier, AAFU/AFUS Paris)

## Appendice 5

### Rapport du Comité permanent sur les questions de pensions

1. Le Président du Comité permanent, Gerhard Schramek, ouvre la séance à 10h et attire l'attention sur le grand nombre de questions que le Comité devra traiter au cours de ses débats.

#### Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour (document SCP/2017/DOC1) est adopté tel quel (voir pièce n°1).

#### Point 2 de l'ordre du jour : Revue des questions à l'ordre du jour de la 64<sup>ème</sup> session du Comité des pensions, qui intéressent particulièrement la FAAFI

##### *a) Investissements de la Caisse*

3. S'appuyant sur les informations contenues à la fois dans le document devant le Comité permanent (SCP/17/DOC/2) et dans ceux qui doivent être présentés au Comité des pensions, Warren Sach, Vice-président du Comité permanent, décrit les récents progrès relatifs aux investissements de la Caisse.
4. Le Secrétaire général a diffusé la vacance du poste de Représentant du Secrétaire général (RSG) pour l'investissement des avoirs de la CCPNU, ce qui donnerait à penser à un possible changement de titulaire ainsi qu'à une augmentation potentielle de la tension relative aux fonctions de ce poste. Warren Sach insiste néanmoins sur le fait que les aspects financiers et institutionnels de ce poste sont plus importants que les questions de personnalité du titulaire.
5. Le facteur crucial est la sous-performance de la Caisse qui a été soulignée dans la résolution 71/265 de l'Assemblée générale. Cette résolution exprime une préoccupation au sujet de la sous-performance des investissements à court-terme ; une importance particulière a été attachée à l'obtention de l'objectif de 3,5% de taux annuel de retour sur le long terme. La Caisse n'a pas réussi à atteindre 3,5% de taux réel de retour au cours des trois dernières années ; pour deux d'entre elles, elle n'a pas, non plus, atteint le taux de référence prudent (6,9%), réalisant seulement 5,1%. La sous-performance signifie que la valeur des avoirs de la Caisse à la fin 2016 était inférieure de 937 millions de dollars US à ce qu'elle aurait été si elle avait fait aussi bien que le marché. La sous-performance a continué au cours des cinq premiers mois de l'année en cours, encore qu'à un niveau moins élevé, soit 147 millions de dollars US de retours perdus.
6. Dans sa résolution 71/265, l'Assemblée générale s'est également dite préoccupée par le fait que les pertes de change pour le biennium 2014-2015 se sont montées à 3,4 milliards de dollars. Un rapport demandé sur la performance de la RSG actuelle n'a pas encore été diffusé.
7. Les soucis relatifs au surinvestissement incluent : l'efficacité du Comité des investissements et son interaction avec la Division de la gestion des investissements ; le

besoin d'outils informatiques efficaces et d'une stratégie réelle d'information et de communication. Alors qu'on peut trouver quelque réconfort dans le fait que la performance de la Caisse est raisonnable comparée à d'autres fonds, la nécessité d'une véritable gestion de l'investissement et des risques ne peut être niée. Tous ces facteurs ont amené à confier à un expert indépendant une revue en profondeur des principales pratiques d'investissement, de gestion des investissements et des risques de la Caisse, revue qui sera examinée à la prochaine session du Comité des pensions (pour plus de détails voir ci-après le point 2(b) de l'ordre du jour).

- 8.** Au cours de la discussion qui suit, une question est soulevée au sujet du surinvestissement dans un pays particulier. Dans sa réponse, Warren Sach indique qu'environ la moitié des fonds ont été investis aux Etats-Unis, tandis que l'Union européenne, le Japon et les marchés émergents se partageaient le reste. La diversité géographique est conservée, de même que la distribution entre devises. Le Vice-président suggère que la question pourrait être également posée à la RSG le lendemain.
- 9.** Deloitte Advisory a entrepris la revue en profondeur des pratiques de la Caisse. Etant donné que les documents de la Caisse des pensions sont 'confidentiels', des détails précis de ses constatations n'ont pas fait l'objet d'une diffusion générale.
- 10.** Une question est soulevée à propos de l'échec de la Caisse à (i) atteindre le taux de référence en 2016 (5,1% au lieu de 6,9%) qui s'est traduit par une perte d'un milliard de dollars US ; et (ii) en déterminer la cause. Il est répondu qu'une analyse d'attribution a montré que, pour la plus grande partie, la perte peut être attribuée au retour sur les actions américaines. La situation s'est améliorée au cours de cette année et le portefeuille s'est rapproché du niveau de référence, bien que les chiffres confirmant cette tendance n'aient pas encore été publiés.
- 11.** L'attention est attirée sur le fait que les retours sur investissements sont érodés dans certains pays, par des pertes sur les devises. Dans sa réponse, le Vice-président signale que les taux de change sont souvent plus volatils que les actions. En dépit de quelques fluctuations et oscillations, les auditeurs ont demandé une revue plus minutieuse des aspects devises des investissements de la Caisse.
- 12.** Tandis qu'environ 67% des avoirs de la Caisse sont investis en actions, quelques autres caisses de pension y investissent jusqu'à 80%. Il est donc demandé si la Caisse pourrait poursuivre une politique similaire. Warren Sach répond que, bien qu'on puisse soutenir que la performance pourrait être meilleure si les investissements en actions étaient plus élevés, le portefeuille de la Caisse serait plus volatil – donc à plus grand risque. Les turbulences du marché pourraient entraîner des pertes plus élevées.
- 13.** Plus tard au cours de la session, une délégation rapporte qu'on lui a demandé si la Caisse était sûre. Le Président fait remarquer qu'en termes actuariels, la Caisse se porte bien et est entièrement consolidée. Par ailleurs, la prochaine revue actuarielle est prévue pour la fin de l'année en cours.
- 14.** Etant donné qu'il se dit que les marchés sont 'à la veille d'un risque majeur', la question est soulevée de savoir si les investissements de la Caisse pourraient faire face à de tels risques, à la suite de quoi certains pays répugneraient à rapatrier des fonds. Warren Sach admet que, dans certains cas, il y a vraiment des limites au degré ou à la rapidité auxquels

des fonds pourraient être répartis entre différentes sortes d'avoirs. Pour en être capable, il faut disposer d'une bonne structure informatique et d'un bon système. Faute d'une telle structure, la Caisse serait désavantagée.

15. Le manque d'activité sur l'aspect informatique des opérations a déjà été identifié comme un domaine à améliorer. De plus, les immunités et le remboursement des taxes ne sont pas toujours respectés. Réclamer le remboursement des taxes est inévitablement un long processus qui pourrait être aidé par le recours à des firmes comptables internationales.
16. Pour de nombreuses délégations, la sous-performance est un problème crucial. Il est demandé si c'est une question de système ou de personnes. Warren Sach fait ressortir que ce n'est pas uniquement une question de personne ; il est essentiel d'établir comment le système lui-même fonctionne. Il faut convenir qu'une personne pourrait, à elle seule, avoir un impact majeur sur le système, mais il faut éviter de mettre le blâme sur une seule personne.
17. Il est également rappelé que précédemment, le poste de RSG a été un poste à temps partiel. Ultérieurement, à la fois le Comité des pensions et l'Assemblée générale ont été en faveur d'en faire un poste à plein-temps.
18. Les processus sont juste aussi importants que les gens. La revue par tiers indépendant conduite par Deloitte Advisory était à bon droit focalisée sur les aspects systémiques. La FAAFI ne peut à aucun titre prétendre qu'il n'y a pas de problème. Ainsi qu'une délégation le fait remarquer, la Fédération devrait s'attaquer à toutes les préoccupations exprimées et élaborer une position claire à ce sujet.
19. L'une de ces préoccupations est le défaut de gestion d'un risque déterminé. Comme dans plusieurs autres domaines, les postes vacants n'ont pas été remplis. Cela suscite des questions au sujet de la façon dont les vides ont été comblés jusqu'alors. Ainsi que Warren Sach le fait remarquer, surveiller le défaut de pourvoir les vacances est plus important que de 'compter les têtes présentes'. Mais sa vraie nature, la relation entre les actions et la gestion du risque, est tendue.
20. Le risque de rater l'objectif de solvabilité constitue une autre préoccupation. Une délégation demande pendant combien de temps la Caisse pourrait rester en-dessous du taux réel annuel de retour de 3,5%. Il est répondu qu'il n'est pas optimal de se concentrer sur le long-terme plutôt que sur le court-terme. Il faut reconnaître, néanmoins, que la performance d'investissement n'est pas tant l'affaire de la Caisse des pensions. Les décisions sur la performance d'investissement sont du domaine du Secrétaire général.
21. **En conclusion, le Comité permanent prend note du rapport et en remercie l'auteur. Sur les sujets abordés, il est convenu que les réalités de la sous-performance devraient être soulevées au cours des délibérations du Comité des pensions, ainsi que les problèmes associés aux vacances de postes persistantes dans la Division de gestion des investissements et le Secrétariat de la Caisse des pensions.** marron

*(b) Rapport du Comité de contrôle des actifs et du passif*

22. En présentant le résumé du rapport du Comité de contrôle des actifs et du passif (document JSPB/64,R.27), le Vice-président déclare que le Comité a été d'abord saisi de

la surveillance de la revue indépendante des pratiques d'investissement de la Caisse, de la gestion des investissements et de la gestion des risques. Il a également joint ses forces à celles de la Division de gestion des investissements et du secrétariat de la Caisse des pensions en préparant l'analyse des actifs et du passif et de la robustesse de la Caisse

- 23.** Après un faux départ, un corps d'experts indépendant a été identifié et un délai de six mois fixé pour l'achèvement de la revue. Celle-ci couvrait cinq domaines : (i) gestion des investissements ; (ii) gestion des risques ; (iii) limites de l'investissement et leur respect ; (iv) gestion de la performance et (v) rapport sur l'investissement. Deloitte Advisory a soumis 26 recommandations et identifié de nombreux domaines à améliorer en comparaison avec les meilleures pratiques des organismes similaires. Le Comité a identifié onze observations et recommandations relatives aux secteurs-clés.
- 24.** Des questions sont posées sur les changements intervenus dans la politique des investissements, attribués au défaut d'un bon administrateur, et sur le degré de responsabilité du Secrétaire général. Le Président fait remarquer que, dans toute bureaucratie, l'administrateur en chef a une équipe de conseillers pour l'assister, tandis que le Vice-président dit qu'il n'est pas très utile montrer du doigt, dans un environnement confronté à des problèmes systémiques.
- 25. A la fin de la discussion, il est convenu que la Fédération devrait donc appuyer entièrement les recommandations et conclusions de Deloitte Advisory. Elle doit contrer toute tentative d'affadir ces conclusions et tout changement apporté doit être entièrement justifié sur ses mérites techniques.**
- 26. Le Comité permanent remercie les représentants de la FAAFI au Comité ALM pour leur engagement et leur endurance.**

*(c) Rapport provisoire sur le Fonds de secours d'urgence*

- 27.** Gerhard Schramek présente le rapport (document SCPI/2017/DOC/4) qui montre dans quelle mesure le secrétariat de la Caisse a approuvé des versements par le Fonds de secours d'urgence et introduit davantage d'activités de communication. Le Président précise également que sur une allocation de 225.000 dollars US, le Fonds n'a pas versé plus de 39.001 dollars, représentant 51 paiements, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016. Le problème principal est le manque d'information sur l'existence du Fonds et la façon d'y accéder, sans parler des contraintes imposées par des critères désuets. Les opérations sont entravées par des procédures lentes et des carences en matière de documentation. Un facteur majeur est l'absence de point focal clairement identifiable au secrétariat de la Caisse. Le problème devrait être abordé de la façon suivante : « qu'est-ce que la Fédération et le secrétariat de la Caisse devraient faire pour améliorer les choses ? ».
- 28.** Les délégations identifient un certain nombre de sujets pertinents. La lenteur de la réponse permet difficilement de traiter les urgences. Le taux de rejet de 32% indique que les requérants ont besoin d'être assistés tout au long de la procédure de requête. Un certain nombre de délégations décrivent leurs tentatives pour faire connaître le Fonds, depuis les articles dans les bulletins jusqu'à la description de procédures accessibles en ligne. D'autres ont tenu des sessions spéciales de briefing pour leurs membres. Il est essentiel de préconiser et de publier.



- 29.** Les délais astronomiques, en même temps que le manque de souplesse et de communication, sont considérés comme des impedimenta majeurs. Néanmoins, une partie du problème réside dans les exigences comptables que le personnel du secrétariat doit observer tandis que les critères gouvernant l'allocation des fonds ont besoin d'une révision : des problèmes qui ont été signalés par le groupe de travail sur le Plan Design en 2010. Il est également regretté que les demandeurs n'aient à leur disposition aucun moyen de faire appel dans l'éventualité d'un rejet de leur demande.
- 30.** Il est suggéré qu'à la fois la FAAFI et les Comités des pensions du personnel (CPP) pourraient adopter un rôle plus actif que celui de servir simplement de conduits pour la soumission des demandes. Les tentatives faites par la FAAFI et l'AAFI-NY pour augmenter l'implication des associations membres dans le travail du secrétariat de la Caisse ont été rejetées pour raisons de confidentialité.
- 31.** En dépit de ce rejet, la Fédération pourrait aider ses membres et établir son propre groupe pour aider les associations les plus faibles dans la préparation des demandes. Il a été suggéré ultérieurement que les associations pourraient créer des groupes d'évaluation au niveau local afin d'identifier les problèmes qu'elles rencontrent et proposer des solutions spécifiques à leurs constituants.
- 32.** Certaines améliorations sont visibles. Il est intéressant de constater que l'inflexibilité n'est pas aussi apparente lorsque des désastres nationaux sont en cause. Ce sont les demandes individuelles qui semblent poser problème. Ceci dit, quelques familles attendent encore, depuis décembre 2015, le versement des fonds en relation avec les inondations à Chennai, Inde. En vérité, au cours des quelques derniers mois, le taux de réponse de la part du secrétariat de la Caisse a empiré.
- 33.** Il n'est pas facile de déterminer qui, au secrétariat de la Caisse, est responsable des questions relatives au Fonds de secours. La peur des fraudes pourrait bien être une cause de la répugnance apparente du secrétariat à être plus souple dans le traitement des questions relatives au Fonds de secours. Les urgences doivent être considérées comme urgentes des deux côtés. Il est suggéré de déléguer davantage de responsabilités aux associations locales.
- 34.** En outre, un fonds qui gère une allocation totale de 225.000 dollars US et n'en débourse qu'une fraction mérite difficilement un poste spécial. Compte tenu des contraintes actuelles de ressources, il est suggéré que la question pourrait être reprise par le Secrétaire exécutif/CEO de la Caisse à la réunion du jour suivant, car la solution est à trouver au sein même du secrétariat de la Caisse.
- 35.** Dans ce dernier contexte, le Président demande instamment aux délégations d'éviter d'évoquer des cas individuels avec le secrétaire exécutif/CEO de la Caisse au cours de la réunion prévue pour le lendemain. L'attention devrait se fixer sur des sujets plus généraux. Les cas individuels pourraient être traités au cas par cas avec le personnel du secrétariat à un moment convenable pour chacun. Il serait néanmoins utile que la Fédération évoque la nécessité d'un point focal identifiable et d'un changement des critères actuels gouvernant l'allocation des fonds par le Fonds de secours.

36. Il est également rappelé aux délégations que certaines associations de retraités gèrent des opérations de secours qui sont ouvertes à tous les retraités. Au cas où le Fonds de secours d'urgence rejeterait les demandes, les demandeurs pourraient adresser une requête à ces Fonds.

**37. En conclusion et à la lumière des suggestions émises, le Comité réaffirme fortement le besoin d'une plus grande implication de la part de la Fédération et de ses associations membres dans la promotion du Fonds de secours d'urgence et de la modernisation de ses opérations. Il est reconnu que beaucoup des propositions émises au cours de la discussion ont été faites à des occasions précédentes, mais cela n'invalide pas leur pertinence dans le cadre actuel. On pourrait faciliter les choses en entreprenant une étude afin d'identifier les différents défauts, les goulots d'étranglement, et toutes les modifications essentielles aux critères gouvernant l'allocation de fonds, aussi bien que les moyens d'accélérer le processus dans son ensemble. En proposant une telle étude, la Fédération devra insister sur l'expérience disponible parmi les membres de la Fédération qui gèrent depuis longtemps des opérations charitables d'une complexité comparable (voir para.33 ci-dessus).**

*(d) Représentation des retraités aux Comités des pensions du personnel*

38. Le président présente le rapport (document SCPI/201/DOC/5) qui souligne les illogismes concernant la représentation des retraités aux Comités des pensions du personnel (CPPs). Bien qu'ils soient globalement représentés au Comité des pensions et siègent au Comité permanent de la CCPNU, les retraités ne sont pas représentés dans tous les CPPs.

39. Il rappelle ensuite que, lors de sa session précédente, le Comité a conclu que, pour des raisons de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité, l'entière représentation aux CPPs de toutes les parties est essentielle. C'est une question qui ne souffre pas de nouveau délai. Le Conseil a approuvé cette conclusion.

40. Lors de sa réunion de décembre 2016, le Bureau de la FAAFI est convenu de soumettre un document sur la question au Comité des pensions, en juillet 2017. La Présidente, en coopération avec le secrétariat de la Caisse, a préparé un document sur la question, qui a bénéficié de l'appui du Secrétaire exécutif/CEO de la Caisse. Il a, depuis lors, été soumis au Comité des Pensions en tant que document JSPB/64/R.22.

41. Des délégations font rapport sur la situation concernant la représentation des retraités aux CPPs dans leur ancienne organisation. Dans un cas, il a été possible de réfuter l'argument selon lequel, pour des raisons de confidentialité, les retraités ne devraient pas participer aux délibérations des CPPs, tandis que, dans d'autres cas, les retraités étaient exclus pour les mêmes raisons lorsque des cas d'invalidité étaient à l'ordre du jour. De toute façon, le Président insiste sur l'importance de s'assurer que le droit d'assister aux réunions des CPPs est accordé aux retraités qui étaient précédemment membres de l'organisation concernée.

**42. Le Conseil prend note du document et est persuadé qu'il sera approuvé par le Comité des pensions.**

**Point 4 de l'ordre du jour : autres questions de pension**

**43.** Une seule question est posée sous ce point de l'ordre du jour.

*Note de l'AAFI Argentine*

- 44.** Le Président attire l'attention sur une note, présentée par l'AAFI Argentine (SCPI/2017/DOC/6), qui concerne la question des communications entre la Caisse des pensions et les bénéficiaires. Isabel Kantor qui préside la délégation de l'AAFI Argentine présente la note. Cette note plaide pour l'amélioration des communications de la Caisse des pensions, de préférence dans plus de langues qu'à présent et d'une façon amicale qui faciliterait les choses pour les retraités. Etant donné les nouvelles procédures digitales et l'introduction du self-service des membres, il est essentiel que les retraités puissent comprendre la complexité du nouveau système. Ceci est particulièrement vrai pour les petites associations dans des pays très éloignés du Siège.
- 45.** L'AAFI Argentine a bénéficié d'un soutien louable du Secrétariat de la Caisse, mais uniquement parce que certains de ses employés sont sortis de leurs fonctions pour aider dans la mesure de leurs possibilités. L'association, par conséquent, fait bon accueil aux plans visant à augmenter les ressources du service clients. Bien que des mesures aient été déjà prises, telles que l'introduction du centre d'appels, l'impact en serait augmenté si les services étaient disponibles dans des langues autres que l'anglais. De même, les documents diffusés par la Caisse devraient être disponibles dans d'autres langues que l'anglais et le français. Pour sa part, l'AAFI-Argentine offrira bien volontiers ses services pour explorer les moyens de contribuer à la traduction.
- 46.** L'assistance que les associations membres pourraient apporter au secrétariat de la Caisse en situant les retraités qui n'ont pas retourné leur certificat d'ayant-droit, pourrait être améliorée. Si les associations disposaient de données complémentaires telles que l'adresse complète du domicile et le nom de l'ancienne organisation du retraité concerné, la recherche serait beaucoup plus simple.
- 47.** Au cours de la discussion qui suit, les délégations reconnaissent la nécessité d'améliorer le service clients. Néanmoins, en ce qui concerne le nombre de langues, la teneur générale est qu'il ne devrait pas dépasser celui des langues officielles des NU. Il est admis qu'il faudrait davantage de documents en espagnol que ce qui est couramment disponible.
- 48.** Les membres du comité appuient également la demande de la Caisse des pensions pour davantage de ressources pour le service clients. A ce point de vue particulier, on peut dire que la Caisse des pensions a esquivé ses responsabilités quand elle n'a pas approuvé un nombre de postes adéquat, alors qu'il était clair qu'il en fallait davantage. De plus, le Comité des pensions n'a pas accordé les ressources nécessaires pour absorber la vague de retraites dans les opérations de maintien de la paix – bien qu'il ait été alerté à ce sujet. Ce n'était pas un problème qui pouvait être résolu en engageant, pour remplir les vides, des retraités qui coûtaient moins cher.
- 49.** Le traitement fiscal des retraits en capital en Australie a offert un exemple particulièrement pertinent de l'impact négatif que les délais procéduraux peuvent entraîner. Si les retraits en capital ne sont pas déclarés dans les six mois après la retraite les contributions directes australiennes prélèvent une lourde taxe – de l'ordre de 50%. Etant donné que les retraités n'avaient aucun moyen de contrôler le temps dont le secrétariat de la Caisse avait besoin pour effectuer le travail administratif, les 'nouveaux'

retraités se sont trouvés dans une situation particulièrement fâcheuse dont la faute ne leur incombait pas.

- 50.** Linda Saputelli fait remarquer que l'une des difficultés est le fait que les instances gouvernantes, à savoir le CCAQ et la Cinquième commission, ne font pas la distinction entre les demandes de ressources ayant trait aux investissements et celles relatives à l'administration. Le renforcement du service clients n'est pas souvent considéré sur un pied d'égalité avec la gestion des investissements, même si l'image du secrétariat de la Caisse serait grandement améliorée par des accusés de réception en temps utile et l'amélioration des versements, invariablement retardés, des pensions de réversion.
- 51.** Plusieurs associations membres font état d'une amélioration manifeste dans des domaines tels que la réduction du délai du premier versement des pensions : souvent moins de 30 jours comparés aux six à neuf mois rapportés l'année précédente. Bien que les mauvaises nouvelles se vendent bien, les bonnes sont juste assez efficaces pour remonter le moral.
- 52.** Le Président remercie les délégations pour leur contribution tout au long de la réunion et déclare la séance close à 15h.

\*\*\*\*\*

(Traduit de l'anglais par Yolaine Nougier, AAFU/AFUS Paris)

## **Pièce jointe 1**

### Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour  
(SCPI/2017/DOC/1)
2. Revue des questions à l'ordre du jour de la 64<sup>ème</sup> session du Comité des pensions, qui intéressent particulièrement la FAAFI
  - (a) Investissements de la Caisse  
(SCPI/2017/DOC/2 et Add1)
  - (b) Rapport du Comité ALM  
(SCPI/2017/DOC/3)
  - (c) Rapport provisoire sur le Fonds de secours d'urgence  
(SCPI/DOC/4)
  - (d) Représentation des retraités dans les Comités des pensions du personnel (SCPI/2017/DOC/5)
3. Autres questions de pensions

## **Appendice 6**

### **Rapport du Comité permanent sur l'assurance santé et la protection de longue durée après-service(ASHIL)**

#### **Point 1 de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé tel quel

#### **Point 2 de l'ordre du jour**

##### ***Rapport provisoire sur le travail du Groupe de travail sur l'assurance santé après-service du réseau Finance et Budget***

Le Président du Comité permanent sur l'assurance santé ouvre la session en insistant sur le fait que les quatre représentants de la FAAFI au groupe de travail inter-agences ci-dessus mentionné ont continué à travailler comme une équipe soudée et efficace. Il remercie le vice-président du comité permanent d'avoir accepté de rédiger le projet de rapport du Comité permanent sur les questions de santé, faisant remarquer les strictes contraintes de temps imposées à ce travail pour lequel aucun autre arrangement convenable ne pouvait être pris en raison de la complexité du sujet.

## **I – INTRODUCTION**

1. Le Président indique que le Document SC/ASHI/2017/Doc.2 et une mise à jour du travail du GT sur l'ASAS du RFB depuis la 45<sup>ème</sup> session du Conseil et rapporte ci-après :
  - \* les discussions à la 45<sup>ème</sup> session du Conseil ;
  - \* le travail entrepris depuis lors par le GT sur l'ASHI du réseau FB;
  - \* La position du Haut comité pour l'administration (HCA) du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) ;
  - \* Le rapport du Secrétaire général sur la gestion des obligations/engagements de l'assurance santé après service ;
  - \* les recommandations du CCQA à ce sujet ;
  - \* La résolution adoptée à ce sujet par la 71<sup>ème</sup> Assemblée générale des NU.

Dans ses conclusions, le document comporte des remarques concernant le travail futur sur l'ASHI du groupe de travail inter-agences du réseau Finance et budget.

2. Il rappelle au Conseil que, lors de la 45<sup>ème</sup> session du Conseil, un document détaillé (SC/ASHI/2016/DOC/2) a été présenté au Comité permanent sur les questions de santé, décrivant le travail des différentes entités concernées par le sujet, c'est à dire la demande de l'AG à sa 68<sup>ème</sup> session que le Secrétaire général entreprenne une étude des plans de santé courants pour le personnel actif et retraité du système des NU, d'explorer toutes les options pour augmenter l'efficacité et contenir les coûts et d'en faire rapport à sa soixante-dixième session (A/RES/68/244).

3. En réponse aux demandes de clarification de la définition des expressions ‘pay-as-you-go’ et ‘pay-as-you-accrue’, les représentants de la FAAFI au Groupe de travail sur ASHI ont fourni les définitions suivantes :

- **‘Pay-as-you-go’** se rapporte au financement des dépenses par des fonds disponibles au moment du financement (fonds courants), sans avoir recours aux réserves constituées pour le propos spécifique de financer les dépenses (réserves consacrées) ; et
- **‘Pay-as-you-accrue’** se réfère au financement des dépenses par les réserves consacrées et l’accumulation concomitante de ces réserves consacrées.

## II – DOCUMENTATION

4. Le Président rappelle ensuite les recommandations qui ont été formulées par le Groupe de travail sur l’ASHI :

*A : Analyse des coûts et arrangements administratifs*

- Recom.1. Négociations collectives avec les administrateurs tiers
- Recom.2. Négociations collectives avec les prestataires de soins de santé
- Recom.3. Garantie des revues et négociations avec les assureurs

*B : Revue de la structure du système ASHI des Nations Unies*

- Recom.4. Plans nationaux d’assurance santé
- Recom.5. Elargissement du mandat de la CCPNU

*C : Détermination et divulgation de la responsabilité*

- Recom.6. Standardisation de la méthodologie générale d’évaluation et fixation des facteurs-clé d’évaluation de la responsabilité de l’ASHI

*D : Alternatives de financement de la responsabilité*

- Recom.7. Financement adéquat de la responsabilité de l’ASHI
- Recom.8. Investissement des réserves

5. Le Président résume également les recommandations correspondantes du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQA) à l’Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) (Document A/70/7/Add.42) qui a été approuvé comme suit par la 70<sup>ème</sup> session de l’AGNU :

- a) Le CCQA a approuvé les Recommandations 1, 2, 3 et 6 ;
- b) Pour la recommandation 4, le CCQA estime que davantage d’information devrait être recueillie auprès des Etat membres où résident les retraités et leurs ayants-droit, notant la large répartition des retraités hors d’Europe et des Etats-Unis ;
- c) En ce qui concerne la Recommandation 5, le CCQA recommande que le groupe de travail examine les options pour une approche globale axée sur le système pour gérer les prestations de l’ASHI ;
- d) En examinant la Recommandation 7, le CCQA note que cela impliquerait pour les obligations de l’ASHI, un passage de l’actuel ‘pay-as-you-go’ à un ‘pay-as-you-

accrue'. En conséquence, il recommande de continuer l'approche 'pay-as-you-go' pour les Nations Unies ;

- e) En ce qui concerne la recommandation 8, le CCQA reconnaît le mérite de l'investissement des réserves caractérisées pour couvrir les obligations de l'ASHI, tout en n'excluant pas la possibilité d'instaurer des facilités inter-agences pour l'investissement des réserves accumulées ;
  - f) Pour finir, le CCQA recommande que l'AGNU demande au Secrétaire général de laisser le groupe de travail en fonction pour étudier d'autres options.
6. Sur recommandation de la Cinquième commission, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Secrétaire général et approuvé les conclusions et recommandations du rapport du CCQA.

### **III. Débat au SCHI au cours de la 45<sup>ème</sup> session du Conseil (2016)**

7. Le Président rappelle que, compte tenu du grand nombre de problèmes en relation avec l'assurance santé après-service, le Comité permanent sur les questions d'assurance santé a identifié, le 8 juillet 2016, un certain nombre de questions auxquelles il faudrait résolument s'attaquer\*, à savoir :
- a) La réaffirmation du principe que la protection de la santé après le service est une composante essentielle des conditions d'emploi et par-dessus tout, une question sociale et pas seulement financière ;
  - b) La protection des droits acquis ;
  - c) Le rejet du principe 'la même taille pour tous'. L'ASHI n'est pas un problème du système commun. Elle varie considérablement d'un lieu à un autre et d'un plan d'assurance à un autre et les contraintes financières et autres rencontrées dans des pays différents ne sont pas les mêmes ;
  - d) Le rejet de l'incorporation obligatoire dans un plan national d'assurance santé en tant que Caisse primaire. Ils sont vraiment souvent inadéquats pour les retraités en termes de disponibilité, de champ d'application et de qualité ;
  - e) Toute évaluation de la faisabilité d'utiliser un plan de santé national devrait être laissée à la discrétion des organisations, due considération étant donnée, *inter alia*, aux aspects légaux et à l'impact négatif sur la mobilité des retraités ; et
  - f) 'Pay-as-you-go' est toujours une option viable pour les Etats membres. Insister sur le financement complet de l'option 'pay-as-you-accrue' tenterait certains Etats membres de prendre le chemin de l'assurance santé nationale pour faire des économies.

---

\*Voir paragraphes 103 et 104 du Document « 2016\_Council report\_Rev.1



8. En fin de discussion sur la question, le Conseil a confirmé l'étendue des problèmes relatifs à l'ASHI. Outre les questions mises en lumière plus haut, le Conseil a réitéré la nécessité de suivre la totalité des huit recommandations présentées dans le rapport, non seulement dans le contexte du Groupe de travail du réseau consultatif de gestion financière et budgétaire mais également pour les questions relatives à l'ASHI auxquelles les associations membres sont confrontées dans leurs tentatives de préserver les droits des retraités au niveau local.

#### IV. Progrès intervenus depuis la 45<sup>ème</sup> session du Conseil de la FAAFI

##### A. Discussion au Haut Comité pour l'Administration (HCA)

9. Le Président rappelle que, le 28 juillet 2016\*, le Co-président du réseau FB a présenté au HCA un aperçu de l'approche du réseau FB en instituant le Groupe de travail sur l'ASHI, et résumé les principales constatations du groupe, telles que présentées dans le rapport du Secrétaire général.

8. Le Co-président du Réseau FB explique que l'étude effectuée par le groupe de travail offre une vue complète de la situation courante des systèmes de santé et des crédits et débits de l'assurance santé après service de chaque agence, précisant que c'est la première fois qu'une telle étude complète est menée au niveau du système commun.

9. La Contrôleure des Nations Unies avait donné un aperçu du travail à faire au cours de la prochaine phase du Groupe de travail sur l'ASHI, précisant que le rapport sur l'ASHI avait reçu un accueil très positif à l'Assemblée générale. La Contrôleure souligne que, pour la première fois, le système des NU a une image complète de la diversité et de l'étendue des systèmes de santé des organisations, et que le rapport a relevé le niveau de conscience de la largeur, de la complexité et de l'importance de l'ASHI.

10. *« Dans son aperçu (de la Contrôleure) des discussions à l'Assemblée générale, il est noté que les recommandations 1 à 3 concernant les négociations collectives avec les administrateurs et gestionnaires de soins de santé et les assureurs ont été approuvées par le CCQA et la Cinquième Commission et que des négociations collectives pourraient être possibles sur la base des informations collectées par le Groupe de travail. En ce qui concerne la 4<sup>ème</sup> recommandation sur l'utilisation des systèmes nationaux de santé, la Contrôleure a précisé que, sans viser à une directive unique, pour les pays qui ont des systèmes nationaux solides, et pourvu que ce ne soit pas au détriment des avantages du personnel, il y a du potentiel pour des bénéfices considérables en matière de réduction des coûts.*

*En ce qui regarde la 5<sup>ème</sup> recommandation concernant le mandat de la CCPNU, la Contrôleure informe le Comité que la CCPNU n'approuve pas l'élargissement de son mandat pour y inclure l'ASHI étant donné que, entre autres raisons, la population de la CCPNU n'est pas la même que celle de l'ASHI. Néanmoins, l'Assemblée générale a recommandé que le système des NU continue à discuter de cette question.*

---

Pour plus de détails, voir <https://www.unsceb.org/content/action-ashi>

*L'Assemblée générale a approuvé la 6<sup>ème</sup> recommandation concernant la standardisation de la méthodologie d'évaluation et la Contrôleur fait observer que c'est là un exemple évident de l'intérêt de la révélation par SIAP de ces passifs et de celui de s'assurer qu'ils sont évalués sur la même base et que les gestionnaires en tiennent compte lorsqu'ils prendront des décisions opérationnelles. Au cours d'une discussion ultérieure sur ce point, des organisations ont noté que, pour ceux mandatés pour suivre IRFS et non pas SIAP, cet aspect devrait être pris en considération lorsqu'on passera à une approche commune des facteurs d'évaluation.*

*La 7<sup>ème</sup> recommandation concernant un financement adéquat n'a pas été approuvée et l'Assemblée générale a décidé de continuer l'approche 'pay-as-you-go' pour financer les obligations de l'ASHI. La Contrôleur des NU fait remarquer que, pour les organisations financées par des contributions statutaires, l'approche 'pay-as-you-go' peut être tolérable ; néanmoins, pour celles financées par des contributions volontaires, on devrait demander, pour le moins, un montant de base. Elle fait remarquer que les plus petites organisations, en particulier, seraient plus vulnérables.*

*En ce qui concerne la 8<sup>ème</sup> recommandation, la Contrôleur remarque que, pour l'investissement des réserves, l'Assemblée générale devrait perpétuer les arrangements existants.*

*Des membres de l'HCA ont reconnu que le Groupe de travail sur l'ASHI a effectué un énorme travail et l'ont félicité sur l'issue positive des discussions à l'Assemblée générale. Plusieurs organisations pensent qu'il est important de laisser le Groupe de travail terminer sa tâche, chaque organisation membre pouvant y participer sur un pied d'égalité. Il ne serait pas opportun que certaines organisations membres proposent et mettent en œuvre leurs propres mesures d'économies sur l'ASHI tandis que le Groupe de travail continue à opérer.*

*Certaines préoccupations sont émises au sujet de la décision de l'Assemblée générale de ne pas approuver la recommandation d'un financement adéquat, notant que cela représente un énorme problème dû à l'accroissement rapide des obligations de l'ASHI. Il est convenu que le Groupe de travail sur l'ASHI devrait réfléchir davantage à la question du financement - afin d'identifier les organisations qui auraient besoin de financer leurs obligations - et fournir des justifications complémentaires convaincantes dans le prochain rapport soumis à l'Assemblée générale. Il est fait remarquer que l'approche 'pay-as-you-go' constitue une piètre gestion financière et n'est pas en ligne avec les recommandations des auditeurs externes.*

*Le financement adéquat des obligations a des liens avec la mobilité et c'est là une grande préoccupation. Il fait remarquer qu'à moins de rendre obligatoire le financement des obligations passées, il sera très difficile au personnel de passer d'une organisation à une autre si la première n'a pas financé ces obligations.*

*Certaines organisations font part de leurs efforts pour financer adéquatement leurs obligations envers l'ASHI et informent le Comité des initiatives en cours dans leurs instances dirigeantes respectives, afin d'entreprendre des études individuelles séparées sur l'ASHI.*

*La Directrice des Services médicaux des NU signale qu'il faudrait impliquer fortement le personnel des services médicaux du système des NU, sur une base technique de gestion de l'assurance santé, notant qu'une combinaison d'expertise technique médicale et financière est nécessaire. Elle précise qu'il faudrait travailler davantage à l'évaluation des systèmes et des administrateurs en vue d'une efficacité exigeante, tout en gardant une bonne qualité de soins pour le personnel des NU. En réponse, le Président du Groupe de travail confirme que le HCA a déjà décidé de faire appel, ultérieurement, à des représentants des services médicaux, rappelant que la première phase du travail ciblait uniquement le côté gestion. Le Co-président du réseau Finance et Budget soutient énergiquement l'implication des services médicaux des NU dans la phase suivante du travail, précisant que son organisation gère indépendamment l'assurance santé avec des consultants médicaux extérieurs pour donner des avis, et suggère que cela pourrait peut-être être envisagé pour les autres organisations. Il précise qu'il a également constaté, par expérience, que des administrateurs externes n'ont pas pour tâche de mettre la pression sur les coûts.*

*En réponse aux questions sur la date limite du début de mise en œuvre de quelques-unes des recommandations contenues dans le rapport, le Président du Groupe de travail indique que le travail reprendra bientôt avec, pour but, la présentation d'un autre rapport à la reprise de la 71<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale en mars 2017. En ce qui concerne l'analyse des plans de santé nationaux, il précise que l'analyse initiale ne comportait que six plans et qu'elle sera élargie grâce à une enquête sur leurs systèmes nationaux qui sera distribuée à tous les Etats membres. Il note qu'il y aura des pays dans lesquels la mise en œuvre sera plus facile et que, sur la base des réponses de chaque Etat membre, un plan d'action sera élaboré. Sur la question de la transférabilité, il convient que l'absence d'un tel plan compromet la mobilité d'une agence à une autre, la seconde ayant couramment à porter le fardeau de tous les services passés. Il convient que la transférabilité ne peut être efficace sans un panier d'avantages et un financement standardisés. Il confirme que le groupe de travail se concentrera sur la transférabilité et l'utilisera comme levier pour argumenter en faveur d'un financement adéquat. Par-dessus tout, les objectifs principaux du Groupe de travail seront de s'attaquer à toutes les questions pendantes de l'Assemblée générale et de renouveler ses efforts en faveur d'un financement adéquat, y compris la différenciation des systèmes et des mécanismes de financement*

11. Pour finir, le Comité exprime sa gratitude pour le travail effectué par le GT sur l'ASHI et lui demande de continuer à travailler en tenant compte des délibérations du CCQA, de la Cinquième commission, de l'AG et des objectifs de contention des coûts et de protection des intérêts du personnel et des retraités.

#### **B. Rapport d'activité sur le travail du GT sur l'ASHI du Réseau FB**

12. Le Président signale que, depuis septembre 2016, le Groupe de travail sur l'ASHI a tenu huit vidéoconférences. Les membres du GT sur l'ASHI ont également participé en personne à une réunion (Genève, 28 septembre 2016) immédiatement avant la Table ronde des administrateurs de l'assurance santé. Le groupe de travail a également tenu une réunion de deux jours à Genève en février 2017 avec la participation des représentants des : BIT, WFP, FAO, WHO, PNUD, ITU, WIPO, UNICEF, UNHCR, IAEA, UNFPRA, UNESCO et UNIDO ainsi que la FAAFI et la FICSA.

13. Au cours de la période mars à décembre 2016, le groupe de travail a donné priorité aux recommandations 1, 3, 4, 6 et 7 au sujet desquelles il a travaillé à impacter au maximum, à brève échéance, les obligations de l'ASHI. Des mises à jour concernant ces cinq recommandations constituent donc le corps principal du rapport complémentaire du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale à sa 71<sup>ème</sup> session (Document A/71/698). La structure de ce rapport est en ligne avec celle du rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale à sa 70<sup>ème</sup> session.

14. « A ses 68<sup>ème</sup> et 70<sup>ème</sup> sessions, l'Assemblée générale a approuvé les recommandations du CCAQ selon lesquelles l'approche pay-as-you-go (PAYG) du financement des obligations de l'ASHI des NU doit être conservée 'pour le moment'. Néanmoins, le Secrétaire général reste préoccupé par les obligations non financées de l'ASHI qui mettront la pression sur les budgets futurs. En conséquence, l'autre objet de ce rapport complémentaire est d'élaborer sur une proposition de financement de la responsabilité nouvellement constituée, tout en maintenant une approche PAYG en relation avec l'obligation existante. Cette proposition de financement partiel a pour but d'assurer un contrôle prudent de la montée en flèche des obligations des Nations Unies et de limiter son impact sur les budgets futurs.

*Il faut souligner que cette proposition est spécifique aux Nations Unies. Au moment d'examiner le rapport du Secrétaire général, le CCQA a demandé des informations complémentaires concernant la nature obligatoire, pour les instances dirigeantes des autres agences du système des Nations Unies, de toute décision de l'AG. Il a été expliqué au CCQA que les décisions de l'Assemblée générale ne s'imposeraient pas aux autres agences du système et que des décisions correspondantes devraient être proposées à ces instances pour évaluation formelle et approbation.*

## **15. Recommandation 1 – Négociations collectives avec les administrateurs externes**

*« Conformément à la recommandation n°1 du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale, les agences du système des Nations Unies ont jeté les bases d'une négociation collective avec les administrateurs externes (AEs) en vue d'optimiser les termes et conditions ( y compris la fixation des coûts) des services administratifs et l'accès au réseau des prestataires de soins de santé. De plus, le Groupe de travail a constaté que les termes de référence présentés par les agences du système des Nations unies aux AEs pourraient être améliorés afin d'être cohérents avec :*

- les indicateurs-clés de performance ;*
- la méthodologie de fixation, de segmentation et d'une base d'estimation des prix par tâche ;*
- un compte-rendu sur la structure, la fréquence et les nécessités de divulgation ;*
- le contrôle et la vérification ; et*
- la soumission des termes de référence et des termes et conditions contractuels.*

*Des initiatives ont été prises par les agences du système des Nations Unies en vue d'aligner leurs exigences sur la meilleure pratique des AEs. Afin de soutenir davantage la négociation collective, les agences sont convenues d'établir et de maintenir une base commune de données dans laquelle seront saisis et partagés les termes de référence et les termes et conditions contractuels en relation avec l'administration externe aussi bien que les données démographiques et celles en relation avec les demandes de remboursement.*

*Les deux principaux AEs présents dans la sphère de l'assurance santé au sein des Nations Unies sont CIGNA et Allianz. Ce sont également les deux principales compagnies couvrant les risques d'assurance santé externalisés. Selon le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale, fin 2014, sur les 369.173 personnes couvertes par les 33 plans des agences du système des Nations Unies examinés, 305.857 étaient couvertes par des plans administrés par des AEs. Sur ces personnes couvertes, 266.916, soit 87,3% l'étaient par des systèmes gérés par CIGNA. »*

16. Les agences du système des Nations Unies qui, à des degrés divers, font confiance aux services d'AEs, n'ont pas toutes été entièrement satisfaites du niveau des services rendus. Ces agences ont rencontré collectivement les administrateurs principaux de CIGNA, en vue de leur faire savoir qu'elles souhaitaient se voir offrir des termes et des conditions de service optimaux qui soient rigoureusement appliqués à tout le système des Nations Unies et respectent les normes les plus strictes d'exécution.\*

17. Le Président remarque que les réunions entre les agences du système des Nations Unies membres du Groupe de travail sur l'ASHI du réseau FB du HCA et les représentants de la gestion de CIGNA ont précédé la réunion biennale de septembre 2016 d'une communauté de pratique des administrateurs de l'assurance santé des organisations internationales. Trente-deux organisations, intérieures et extérieures au système des Nations Unies, étaient présentes à cette réunion qui était présidée par l'OMS. Les opinions mitigées exprimées par les organisations du système des Nations Unies sur les prix et pratiques des AEs ont reçu un large écho de la part des administrateurs de l'assurance santé au sein de la communauté de pratique.

Le Président résume ensuite les progrès concernant les recommandations faites par le GT du HCA sur l'ASHI à la 71<sup>ème</sup> session de l'AG des NU :

***20. Recommandation A – Il est recommandé que le Groupe de travail institué par le Secrétaire général sous les auspices du Réseau Finance et Budget du HCA reste en fonction afin d'assurer une continuité dans l'amélioration des termes et conditions de service alignés sur la meilleure pratique, le contrôle des coûts et celui de la gestion externalisée des systèmes d'assurance santé.***

***21.Recommandation 2 – Négociations collectives avec les prestataires d'assurance santé***

*« Il est rappelé que, conformément aux conclusions du CCQA, l'Assemblée générale à sa 70<sup>ème</sup> session, a approuvé la recommandation 2 du Groupe de travail figurant dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle, s'appuyant sur leur succès dans la conduite des négociations collectives avec les prestataires de l'assurance santé de la région de Genève, les systèmes autogérés d'assurance santé (OIT, WHO et Société Mutuelle d'assurance du personnel des Nations Unies) continuent à identifier des domaines dans lesquels les négociations collectives avec les prestataires de l'assurance santé pourraient augmenter les économies et améliorer l'opérationnel. Il a été également recommandé que des processus communs soient développés afin d'appuyer les négociations collectives et que l'établissement*

---

\*Une réunion similaire était prévue pour Allianz

*d'une base de données commune soit envisagée en tant que moyen de partager l'information en relation avec les pratiques, les termes et conditions d'accords et d'évaluation de la qualité des prestataires d'assurance santé.*

*Les systèmes basés à Genève ont continué à élargir le réseau de leur fournisseur préféré à Genève par le biais de négociations collectives. En 2015, Le rabais sur les charges hospitalières qui en est résulté s'est monté à 25 à 27% en moyenne. Compte tenu du lieu où les dépenses ont été encourues, l'économie est substantielle : elle est estimée à 18 millions de dollars US pour les trois systèmes. Des économies de cet ordre ont pour effet de réduire les obligations PAYG des agences et celles de l'ASHI.*

*Conformément à la Recommandation 2, les administrateurs des trois systèmes basés à Genève se sont maintenant tournés vers le développement collectif de leur accès à des réseaux de prestataires d'assurance santé en Asie et en Afrique, tout en négociant de meilleurs prix pour une assurance santé de qualité et une minimisation de la volatilité des prix. Le Groupe de travail explorera les possibilités, pour les systèmes autogérés des agences basées à Genève, de coopérer avec les agences dans toutes les locations où les systèmes d'assurance santé sont externalisés afin de s'assurer que l'accès aux réseaux de prestataires d'assurance santé est optimisé à travers le système de NU et qu'il est rentable.*

***22.Recommandation B – Il est recommandé que le Groupe de travail recherche les occasions, pour les agences basées dans toutes les locations, de coopérer afin d'améliorer l'accès de leurs plans d'assurance santé à des réseaux de prestataires d'assurance santé dans toutes les régions, pour s'assurer d'obtenir le meilleur prix pour une protection santé de qualité et de minimiser la volatilité des prix.***

### ***23.Recommandation 3 – Signature d'examens et de négociations avec les assureurs***

*« Dans son rapport à l'Assemblée générale à sa 70<sup>ème</sup> session, le Secrétaire général recommandait qu'afin d'établir une base solide pour discuter les termes et conditions d'assurance, les agences qui ont des systèmes externalisés devraient entreprendre la révision périodique des souscriptions, dont les résultats seraient partagés dans le système des Nations unies, en vue de les mettre à niveau. »*

24. Bien que son premier objectif, avec la Recommandation 3, ait été la couverture du risque assurance santé, le Groupe de travail a estimé important d'établir le profil du système des Nations Unies – à la fois en termes de primes et de résultats de la garantie – en tant que client général pour chacune des deux firmes clés d'assurance, CIGNA et Allianz. Pour commencer, il a été demandé aux deux firmes de fournir des données historiques de base de l'ensemble des tarifs en relation avec chacune des sortes suivantes d'assurance du personnel :

- . Assurance santé du personnel (y compris l'ASHI) ;
- . Assurance du personnel temporaire ;
- . Assurance des non-fonctionnaires ;
- . Assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles;
- . Assurance vie volontaire de groupe (Décès et invalidité) ;
- . Assurance des stagiaires ;
- . Assurance des membres dirigeants ;
- . Assurance des visiteurs/invités ;

- . Assurance des Volontaires des NU ;
- . Assurance des Ambassadeurs de bonne volonté et des Messagers de la Paix des NU ;
- . Assurance des jeunes administrateurs professionnels.

*25. Pour chacune des lignes, les deux firmes d'assurance ont été priées d'indiquer quelles étaient les agences du système des NU dont les résultats techniques étaient compris dans l'ensemble. Elles ont été informées qu'il pourrait leur être demandé ultérieurement de fournir des données techniques, par agence, à des fins de recoupements. Par souci de transparence, il leur a été demandé de fournir toute information de nature à influencer sur leurs propres résultats techniques, par exemple tout profit ou arrangements dérogatoires associés à une réassurance, ou tout rabais global des prestataires d'assurance santé.*

*Il faut noter que, lorsque le risque assurance santé est externalisé à l'une des deux firmes clés (CIGNA et Allianz), les prescriptions en matière de présentation des rapports et de périodicité sur les résultats d'exploitation varient de façon significative d'une agence à l'autre au sein du système des NU. Le Groupe de travail se consacre activement à promouvoir l'uniformité à cet égard, par la structure de la demande faite aux deux firmes pour le regroupement des données historiques de la garantie en tant que modèle de rapport. Le Groupe de travail recommande également que, lors du renouvellement, les agences s'assurent que les clauses de confidentialité qui excluent généralement le partage d'informations à l'intérieur du système des NU soient retirées des contrats avec les firmes d'assurance et les TPAs.*

*Le stade critique peut être atteint par la mise en commun des risques assurances santé des agences dans des arrangements d'assurance captive, tels que ceux établis au secrétariat des Nations Unies et à l'ONU Genève, selon l'organisation ou la situation géographique. Néanmoins, étant donné que les dépenses d'assurance santé sont fonction des données démographiques qui peuvent différer de façon marquée d'une agence à l'autre, certaines agences pourraient encourir des coûts plus élevés comme résultat du groupement des risques. Des mécanismes d'égalisation doivent donc être développés en rapport avec la solvabilité du plan.*

**26. Recommandation C - Il est recommandé que le Groupe de travail incite les agences à introduire des clauses de confidentialité dans les polices d'assurance et les contrats avec les TPAs qui excluent couramment le partage de l'information à l'intérieur du système des Nations Unies, et à mettre en place des revues régulières inter-systèmes en vue de permettre aux agences du système des Nations Unies de tirer parti des tarifs et de l'expérience technique lors de la négociation, avec les gestionnaires d'assurance santé, des termes et conditions de l'assurance. Il est recommandé en outre, que le Groupe de travail promeuve la mise en commun des risques là où c'est possible, y compris dans les arrangements avec les captives d'assurance s'il y a lieu.**

**27. Recommandation 4 – Plans nationaux d'assurance santé**

*« Il est rappelé que, dans sa Résolution A/RES/70/248B sur les sujets spéciaux en relation au programme de budget pour le biennium 2016-2017, l'Assemblée générale a approuvé la conclusion du CCQA selon laquelle il faudra obtenir des informations sur l'opportunité, la praticabilité et les conséquences financières de l'incorporation, dans les Statuts et Règlement des systèmes santé des agences du système des Nations Unies, de l'obligation pour les*

*personnes assurées d'avoir, pour caisse primaire, le plan d'assurance santé national du pays où elles résident à l'ordinaire. Dans ce scénario, les contributions au plan national seraient supportées par le système d'assurance santé de l'agence, ce dernier système fournissant également une couverture supplémentaire pour s'assurer que tous les niveaux de couverture restent équivalents à ceux offerts sous les termes et conditions courants d'assurance. On suppose que les charges du système de l'agence diminueraient, avec une réduction correspondante des obligations de l'ASHI et sans détriment de l'étendue de l'accessibilité des personnes assurées à la couverture, y compris quand le traitement est obtenu en-dehors de leur pays de résidence.*

*Il est rappelé également que les implications administratives, le coût et les effets sur les obligations de l'ASHI de l'incorporation, dans les Statuts et règlement des agences du système l'obligation d'être enrôlé dans un plan national peut varier, souvent significativement, d'un pays à l'autre autant que d'un plan à l'autre. Tout en reconnaissant que des économies pourraient être faites dans des lieux où résident des populations importantes de fonctionnaires et anciens fonctionnaires retraités des Nations Unies, le CCQA se fiait au Groupe de travail pour donner due considération aux caractéristiques des systèmes nationaux d'assurance santé.*

*Suite à ses recommandations, le Groupe de travail engage les Etats membres à examiner les conditions d'éligibilité des personnes assurées sous les auspices des agences du système des Nations Unies, à une couverture primaire par leur plan national d'assurance santé, aussi bien que les termes et conditions de l'assurance. Une approche en deux temps a été mise en place pour la collecte de l'information qui permettra au Groupe de travail d'identifier les plans nationaux d'assurance santé les plus susceptibles d'être associés avec profit aux systèmes des agences avec, pour étalon, les intérêts à la fois des agences et des personnes assurées.*

*Une enquête initiale, comprenant cinq questions, a été élaborée et distribuée à tous les représentants et observateurs permanents des Nations Unies. Le but en était de comprendre si les Etats membres étaient prêts à permettre aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires l'accès à leur plan national d'assurance maladie et d'obtenir des informations de base concernant l'étendue de la couverture par rapport au coût. L'enquête initiale était conçue pour permettre au groupe de travail de déterminer :*

- a) si la couverture par le plan national d'assurance santé est – ou pourrait être applicable aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires et aux membres de leur famille qui résident dans l'Etat membre, en supposant qu'ils n'ont jamais contribué au plan national d'assurance santé mais y contribueraient à partir du jour de leur immatriculation ;*
- b) quelle serait la prime mensuelle par personne pour la couverture par le plan national d'assurance santé, compte tenu d'un hébergement semi-privé pendant le traitement médical hospitalier et du libre choix du praticien (médecin, établissement médical etc.)(à noter qu'il est tenu en compte, dans l'enquête, des primes exprimées en pourcentage du revenu) ;*
- c) quel serait le taux de base de remboursement des dépenses médicales par le plan national d'assurance santé, compte tenu d'un hébergement semi-privé pendant le traitement hospitalier du patient et du libre choix du praticien (médecin, établissement médical, etc.) ;*



- d) *lorsqu'une personne couverte par le plan national d'assurance santé vit dans un lieu frontalier d'un autre Etat membre, le Plan national d'assurance santé couvrirait-il un traitement médical dans un hôpital public de cet état frontalier ; et*
- e) *si le même barème que celui appliqué à un patient couvert par le Plan national d'assurance santé s'appliquerait à un patient couvert par le Plan national d'assurance santé d'un autre Etat membre, si le traitement médical était obtenu dans un hôpital public.*

*L'enquête pourrait être menée aussi bien sur papier qu'en ligne. Les Etats qui répondraient ont l'assurance que les données, aussi bien que l'analyse des réponses seront résumées dans le rapport de suivi. Aucune information spécifique à un Etat membre ne sera incorporée au rapport de suivi, non plus que les délibérations des corps législatifs concernant le centre de rapports de suivi de l'information, spécifique à un Etat membre. L'entière confidentialité de l'information fournie sera assurée.*

*Le Groupe de travail enverra une enquête de suivi aux Représentants permanents des Etats membres dont le Plan national d'assurance santé est ou pourrait devenir accessible aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des agences du système des Nations Unies ainsi qu'aux membres de leur famille à leur charge qui vivent dans l'Etat membre. Cette seconde enquête aura pour but de rassembler davantage d'information détaillée sur les termes et conditions des plans nationaux d'assurance santé, qui permettront au Groupe de travail d'établir une analyse coûts-avantages par pays et d'en évaluer l'effet sur les obligations de l'ASHI.*

*Le Groupe de travail a mis l'accent sur la complexité de l'analyse coûts-avantages. Alors que, dans certains Etats membres la contribution au Plan national d'assurance santé est exprimée en pourcentage net par personne, dans d'autres la contribution est calculée en fonction des revenus et exprimée en pourcentage de ce revenu. Dans d'autres Etats membres encore, les systèmes de santé sont conçus à la base comme un impôt général et ouverts à toutes les personnes résidant dans le pays ; le libre choix du praticien (médecin, établissement médical, etc.) peut être néanmoins limité. Dans plusieurs Etats membres, le Plan national d'assurance santé et les systèmes de santé sont en train de changer ce qui pourrait, dans certains cas, affecter la validité à long terme de l'analyse du Groupe de travail. »*

**28.** Le Comité permanent sur les questions de santé note qu'à l'époque actuelle, le nombre de réponses à l'enquête reçu des Etats membres est trop limité pour que le Groupe de travail procède à une étude coûts-avantages, en tire des conclusions et formule des recommandations. Le travail du Groupe de travail en relation avec la Recommandation 4 du rapport du Secrétaire général, est donc toujours en cours.

### **29. Recommandation 5 – Elargissement du mandat de la Caisse commune des pensions des Nations Unies**

*« Il est rappelé que le CCQA n'était pas en mesure de recommander l'approbation de la Recommandation 5 et restait d'avis que le financement et l'administration des avantages de l'ASHI intéressant l'ensemble du système, la meilleure façon de résoudre le problème serait une approche générale du système. Le Comité a recommandé que le Groupe continue à examiner les options pour une telle approche générale du système, sans exclure un rôle potentiel de la CCPNU.*

*En relation avec cette approbation des Recommandations 1 à 3 du rapport du Secrétaire général, le CCQA a reconnu que les plans d'assurance maladie du système des Nations Unies diffèrent, à la fois en ce qui concerne les marchés dans lesquels ils opèrent et les catégories de personnel qu'ils servent. Il a reconnu également que les différents plans opèrent sous différents modèles d'administration. Néanmoins, il a considéré qu'il serait possible d'en augmenter l'efficacité et d'en réduire les coûts, tout en assurant l'accès à une protection de santé de qualité.*

*En envisageant l'option d'une unification de toutes les assurances santé du système dans un arrangement commun, sous les auspices de la CCPNU, le Groupe de travail n'a toujours trouvé aucune évidence de la possibilité d'obtenir l'efficacité financière, opérationnelle ou administrative. Cette vue est partagée à la fois par l'administration de la CCPNU et le Conseil de la Caisse. L'administration et le Conseil ont également fait part de leur crainte que la Caisse ne souffre d'un relâchement de son attention ou d'une quelconque aggravation de sa complexité opérationnelle qui pourraient affecter l'exécution de son difficile travail sur les pensions.*

*Néanmoins, le Groupe de travail reconnaît qu'il est nécessaire de permettre aux agences du système des Nations Unies de prendre conscience des avantages financiers et de la taille critique du bon fonctionnement administratif qui y est associée. Des opportunités existent pour les plus petits systèmes d'assurance santé de se fondre ou d'être incorporés dans des plans plus larges selon des lignes géographiques ou organisationnelles comme cela a été réalisé au Secrétariat des Nations Unies à New York et à l'UNOG. Ceci implique qu'il n'existe pas de différences matérielles entre la structure et les avantages de la couverture et qu'un accord puisse intervenir entre les agences en ce qui concerne l'éligibilité, le niveau des services, la participation dans le financement de l'administration, de la représentation dans la gouvernance du plan et le développement de mécanismes d'égalisation de la solvabilité. »*

**30. Recommandation D – Il est recommandé de suspendre l'examen de l'élargissement du mandat de la CCPNU et que le Groupe de travail s'efforce plutôt de rendre le projet de plan d'assurance santé plus cohérent et d'unifier ce plan selon les structures géographiques et les organisations afin d'arriver à une taille critique.**

**31. Recommandation 6 – Standardisation de la méthodologie générale d'évaluation des obligations de l'ASHI et de l'application des facteurs-clés d'évaluation.**

*« L'évaluation annuelle des obligations de l'ASHI est une photographie de la façon dont les droits à la couverture de l'ASHI des fonctionnaires et anciens fonctionnaires se muent en un projet de partage, entre les agences des Nations Unies, des coûts de cette couverture sur le long-terme. Parce que l'évaluation des obligations de l'ASHI est une estimation à un moment donné des coûts futurs, basée sur le profil des actifs et des retraités autant que sur les hypothèses actuarielles à la date de l'évaluation, les variations de l'évaluation d'une année sur l'autre peuvent être importantes, étant donné que l'obligation est hautement sensible aux valeurs déterminées pour les facteurs-clés actuariels. Il faut également remarquer que la méthodologie appliquée pour la détermination de ces valeurs peut varier d'une agence à l'autre.*

*Les évaluations des obligations de l'ASHI des agences du système des Nations Unies sont menées par des actuaires indépendants conformément aux exigences des standards de comptabilité du secteur public international (SCSPI). En raison de la diversité des profils démographiques et des politiques contractuelles, certains facteurs actuariels ne peuvent être appliqués universellement aux évaluations des obligations de l'ASHI dans le système des Nations Unies. De même, aux Nations Unies, une agence dont l'assurance santé est confiée à un prestataire du secteur privé n'est pas toujours capable d'utiliser les facteurs qui entrent dans l'évaluation des obligations de l'ASHI d'une agence dont le risque santé est auto-assuré ou confié à une assurance captive.*

*Néanmoins, les agences pourraient convenir d'une méthodologie harmonisée pour déterminer la valeur d'un certain nombre de facteurs-clés d'évaluation des obligations de l'ASHI. Ceci permettrait une évaluation plus homogène du passif global du système des Nations Unies, aussi bien qu'une meilleure comparaison des obligations par agence.*

*Il est rappelé que, dans ses conclusions en relation avec le rapport du Secrétaire général (A/70/590), le CCQA a dit souhaiter que, dans la mesure du possible, des mesures soient prises en décembre 2017 afin de standardiser la méthodologie générale d'évaluation des obligations de l'assurance santé après retraite de toutes les agences du système des NU. Dans le cadre du réseau FB du HCA, la réalisation de ce souhait a été confiée à la 'task force' sur les standards de comptabilité.*

*La méthode d'évaluation couramment utilisée dans le système des Nations Unies est la méthode de répartition au prorata des services (SIAP). Avec le remplacement des dispositions de SIAP 25 par celles de SIAP 39, l'option permettant à une agence de reporter la reconnaissance des modifications de son passif net au titre des prestations définies (connue comme l'approche 'corridor') a été supprimée. La Task Force est convenue que les agences qui utilisent à présent l'approche corridor pour comptabiliser les gains et pertes actuariels adopteront la méthode de réserve à partir de 2018. L'harmonisation de la méthode d'évaluation et le transfert vers la méthode de réserve de comptabilité améliorera grandement la comparabilité.*

*La Task Force s'est généralement accordée sur le fait qu'un bon nombre de facteurs clés d'évaluation pourraient être harmonisés. Selon l'hypothèse financière, ce qui influence le plus les obligations de l'ASHI est le taux d'actualisation. Même une modeste fluctuation de ce taux peut avoir un effet non négligeable sur l'évaluation des obligations. Le taux d'actualisation est obtenu d'après les rendements effectifs des intérêts en vigueur et reflète la 'valeur temps de la monnaie'. C'est un facteur déterminant de l'évaluation des obligations de l'ASHI étant donné que le versement de ses prestations est étalé dans le temps. La Task Force admet en principe qu'une courbe de rendement sur trente ans, d'obligations de sociétés de premier rang, devrait être dessinée, tous les ans, pour chacune des trois monnaies dans lesquelles les remboursements de l'assurance santé sont effectués le plus communément : le dollar US, l'Euro et le Franc suisse. Ces courbes de rendement seraient utilisées par les agences du système des NU dans leurs évaluations des obligations de l'ASHI, prenant en considération la durée estimée des futures liquidités. Les agences demanderaient à leurs actuaires indépendants de prouver dans leur rapport d'évaluation, comment les liquidités et les courbes de rendement ont été calculées pour arriver à un taux d'actualisation moyen pondéré par monnaie, basé sur le versement des prestations de l'assurance santé.*

*La Task Force est convenue que toutes les agences utiliseront, pour convertir les monnaies, le taux de change opérationnel spécial de fin d'année des Nations Unies. Il a également été convenu que, à moins que cela ne convienne pas, un certain nombre de suppositions actuarielles utilisées dans les hypothèses de la CCPNU seraient également utilisées pour évaluer les obligations de l'ASHI des agences du système des Nations Unies.*

*Il a encore été convenu qu'une approche harmonisée de l'inflation générale pourrait être adoptée en établissant des taux pour les plus grandes localités d'implantation des Nations Unies : New York, Genève Rome et Vienne. D'autres localités pourraient utiliser leurs propres repères pour fixer des taux généraux d'inflation. Le taux général d'inflation ne comprend pas le taux d'évolution des frais médicaux qui est une différence de pourcentage représentant l'inflation projetée des prix, les avances technologiques, l'emploi de modèles d'utilisation et le transfert des coûts vers ou depuis les programmes sociaux. Une nouvelle analyse est demandée en relation avec les tendances des taux médicaux afin de déterminer si on peut établir des hypothèses géographiques harmonisées ou si elles devraient être spécifiques à chaque plan d'assurance santé du système des NU. L'analyse pourrait démontrer qu'une combinaison d'hypothèses à la fois géographiques et spécifiques aux plans est appropriée.*

*Une autre étude sera nécessaire pour connaître le potentiel d'harmonisation de l'approche à d'autres facteurs d'évaluation, tels que la couverture du conjoint, la participation au plan et les mouvements de personnel. La Task force tournera son attention vers la méthodologie utilisée pour évaluer les coûts administratifs annuels du plan d'assurance santé et travaillera en vue d'établir une vision commune des capitaux qui devraient être considérés éligibles aux fins d'utilisation en tant que compensation du passif de l'ASHI.*

**32. Recommandation E – Il est recommandé que la Task force reste activement engagée dans l'harmonisation des principes guidant l'évaluation du passif**

**33. Recommandation 7 – Financement adéquat des obligations de l'ASHI**

*« Suite aux dispositions du SIAP, les obligations associées aux avantages des employés doivent être reconnues dans les relevés financiers des agences. Néanmoins, les dispositions du SIAP ne stipulent pas comment ces obligations devraient être financées et le soin est laissé aux agences de déterminer l'approche la plus judicieuse afin d'assurer que des ressources adéquates sont disponibles pour faire face à leurs obligations reconnues au moment où elles sont dues. Il est rappelé que le CCQA était d'avis - approuvé par l'Assemblée générale – que les raisons de mettre de côté des ressources budgétaires affectées à cet usage n'avait pas été suffisamment justifiées par le Secrétaire général.*

*Le Secrétaire général reste préoccupé par l'importance des obligations non financées de l'ASHI qui mettra la pression sur les budgets futurs. On peut s'attendre, raisonnablement à ce que la part de l'employeur des déboursements biennaux pour l'ASHI passe de 218 millions de dollars US en 2016-2017 à 353 millions en 2024-2025 et 719 millions en 2040-2041. Un financement partiel des obligations de l'ASHI est donc proposé, dans le but d'assurer un contrôle prudent de son escalade et de limiter son impact sur les budgets futurs.*

*Ainsi qu'il est déclaré dans l'introduction de ce rapport, cette proposition est spécifique aux agences du système des Nations Unies gouvernées par l'Assemblée générale. Les chefs d'exécutif des agences qui ne sont pas gouvernées par l'Assemblée générale devraient*

*soumettre des propositions de financement séparées pour considération par leurs propres organes de décision ou l'avoir déjà fait. Il faut remarquer qu'un certain nombre d'organes de décision attendent la conclusion des délibérations de l'Assemblée générale pour former leurs propres décisions. Les agences dont les organes de décision ont déjà approuvé le financement des obligations de l'ASHI ont mis en œuvre ce financement selon différentes méthodologies. Tout en reconnaissant que le financement des obligations de l'ASHI est une question qui concerne le système dans son entier, le Groupe de travail est d'avis qu'une approche unique, par tout le système, du traitement de cette question peut n'être ni nécessaire ni réalisable.*

*Il est proposé de financer entièrement le nouveau passif de l'ASHI tout en maintenant l'approche 'pay-as-you-go' (PAYG) pour le passif existant. Dans ce contexte, 'nouveau passif' désigne le passif constitué en relation avec le seul personnel recruté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le passif concernant les membres du personnel déjà recrutés mais n'ayant pas encore droit à l'ASHI, est compris dans l'évaluation du passif existant, constitué en relation avec le personnel recruté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le nouveau passif serait financé sur une base de coût annuel des services 'coût-plus-intérêt', tandis que le passif existant resterait non financé et, après une période initiale de croissance continue, commencerait à diminuer par attrition.»*

**34. Recommandation F. Il est recommandé que l'Assemblée générale approuve le principe du financement des obligations de l'assurance santé après service concernant les fonctionnaires recrutés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, de façon à couvrir entièrement l'obligation 'pay-as-you-accrue' des Nations Unies envers ces fonctionnaires, ceci depuis la date de leur retraite. Il est également recommandé que le financement proposé soit confirmé par l'Assemblée à sa 72<sup>ème</sup> session sur la base d'une projection détaillée reflétant la date de mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

#### **35. Recommandation 8 : Investissement des réserves**

*« Le Groupe de travail, en examinant les possibilités d'investissement des fonds destinés à la couverture de l'ASHI, a recommandé que les organisations du système des NU, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les services communs de trésorerie établi par le réseau finance et budget du Haut-Comité pour l'Administration, explorent les opportunités d'une coopération en agissant sur les arrangements existants avec des gestionnaires externes des actifs, en vue de maximiser les retours et minimiser les honoraires de gestion.*

*Le Groupe de travail prévient que la consolidation des réserves de l'assurance santé après service par de multiples organisations en vue d'investissement, présenterait des défis particuliers en raison, à la fois, des besoins différents en matière de financement des obligations, du niveau des droits de propriété et des questions de gouvernance. Etant donné qu'un arrangement conjoint d'assurance santé ne serait pas recommandable, des placements combinés auraient également une applicabilité limitée. Néanmoins, le partage des stratégies d'investissement et des appels d'offre pour les gestionnaires d'investissement de portefeuilles individuels, est un domaine que le Groupe de travail s'est engagé à explorer plus avant.*

*Etant donné que l'Assemblée générale n'a pris aucune décision concernant le financement des obligations de l'ASHI lors de la recommandation du Groupe de travail, le Comité consultatif n'était pas en mesure d'en recommander l'approbation. Néanmoins, tout en n'excluant pas la possibilité d'établir des moyens inter-agences pour l'investissement des*

*réerves accumulées, le comité a trouvé la recommandation du Groupe de travail intéressante.*

*Suite à un appel d'offres lancé par le PNUD, pour le compte du Fonds de développement des capitaux des Nations Unies (FDCNU), du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNICEF et des Femmes-NU, toutes organisations basées à New York, deux firmes extérieures de gestion des investissements, ont été sélectionnées et chargées de l'investissement de leurs réserves pour l'assurance santé après service, totalisant plus de 1,1 milliards de dollars US. Ces capitaux sont investis conformément aux instructions reçues d'un comité commun de gestion des investissements, comprenant des représentants des cinq organisations. Les actifs sont mis en commun aux fins d'investissement mais sont inscrits sur des comptes séparés spécifiques à chaque organisation, ouverts dans une banque commune. Cette approche coopérative est conçue pour réduire le coût de la gestion et obtenir de meilleurs retours sur investissement que précédemment ainsi qu'un investissement des actifs de l'assurance santé après service mieux aligné sur les obligations de base.*

*le Groupe de travail sur les Services communs de Trésorerie examine les possibilités de collaboration d'un certain nombre d'organisations du système des Nations Unies qui ont mis de côté des réserves destinées à la couverture de leurs obligations envers leur assurance santé après service, sur le modèle de l'initiative des UNCDF, PNUD, UNFPA, UNICEF et NU-Femmes. Cela servira de base solide en attendant des décisions de l'Assemblée générale et autres instances dirigeantes du système des NU concernant le financement des obligations de l'assurance santé après service. »*

**36. Recommandation G. Il est recommandé que le Groupe de travail sur les Services communs de trésorerie, constitué par le Réseau Finance et Budget du Haut-Comité pour l'Administration, continue à promouvoir la collaboration inter-agences en ce qui concerne l'investissement des fonds destinés à couvrir les obligations de l'assurance santé après service.**

#### C.Recommandations du CCQA sur le Rapport du Secrétaire général

**37.** Le 28 février 2017, le CCQA a examiné le rapport du Secrétaire général et émis les observations et recommandations suivantes (Document A/71/815) :

- I. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les recommandations A et B contenues dans le rapport du Secrétaire général.**
- II. Le Comité consultatif note que le recueil d'informations sur les plans d'assurance santé des Etats membres est en cours et que le Groupe de travail n'a formulé aucune recommandation à ce stade. Le Comité recommande que le Secrétaire général lance un appel à tous les Etats membres pour qu'ils répondent aux enquêtes du Groupe de travail.
- III.** Le Comité consultatif est d'avis que le rôle éventuel de la Caisse commune des pensions des Nations Unies consistant à fournir une solution économique en termes d'investissement des actifs mis de côté pour financer les prestations futures de l'assurance santé après service, pourrait être examiné par les organisations du système dont les instances dirigeantes ont approuvé ce financement. **Le Comité n'est pas en mesure de recommander l'approbation de la recommandation D.**

- IV. Le Comité consultatif s'attend à ce que le prochain rapport du Secrétaire général contienne des informations, soumises par le Groupe de travail, sur une vision commune des actifs qui devraient être considérés comme susceptibles d'être utilisés en tant que compensation des obligations de l'assurance santé après service.
- V. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la Recommandation du Groupe de travail.** Le Comité s'attend à recevoir des informations sur les variations actuarielles des obligations de l'assurance santé après-service des organisations du système des Nations Unies, suivant une méthodologie harmonisée.
- VI. Le Comité Consultatif rappelle que l'Assemblée Générale a considéré que l'approche 'pay-as-you-go' reste viable et approuvé la Recommandation du Comité que l'Organisation continue sur cette approche pour le moment (Résolutions 68/244 et 70/248B).
- VII. Le Comité consultatif estime, en outre, que la proposition actuelle de financement des obligations de l'assurance santé après-service n'a pas été présentée de manière complète et manque à considérer différents scénarios et variables qui pourraient avoir un impact potentiel sur le passif, tels que : (a) des informations sur l'accès aux plans d'assurance santé nationaux et son impact potentiel, en attendant l'enquête en cours et l'analyse des coûts et profits ; (b) une information comparable sur les évaluations du passif en attendant l'exercice d'harmonisation de la méthodologie ; et (c) l'inclusion des projections pour les opérations de maintien de la paix.
- VIII. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif n'était pas en mesure de recommander l'approbation de la Recommandation F.**
- IX. Le Comité consultatif notait que l'Assemblée générale n'avait pas pris de décision sur le financement et l'investissement des obligations de l'assurance santé après service des organisations sous sa compétence. Pour ce qui est des entités qui possèdent leurs propres instances de décision et ont mis de côté des réserves destinées à la couverture de leurs obligations d'assurance santé après-service, le Comité se réjouit des efforts du Groupe de travail sur les services de Trésorerie Commune pour rechercher des occasions de collaboration.
- X. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la recommandation G.**
38. En résumé, le CCQA recommandait l'approbation des recommandations A, B, C, E et G. Il se prononçait contre l'approbation des recommandations D et F et, sous réserve des commentaires et recommandations ci-dessus, le CCQA recommandait que l'Assemblée générale :

a) *prenne note du rapport du Secrétaire général ;*

b) *demande que le Secrétaire général garde en fonctions le Groupe de travail et fasse rapport à l'Assemblée générale à sa 73<sup>ème</sup> session. »*

D. 71<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale

39. Sur la base des recommandations du CCQA, l'Assemblée générale, le 6 avril 2017, à sa 71<sup>ème</sup> session, a **pris note du rapport du Secrétaire général et approuvé les conclusions et recommandations contenues dans le rapport du CCQA (A/RES/71/272 B-IV).**

**V. Conclusions DES REPRESENTANTS DE LA FAAFI SUR LE GT DU RESEAU FB SUR L'ASHI**

40. Le GT sur l'ASHI a été maintenu en fonction par la résolution plus haut citée de l'Assemblée générale. Le GT a encore de nombreuses tâches à remplir avant l'expiration de son mandat (actuellement fixé à octobre 2018) ou sa transformation en comité permanent.

41. Des divergences de vues persistent encore dans certains domaines :

- L'approche 'pay-as-you-go' contre l'approche 'pay-as-you-accrue' ;
- Le financement des obligations de l'ASHI;
- L'élargissement du mandat de la CCPNU.

42. D'autres domaines doivent être explorés plus avant, y compris la collecte de données appropriées auprès des Etats membres et des organisations des Nations Unies et une analyse en profondeur par le Groupe de travail :

- Les plans nationaux d'assurance santé ;
- Projet et unification d'un plan d'assurance santé ;
- Unification des plans des petits plans auto-assurés des NU afin d'atteindre une taille critique.

**VI. DISCUSSION PAR LE COMITE PERMANENT SUR LES QUESTIONS DE SANTE ET CONSEILS AUX REPRESENTANTS DE LA FAAFI AU GT SUR L'ASHI DU RESEAU FB**

**Résumé**

43. La question des droits acquis a été soulevée et le Comité permanent été informé qu'un avis légal a été obtenu du Service des affaires juridiques des NU en mars 2017 sur les fondements légaux des obligations des NU en ce qui concerne l'assurance santé. Il est joint en annexe au rapport du Comité permanent sur les questions de santé.

44. En réponse à la question de savoir si le travail du GT sur l'ASHI du RFB actuel consistait à se fixer uniquement sur l'assurance santé après-service, il a été rappelé que la résolution pertinente de l'AG de l'ONU (A/RS/68/244) concernait les arrangements d'assurance santé concernant à la fois les personnels en activité et les retraités et que le titre du GT RFB sur l'assurance santé après-service était trompeur.



Une autre remarque a été formulée sur le long manque d'intérêt sur les questions d'assurance santé des représentants du personnel des Nations Unies, subséquentement compensé en partie par les derniers participants de la FAAFI au travail du GT sur l'ASHI du RFB, après qu'ils aient été briefés par la FAAFI.

45. Selon un autre avis, il serait bénéfique pour les organisations et les fonctionnaires en activité et retraités de garder, si possible, le contrôle de leur système d'assurance– il existe trois systèmes principaux autogérés et auto-assurés. D'autres organisations avaient différents arrangements pour l'administration des plans d'assurance santé, tels que l'auto-assurance sans auto-gérance ou l'externalisation tant pour l'assurance que pour la gestion.
46. Un participant a fait remarquer qu'alors que certaines organisations ont rejoint les plans d'assurance santé d'autres organisations (unification), dans certains cas, le contraire est arrivé récemment, en fait 'un divorce', une organisation n'ayant pas été en mesure de rester sous la couverture conjointe avec une organisation plus importante. Une autre organisation est sur le point de réaliser une étude de marché afin de savoir si une couverture d'assurance santé de même niveau et de qualité égale pourrait être obtenue à meilleur coût par rapport aux arrangements de la couverture conjointe avec une organisation plus importante.
47. Il a été rappelé encore que le Corps commun d'inspection (CCI), il y a quelque douze ans, avait préparé un rapport suggérant que toutes les entités des NU devraient avoir une conception unique de l'assurance santé. A l'époque, il avait été signalé que les organisations avaient des mandats différents, des environnements opérationnels différents et des populations assurées différentes, que leurs plans d'assurance maladie avaient, à l'origine, été conçus pour faire face aux besoins spécifiques à chaque organisation et qu'il était trop tard pour introduire un concept commun unique pour l'assurance santé.
48. Selon une autre remarque, alors que le personnel de service et de bureau peut s'attendre à jouir d'une longue durée d'affiliation au plan d'assurance santé de leur organisation, beaucoup de fonctionnaires recrutés au plan international ont tendance à être recrutés à un stade plus avancé de leur vie et, par conséquent, ont une période d'affiliation plus courte dans le système d'assurance santé de leur organisation, et moins de chances de rester couverts par de tels plans lors de leur séparation du service.
49. Il a été remarqué que les plans existants offrant une couverture mondiale profitent à ceux assurés à de tels systèmes.
50. Selon une autre remarque, encore, dans certains pays, le personnel des ministères est assuré par des plans gérés par des compagnies ou des courtiers d'assurance santé commerciaux. Dans quelques autres pays, tout citoyen ou résident légal doit s'assurer à des systèmes gérés par des compagnies ou courtiers commerciaux d'assurance santé.

## **VII. CONCLUSIONS DU COMITE PERMANENT SUR L'ASSURANCE SANTE ET CONSEILS AUX REPRESENTANTS DE LA FAAFI AU GT SUR L'ASHI DU RFB**

51. Recommandations du Groupe de travail

**51.1.Recommandation A – Il est recommandé que le Groupe de travail institué par le Secrétaire général sous les auspices du Réseau Finance et Budget du HCA reste en fonction afin d’assurer une continuité dans le développement des termes et conditions de service alignés sur la meilleure pratique, le contrôle des coûts et celui de la gestion externalisée des systèmes d’assurance santé.**

Le Comité permanent note que l’Assemblée générale, à sa 71<sup>ème</sup> session, a décidé de maintenir en fonction le GT sur l’ASHI du RFB.

**51.2. Recommandation B – Il est recommandé que le Groupe de travail recherche des occasions, pour les agences basées dans toutes les locations, de coopérer afin d’améliorer l’accès de leurs plans d’assurance santé à des réseaux de prestataires de santé dans toutes les régions, afin de s’assurer d’obtenir le meilleur prix pour une protection santé de qualité et de minimiser la volatilité des coûts.**

Le Comité permanent note que la Recommandation B a été approuvée par l’Assemblée générale.

**51.3 Recommandation C - Il est recommandé que le Groupe de travail incite les agences à introduire des clauses de confidentialité dans les polices d’assurance et les contrats avec les TPAs qui excluent couramment le partage de l’information à l’intérieur du système des Nations Unies, et à mettre en place des revues régulières inter-systèmes en vue de permettre aux agences du système des Nations Unies de tirer parti des tarifs et de l’expérience technique dans la négociation des termes et conditions de l’assurance avec les gestionnaires d’assurance santé. Il est recommandé en outre, que le Groupe de travail promeuve la mise en commun des risques là où c’est possible, y compris dans les arrangements avec les captives d’assurance s’il y a lieu.**

Le Comité permanent remarque que la Recommandation C a été approuvée par l’Assemblée générale.

**51.4 Recommandation D - Il est recommandé de suspendre l’examen de l’élargissement du mandat de la CCPNU et que le Groupe de travail s’efforce plutôt de rendre le projet de plan d’assurance santé plus cohérent et d’unifier ce plan selon les structures géographiques et les organisations afin d’arriver à une taille critique.**

Le Comité permanent réitère son opinion selon laquelle la Caisse des pensions ne devrait pas être impliquée dans la gestion de l’assurance santé – une opinion partagée par l’administration de la CCPNU et le Comité des pensions. En ce qui concerne l’incitation à promouvoir l’uniformité dans l’élaboration des plans d’assurance santé, chaque plan a été conçu afin de ‘coller’ au mandat de chaque organisation, à son environnement opérationnel et à sa population – **modifier ces conceptions serait aller dans le mauvais sens.**

Le Comité permanent note que l’Assemblée générale n’a pas approuvé la recommandation D.

**51.5. Recommandation E – Il est recommandé que la Task force reste activement engagée dans l’harmonisation des principes guidant l’évaluation du passif.**

Le Comité permanent note que l’Assemblée générale n’a pas approuvé la recommandation E.

**51.6. Recommandation F. Il est recommandé que l'Assemblée générale approuve le principe du financement des obligations de l'assurance santé après-service concernant les fonctionnaires recrutés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, de façon à couvrir entièrement l'obligation 'pay-as-you-accrue' des Nations Unies envers ces fonctionnaires, ceci à partir de la date de leur retraite. Il est également recommandé que le financement proposé soit confirmé par l'Assemblée à sa 72<sup>ème</sup> session sur la base d'une projection détaillée reflétant la date de mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Le Comité permanent note que la recommandation F n'a pas été approuvée par le CCQA qui estimait que la proposition de financement n'avait pas été présentée de manière complète et n'avait pas pris en compte les différents scénarios et variables susceptibles d'avoir un impact sur le passif, tels que (a) l'information sur l'accès aux plans nationaux d'assurance santé et son impact potentiel en attendant les enquêtes en cours et l'analyse des profits, (b) des informations comparables sur l'évaluation des obligations en attendant l'exercice d'harmonisation des méthodologies et (c) l'incorporation des projections pour les opérations de maintien de la paix.

Il est rappelé que l'adoption de standards internationaux de comptabilité (SIAP) a révélé que la plupart des organisations du système des NU n'avaient pas constitué de réserves pour financer les obligations de l'assurance santé. Il est maintenant difficile pour les Organisations de faire coïncider actifs et passifs accumulés.

Il est noté que l'UNESCO créera un fonds de réserve pour ces obligations à partir de janvier 2018.

Le Comité permanent reconnaît que le personnel des Nations Unies, qu'il soit en service ou retraité, a intérêt à bénéficier de plans d'assurance santé de longue durée. **Il demande en conséquence que les représentants de la FAAFI au Groupe de travail sur l'ASHI du Réseau FB continuent à exprimer les vues soigneusement réfléchies de la Fédération en ce qui concerne le financement adéquat des obligations de l'ASHI et à travailler au passage progressif du système pay-as-you-go au système pay-as-you-accrue.**

**51.7. Recommandation G. Il est recommandé que le Groupe de travail sur les Services communs de trésorerie, constitué par le Réseau Finance et Budget du Haut-Comité pour l'Administration, continue à promouvoir la collaboration inter-agences en ce qui concerne l'investissement des fonds destinés à couvrir les obligations de l'assurance santé après-service.**

Le Comité permanent note que l'Assemblée générale a approuvé la recommandation G.

### **51.8 Plans nationaux d'assurance santé (voir paragraphe 27)**

Le Comité permanent note qu'à ce jour, le nombre de réponses à l'enquête reçues des Etats membres est insuffisant pour que le Groupe de travail puisse procéder à une étude coûts-profits, en tire des conclusions et fasse une recommandation. Le travail de ce Groupe en relation avec la recommandation 4 du rapport du Secrétaire général est donc toujours en cours. Le Comité permanent note encore que le CCQA a recommandé que le Secrétaire général demande instamment à tous les Etats membres de répondre à l'enquête du GT sur l'ASHI du Réseau FB.

Le Comité permanent reconnaît que le risque existe que le Groupe de travail soit orienté vers les plans nationaux d'assurance santé en raison de la pression exercée par certains Etats membres. Il est nécessaire de conserver des critères appropriés.

Il est rappelé qu'à sa session de 2016, le Conseil a formulé de fortes réserves en ce qui concerne le recours à des plans nationaux d'assurance santé en tant que caisses primaires, tenant compte de ce que :

- certains pays n'ont pas de plan national d'assurance santé ;
- certains pays ont des plans très limités d'assurance santé ;
- il peut y avoir un risque que certains pays qui ont des clauses limitées d'assurance santé répondent favorablement à la question du GT sur la faisabilité éventuelle du recours à leur plan national d'assurance santé, sans être capables de satisfaire aux normes de la couverture d'assurance santé offerte par les systèmes actuels d'assurance santé des Nations Unies.

Des doutes ont été émis au sujet de l'empressement des Etats membres à prendre la responsabilité de la couverture de l'assurance santé pour les fonctionnaires en activité et retraités qui n'ont jamais contribué à leurs plans nationaux respectifs d'assurance santé.

Après discussion, le Comité permanent conclut que dans différentes régions du globe il n'existe pas d'accès à des services adaptés d'assurance santé pour un certain nombre de raisons, ainsi que l'ont indiqué plusieurs associations. **Le Conseil devrait donc demander aux représentants de la FAAFI de garder à l'esprit les avis des Associations sur les plans nationaux d'assurance santé.**

Il est rappelé au Comité permanent qu'une fois reçue des Etats membres l'information pertinente nécessaire, le GT sur l'ASHI du Réseau FB procèdera à une analyse coût-profit afin de déterminer si un recours éventuel aux plans nationaux d'assurance santé en tant que caisses primaires profiterait à la fois aux organisations et aux fonctionnaires en activité et retraités, offrirait des possibilités et une qualité de couverture égales et aboutirait à des économies importantes sans nuire aux fonctionnaires en activité ou retraités.

### **Point 3 de l'ordre du jour**

#### **Représentation des retraités aux comités exécutif/administration des agences des NU**

Un représentant de l'AAFI-AFICS introduit le sujet, indiquant que l'Association aimerait que la représentation des retraités à l'assurance santé soit de même niveau pour toutes les organisations du système.

Au Comité exécutif du plan d'assurance santé de l'UNSMIS, de l'UNOG/WMO, les retraités participent en tant qu'observateurs.

Oui, il y a de nombreux arguments en faveur d'une entière représentation des retraités dans ces comités :

- les observateurs manquent de l'autorité nécessaire pour participer entièrement au travail et à la prise de décision ;

- les retraités paient leur contribution à leur plan d'assurance santé comme les fonctionnaires en activité ;
- les retraités constituent une proportion assez considérable de la population assurée par leur plan – à l'UNSMIS, les retraités représentent plus de 25% de la population assurée ;
- les retraités ont des caractéristiques et des problèmes différents de ceux des fonctionnaires en service, tous demandant à être entièrement représentés dans les comités exécutif/administration (ces problèmes spécifiques comprennent – mais pas seulement – l'âge, les problèmes et pathologies relatifs à l'âge, le besoin de traitements adaptés).

L'AAFI/AFICS propose en conséquence que la Présidente de la FAAFI écrive une lettre au Secrétaire général des Nations Unies, en sa double qualité de Secrétaire général et Président du Haut-Comité pour l'Administration, afin de lui demander de mettre en place un mécanisme qui permettrait aux retraités d'être entièrement représentés dans les Comités exécutif/administration des plans d'assurance santé des Nations Unies, de même qu'à l'UNSMIS, en gardant aussi présente à l'esprit la décision du Comité des pensions il y a quelque temps, que la FAAFI soit représentée au Comité des pension par des représentants plutôt que par des observateurs.

Le Comité permanent appuie la proposition de l'AAFI/AFICS que la FAAFI demande l'entière représentation des retraités dans les comités exécutif/administration des plans d'assurance santé de chaque organisation. La Présidente de la FAAFI écrira donc au Secrétaire général pour lui demander de prendre action sur cette recommandation.

\*\*\*\*\*

(Traduit de l'anglais par Yolaine Nougier, AAFU/AFUS Paris)

## Appendice 7

### Budget 2018 approuvé

#### Introduction

1. Conformément à l'article 5.9 des Règles de Procédure, le projet de budget pour 2018 a été proposé dans le présent document. Il a été approuvé ultérieurement par le Conseil (voir paragraphe 146).

2. Le Conseil, à sa 37<sup>ème</sup> session en 2008, a décidé que le projet de budget devrait être en équilibre et le taux des contributions ajusté afin de couvrir les dépenses et ainsi éviter des déficits futurs. A sa 42<sup>ème</sup> session, en 2013, le Conseil a approuvé un taux de contribution de 1,50 dollars US applicable à partir de 2014.

3. Le Secrétaire et le Trésorier ont préparé le projet de budget pour 2018 conformément à ce qui précède.

#### Prévisions de recettes pour 2018

Recettes	USD
Cotisations des membres (18,500 X USD 1.50)	27.750
Intérêts	250
Total	28.000

#### Observations

##### 4. Cotisations

L'estimation des cotisations des associations membres est basée sur les données provisoires fournies par les associations au 1er janvier 2017. Quelques données sur la participation ne sont pas à jour et concernent des années précédentes. Les recettes sont calculées sur la base d'une estimation totale de 18.500 participants (Voir l'Addendum 1 ci-après)

##### 5. Intérêts bancaires

L'estimation des intérêts à percevoir en 2018 est de 250 \$US. Elle tient compte des taux d'intérêt actuels bas qu'on peut néanmoins s'attendre à voir augment

## Estimation des dépenses pour 2018

Dépenses	\$US
Voyages des membres du Bureau	8.500
Participation aux réunions du Bureau	11.000
Représentation	4.500
Réceptions officielles	600
Assistance de secrétaire	2.000
Equipement	-
Fournitures de bureau	500
Frais bancaires	400
Communications	200
Divers	800
Total	28.000

## Observations

### 6. Voyages des membres du Secrétariat

Cette ligne budgétaire concerne le voyage et l'indemnité journalière de subsistance partielle de la Présidente, du Secrétaire et, si nécessaire, du Trésorier afin d'assister à la 47<sup>ème</sup> session du Conseil ainsi qu'à la réunion de mi-parcours du Bureau. Il est supposé qu'en 2018, le Conseil de la FAAFI se tiendra encore au même endroit que la session du Conseil de la Caisse commune des pensions du personnel des NU.

### 7. Participation aux réunions du Bureau

11.000 \$US sont inscrits au budget pour subvenir aux frais des Vice-présidents, des Conseillers spéciaux du Bureau et d'un rapporteur qui assisteront à la réunion de mi-parcours du Bureau à Genève.

### 8. Représentation

Cette ligne budgétaire concerne le coût de la participation aux activités de sensibilisation importantes pour la FAAFI, telles que la promotion de la position de la FAAFI sur des sujets spécifiques comme l'ASHI. Il est à noter que, suite à la décision du 44<sup>ème</sup> Conseil, une réserve de 6.000 \$US a été constituée pour financer ces activités, si nécessaire.

### 9. Réceptions officielles

Ce point concerne le traditionnel déjeuner annuel offert par la FAAFI au CEO et aux fonctionnaires de rang supérieur de la Caisse commune des pensions du personnel des NU. Il peut également concerner des frais d'hospitalité de la Présidente.

### 10. Assistance de secrétaire

Ce point concerne l'assistance d'un(e) secrétaire au cours de la session 2018 du Conseil.

### 11. Equipement

Aucun achat d'équipement n'est prévu pour 2018.

12. Fournitures de bureau

Ce point concerne les fournitures de bureau.

13. Frais bancaires et communications

Ces montants sont inscrits conformément aux chiffres actuels des dépenses.

14. Divers

Cette ligne budgétaire a été introduite suite à une proposition de la 43ème session du Conseil de la FAAFI à Rome.

15. Un tableau comparatif montrant les prévisions et dépenses effectives des années précédentes est joint au présent document (voir l'Addendum 2 ci-après).

.



## Addendum 1

### FAFICS membership as at 1 January

(Based on data at hand on 15 April 2017. An asterisk indicates that the figure is from 2016 or earlier)

AFICS-Argentina	183
AAFICS-Australia	260 *
ARICSA-Austria	1226
AFUNSOB-Bangladesh	212
AAFNUB-Benin	25 *
AFICS-Bolivia	50 *
AAFIB-Brazil	162
AAFNU-Burkina Faso	120
CAFICS/ACAFI-Canada	614
AFICS-Chile	530
ASOPENUC-Colombia	150
ACAFNU-Brazzaville-Democratic Rep. of Congo	138
ARNUC-Kinshasa-Congo	75 *
ACEFUN-Costa Rica	45
AEFNUC-Cuba	48
AFICS-Cyprus	69
AEFSNU-Ecuador	49 *
AFICS-Egypt	37 *
AFICS-Addis Ababa	508 *
AAFU/AFUS-France	1496
APUNG-Greece	52
AFUNPI-Bangalore-India	400
UNPA-New Delhi	398 *
AFUNPR-Indonesia	90 *
IAFICS-Israel	20
FFOA-Rome-Italy	2276
FOA-Turin-Italy	114
AFICS-Japan	77
AFICS-Kenya	40 *
AFICS-Lebanon	50
AFICS-MSB Malaysia, Singapore and Brunei	37
AMAFINU-Mali	85
AFICS, Mauritius	25
AFPNU-Mexico	110
IGFICS-Myanmar	62
RUNSAN-Nepal	94
AFICS-Netherlands	192
AFUNO-New Zealand	42 *
Nicaragua	20 *
Niger	51

AFUNCS-Nigeria	48 *
PAFICS-Pakistan	65
APEFONU-Paraguay	31
AEFNUP-Peru	70
AFICS- Philippines	108
AFICS-Russia	6 (plus about 290 members who receive no UN pension)
AFIJUB Spain	170
AFICS-Sri Lanka	51 *
AAFI-AFICS-Geneva	3442
UNAPATA-Tanzania	52 *
AFICS-Thailand	320
ATAFONU-Togo	47 *
AFICS-Kiev Ukraine	3 (plus 29 members who receive no UN pension)
BAFUNCS-United Kingdom	804
AFICS-New York	2908
AFICS-Uruguay	72
Associated Members	
ARICSCAM, Cameroon	34 *
UNPAS, Somalia	67
<b>Provisional total</b>	<b>18530</b>

## Addendum 2

### Comparative table: budget years 2013-2018 (all amounts in USD)

Expenditure item	2018 Budget proposal	Approved 2017 Budget	2016 Accounts	2015 Accounts	2014 Accounts	2013 Accounts
Travel	8,000.00	7,500.00	7,311.29	6,164.89	9,935.05	18,284.59
Participation in Bureau meetings	11,000.00	11,000.00	6,400.00	8,278.00		
Representation	4,500.00	4,300.00	2,093.36	3,040.80		
Official functions	600.00	600.00	0.00	3,255.87	1,532.79	1,299.04
Secretarial assistance	2,000.00	2,000.00	2,012.41	2,123.74	784.11	0.00
Equipment	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Office supplies	500.00	500.00	92.19	289.26	0.00	244.14
Bank charges	400.00	400.00	188.12	344.51	202.56	226.71
Communications	200.00	200.00	120.00	0.00	0.00	34.25
Contributions	0.00	300.00	310.24	620.21	653.56	683.77
Miscellaneous	800.00	800.00	0.00	47.70	45.90	0.00
Total expenditure	28,000.00	27,600.00	18,527.61	31,764.98	13,153.97	20,772.50
Total income	28,000.00	27,600.00	25,967.20	27,408.85	26,885.56	25,800.43
Excess of income over expenditure / expenditure over income (-)			7,439.59	-4,356.13	13,731.59	5,027.93